



Schéma directeur du handicap 2023-2026

**Université Paul-Valéry
Montpellier 3**

Route de Mende
34199 Montpellier Cedex 5

JUILLET 2024

ÉDITO DE LA PRÉSIDENTE.....	4
ÉDITO DE LA VICE-PRÉSIDENTE DÉLÉGUÉE AUX SITUATIONS DE HANDICAP.....	4
CONTEXTE NATIONAL - PARADIGMES DU HANDICAP.....	5
CONTEXTE LOCAL	8
LA VICE-PRESIDENTE DELEGUEE AUX SITUATIONS DE HANDICAP AU CŒUR DE LA STRATEGIE DE L'UPVM3	8
ÉTAT DES LIEUX	9
• <i>Approche quantitative</i>	9
➤ Etudiants	9
➤ Personnels	15
• <i>Approche qualitative</i>	16
ORGANISATION OPERATIONNELLE DE LA POLITIQUE HANDICAP	17
• <i>Services dédiés à l'appui des personnes en situation de handicap</i>	17
➤ <i>Handi-Études</i>	17
➤ <i>SUMPPS</i>	18
➤ <i>Équipe plurielle</i>	18
➤ <i>DRRH</i>	19
• <i>Comité de pilotage et référents</i>	19
➤ <i>Comité de pilotage du SDH</i>	19
➤ <i>Réseau des référents et référentes handicap</i>	19
• <i>Équipes dédiées Atypie-Friendly</i>	20
➤ <i>Équipe d'accueil Atypie-Friendly</i>	20
➤ <i>Comité de pilotage de la recherche Atypie-Friendly / troubles neuro-développementaux</i>	20
AXES DU SCHÉMA DIRECTEUR DU HANDICAP	22
AXE 1 - GOUVERNANCE	22
ACTION N° 1 : METTRE EN PLACE UNE GOUVERNANCE POLYCENTRIQUE	23
AXE 2 - ACCUEIL, ACCOMPAGNEMENT ET INSERTION PROFESSIONNELLE.....	25
• <i>Étudiants en situation de handicap</i>	25
• <i>Personnels en situation de handicap</i>	25
ACTION N° 2 : RÉPONDRE AUX BESOINS DES ESH DANS LE CADRE DE LEURS ÉTUDES	27
ACTION N°3 : ACCOMPAGNER LES ESH DANS LE CADRE DE LEURS ÉTUDES	29
ACTION N° 4 : CRÉER DES LIEUX D'ECHANGE ET DE PARTAGE D'EXPERIENCE DANS LE CADRE DE LA PAIR-AIDANCE	30
ACTION N°5 : ACCOMPAGNER LES ESH EN DEHORS DE LEURS ÉTUDES.....	31
ACTION N° 6 : RÉPONDRE AUX BESOINS DES STAGIAIRES DE FORMATION CONTINUE EN SITUATION DE HANDICAP	32
ACTION N° 7 : RENFORCER L'ACCESSIBILITE UNIVERSELLE DES STAGIAIRES EN FORMATION CONTINUE	34
ACTION N° 8 : FORMER AU PROCESSUS DE RÉTABLISSEMENT DES CONSEILLERS ET RÉFÉRENTS/ACTEURS DU HANDICAP EN MILIEU PROFESSIONNEL.....	35
ACTION N° 9 : RÉPONDRE AUX BESOINS DES ESH EN MOBILITÉ	38
ACTION N° 10 : RÉPONDRE AUX BESOINS D'UN PUBLIC INTERNATIONAL EN SITUATION DE HANDICAP	39
ACTION N° 11 : GÉRER LE SUIVI DES ESH VIA UN OUTIL DÉDIÉ	41
ACTION N° 12 : APPORTER AUX ESH UN ACCOMPAGNEMENT EN TERMES DE SOIN ET D'AMÉNAGEMENTS	42
ACTION N° 13 : FAVORISER L'ACCÈS À LA DOCUMENTATION.....	44
ACTION N° 14 : FAVORISER L'INSERTION DES ESH VIA UN ACCOMPAGNEMENT EN INTERNE	46
ACTION N° 15 : RENFORCER LES PARTENARIATS OU RÉSEAUX EXTERNES EN VUE D'AMÉLIORER L'INSERTION DES ÉTUDIANTS ET PERSONNELS EN SITUATION DE HANDICAP.....	48

ACTION N° 16 : RENFORCER LES PARTENARIATS POUR FAVORISER LES RECRUTEMENTS	49
ACTION N° 17 : RECRUTER DES BOE	50
ACTION N° 18 : MAINTENIR DANS L'EMPLOI LES PERSONNELS	51
ACTION N° 19 : ADAPTER LE MATÉRIEL INFORMATIQUE POUR LES PERSONNELS	52
ACTION N° 20 : DÉVELOPPER POUR LES PERSONNELS LES PARTENARIATS AVEC LES ESAT	53
ACTION N° 21 : PARTICIPER AUX GROUPEMENTS D'EMPLOYEURS	54
AXE 3 - SENSIBILISATION, FORMATION ET INNOVATION PAR LA RECHERCHE	55
ACTION N° 22 : SENSIBILISER LA COMMUNAUTÉ	56
ACTION N° 23 : SENSIBILISER LA COMMUNAUTÉ ÉTUDIANTE	58
FICHE ZOOM : FORMATIONS DISPENSÉES A L'UPVM3 EN LIEN AVEC LE HANDICAP	59
ACTION N° 24 : SENSIBILISER AU HANDICAP DES PERSONNELS	61
ACTION N° 25 : ACCROITRE LES RECHERCHES SUR LES TROUBLES NEURODÉVELOPEMENTAUX (TND)	62
FICHE ZOOM : RECHERCHES EN COURS	63
ACTION N° 26 : DÉVELOPPER ET DIFFUSER LES PUBLICATIONS SUR LE HANDICAP	65
FICHE ZOOM : PUBLICATIONS UPVM3	66
AXE 4 - PATRIMOINE	70
ACTION N° 27 : AMÉLIORER L'ACCESSIBILITÉ DES LOCAUX	71
ACTION N° 28 : ACCROITRE LA LISIBILITÉ SUR L'ACCESSIBILITÉ DES LOCAUX	73
AXE 5 - ACCESSIBILITE NUMERIQUE	74
ACTION N° 29 : METTRE EN PLACE UN ANNUAIRE DES SITES DE L'UNIVERSITÉ	76
ACTION N° 30 : RECENSER LES OUTILS ET LES RESSOURCES SUR L'ACCESSIBILITÉ NUMÉRIQUE	78
ACTION N° 31 : METTRE EN PLACE UN GROUPE DE BÊTA-TESTEURS	80
ACTION N° 32 : AMÉLIORER L'ACCESSIBILITÉ DU SITE INSTITUTIONNEL	82
ACTION N° 33 : AMÉLIORER L'ACCESSIBILITÉ DU LMS MOODLE	83
ACTION N° 34 : AMÉLIORER L'ACCESSIBILITÉ NUMÉRIQUE DES APPLICATIONS EXISTANTES	85
ACTION N° 35 : DEPLOYER UN NOUVEL ENT	87
ACTION N° 36 : METTRE EN PLACE DES AUDITS POUR LES SITES INSITUTIONNELS	88
ACTION N° 37 : AMÉLIORER LA COMMUNICATION AUTOUR DE L'ACCESSIBILITÉ	90
ACTION N° 38 : FORMER LES RÉDACTEURS DU SITE INSTITUTIONNEL	92
ACTION N° 39 : METTRE EN PLACE UN PLAN DE FORMATION	93
ACTION N° 40 : PROPOSER DES ATELIERS ET FORMATIONS AUX BIATSS ET ENSEIGNANTS-CHERCHEURS	95
ACTION N° 41 : FAIRE ENTRER L'ACCESSIBILITÉ NUMÉRIQUE DANS L'ORGANISATION DE L'ÉTABLISSEMENT	97
ACTION N° 42 : RÉDIGER UNE CHARTE « ACCESSIBILITÉ NUMÉRIQUE » DE L'UPVM3	99
AXE 6 - COMMUNICATION ET LABELLISATION	100
ACTION N° 43 : COMMUNIQUER VIS-À-VIS DES PUBLICS EN SITUATION DE HANDICAP	101
ACTION N° 44 : DÉVELOPPER LE MÉCÉNAT POUR LE HANDICAP	102
ACTION N° 45 : OBTENIR LE RENOUVELLEMENT DE LA LABELLISATION DD&RS	103
ACTION N° 46 : OBTENIR LE RENOUVELLEMENT DE LA LABELLISATION CERTIF'REGION- QUALIOP1 ET COMMUNIQUER	105
ACTION N° 47 : OBTENIR LE LABEL UNIVERSITÉ ATYPIE-FRIENDLY	107
MISE EN ŒUVRE DU SDH : SYNTHÈSE DES INDICATEURS, JALONS ET LIVRABLES	109
CONCLUSION ET PERSPECTIVES	113
GLOSSAIRE	114

ÉDITO DE LA PRÉSIDENTE

Un schéma directeur du handicap dans une université va bien au-delà d'une liste de mesures à prendre pour faciliter l'inclusion des personnes en situation de handicap, aussi nécessaires que soient ces mesures ; c'est d'abord l'engagement d'une communauté, la conscience qu'elle a de sa responsabilité dans la construction d'une société plus juste et plus solidaire mais aussi de sa réelle capacité à changer les regards et à transformer les habitudes. L'Université Paul-Valéry Montpellier 3 a depuis longtemps un état d'esprit qui lui fait choisir la solidarité et le travail commun plutôt que la compétition qui laisse les moins armés sur le bord de la route. Ce schéma directeur en est un exemple, de nombreux services y ont contribué, coordonnés par une chargée de mission convaincue et dévouée. Cet élan collectif se lit dans les nouvelles initiatives proposées pour améliorer la qualité de vie au quotidien de tous ceux qui étudient, travaillent et vivent sur nos campus, quelles que soient leurs différences. Le respect de la diversité, l'attention à l'autre sont plus encore à l'Université qu'ailleurs un devoir sociétal puisque l'Université, lieu de vie et d'études, est aussi un lieu de recherche et de construction du monde où se forment les convictions et où se pense l'avenir.

Anne Fraïsse
Présidente de l'Université Paul-Valéry Montpellier 3

ÉDITO DE LA VICE-PRÉSIDENTE DÉLÉGUÉE AUX SITUATIONS DE HANDICAP

Une université inclusive construit une société inclusive.
Le schéma directeur montre concrètement l'engagement de l'Université Paul-Valéry Montpellier 3 vis-à-vis des étudiants et des personnels en situation de handicap. Ce schéma directeur du handicap est le résultat d'une mobilisation collective pour l'équité de traitement, d'accès à la culture, aux campus et aux savoirs.

Pour l'égalité des droits et des chances à l'Université Paul-Valéry Montpellier 3 !

Sylvie Canat
Vice-présidente déléguée aux situations de handicap

CONTEXTE NATIONAL - PARADIGMES DU HANDICAP

Les institutions universitaires connaissent de nombreuses mutations (techniques, sociétales, climatiques...). Autrefois, les grands textes et la parole du maître étaient au centre de l'architecture universitaire. Aujourd'hui, elle est traversée par d'autres causes comme l'insertion professionnelle, les grandes questions sociales vives, l'égalité des chances, l'écologie, l'inclusion. Si l'université avait un regard davantage tourné vers le passé (l'histoire, le patrimoine culturel), aujourd'hui, son regard se tourne vers le présent et l'avenir des jeunes étudiants.

L'inclusivité est au cœur des nouvelles causes universitaires. Les conditions d'accueil et d'accompagnement des étudiants en situation de handicap (ESH) ouvrent de nouvelles questions aux présidences, aux conseils centraux, aux Directions Générales des Services, aux Directions des Ressources Humaines, et à la communauté universitaire. En 2021, le conseil national consultatif des personnes handicapées (CNCPH) a engagé une réflexion stratégique pour un enseignement supérieur et une vie sociale de campus accessibles (<https://cncph.fr/capenseignementsup>).

Le nombre croissant des étudiants et des personnels en situation de handicap invite les universités et les chercheurs à trouver de nouveaux paradigmes, des dispositifs et des formations adaptées visant la réussite pour tous, l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi.

Rappelons brièvement, les paradigmes de la prise en charge des enfants et jeunes adultes en situation de handicap.

Avant 1975, l'approche du handicap était médicale (diagnostic, orientation, prise en charge).

« Après l'abandon officiel en 1972 de la catégorie des enfants « inéducables », il s'agissait de définir des orientations éducatives pour ces jeunes et de déterminer les modalités de leur accueil et de leur enseignement »¹.

Avec la loi de 1975 (et les apports de P. Woods), le handicap était la résultante d'une disjonction entre les espaces sociaux et les particularités des personnes. C'est ainsi que naît une approche médico-sociale. L'éducation se fait prioritairement dans les établissements médico-éducatifs ainsi que l'enseignement (de nombreux enseignants seront embauchés par les instituts médico-pédagogiques, les instituts de rééducation). Selon H. Benoit, il faudra 16 années pour que la déclaration de Salamanque (UNESCO, 1994) remette le terme de « special educational needs » sur la scène internationale de l'éducation.

Avec les lois de 2005 (en référence à la classification internationale du fonctionnement) puis du 8 juillet 2013 et du 28 juillet 2019, c'est une approche environnementale et l'entrée ne se fait pas par l'incapacité ou le handicap mais bien par la situation environnementale du handicap. C'est la résultante d'obstacles rencontrés par une personne dans son environnement (scolaire, universitaire, culturel...). L'accent est donc mis, d'une part, sur l'environnement d'où l'importance dans le champ de l'inclusion, de l'axe accessibilité (campus, enseignements, numérique...) et d'autre part, sur la personne avec l'axe compensation (humaine, technique, parcours...).

¹ H. Benoit, lors de sa conférence en 2021, dans le cadre du master EPSIN (Éducation, Pédagogie et Société Inclusive)

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées apporte une définition élargie du handicap : « Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant. »

Elle fixe 4 objectifs :

- le droit à compensation avec la prise en charge des dépenses liées au handicap,
- l'intégration scolaire,
- l'insertion professionnelle avec une obligation légale de l'emploi de 6 % de personnes handicapées dans le secteur public,
- l'accessibilité aux espaces publics, aux systèmes de transport et au cadre bâti neuf, la simplification administrative, avec la mise en place d'un « guichet unique » : les MDPH (Maisons Départementales des Personnes Handicapées).

Les termes de « besoins éducatifs particuliers » qui peuvent-être nommés « besoins universitaires particuliers » ou « besoins professionnels particuliers », les termes d'inclusion, d'université inclusive, d'inclusivité, d'obstacles, de conception universelle, de pédagogie universelle sont alors retenus.

En 2006, la Convention internationale du droit des personnes en situation de handicap, adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies, vise à « promouvoir, protéger et assurer » la dignité, l'égalité devant la loi, les droits humains et les libertés fondamentales des personnes avec des handicaps en tous genres. L'objectif est la participation active à la vie politique, économique, sociale et culturelle.

L'article 24 de la Convention internationale des droits des personnes handicapées ratifiée par la France en 2009 et publiée en annexe du décret n° 2010-356 dispose que la France reconnaît « le droit des personnes handicapées à l'éducation. En vue d'assurer l'exercice de ce droit sans discrimination et sur la base de l'égalité des chances, les États Parties font en sorte que le système éducatif pourvoie à l'insertion scolaire à tous les niveaux et offre, tout au long de la vie, des possibilités d'éducation qui visent :

a) Le plein épanouissement du potentiel humain et du sentiment de dignité et d'estime de soi, ainsi que le renforcement du respect des droits de l'homme, des libertés fondamentales et de la diversité humaine ;

b) L'épanouissement de la personnalité des personnes handicapées, de leurs talents et de leur créativité ainsi que de leurs aptitudes mentales et physiques, dans toute la mesure de leurs potentialités ;

c) La participation effective des personnes handicapées à une société libre. »

Par ailleurs, elle précise que la France veille « à ce que les personnes handicapées puissent avoir accès, sans discrimination et sur la base de l'égalité avec les autres, à l'enseignement tertiaire général, à la formation professionnelle, à l'enseignement pour adultes et à la formation continue. À cette fin, ils veillent à ce que des aménagements raisonnables soient apportés en faveur des personnes handicapées. »

La France, signataire de la convention, reconnaît dans l'article 3 le principe fondateur du « respect de la dignité intrinsèque, de l'autonomie individuelle, y compris la liberté de faire ses propres choix, et de l'indépendance des personnes en situation de handicap [...] ».

En 2012, cette évolution des cadres législatifs conduit la Conférence des Présidents d'Universités (CPU) à rédiger avec le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MESR) « **la Charte Université handicap** ». Elle a pour ambition de sécuriser la continuité des parcours vers l'emploi des étudiants handicapés. Cela

nécessite un étroit travail partenarial entre tous les acteurs : étudiants, universités, employeurs, associations. Cette charte poursuit les objectifs de la loi de 2005 qu'elle décline en 4 axes : l'accueil et l'accompagnement dans le cursus et vers l'insertion professionnelle, le développement de l'emploi des personnes en situation de handicap, l'augmentation de l'accessibilité et le développement de la recherche sur le handicap.

L'article L 123 – 4 – 2 du code de l'éducation précise que : « Les établissements d'enseignement supérieur inscrivent les étudiants en situation de handicap ou présentant un trouble de santé invalidant, dans le cadre des dispositions réglementant leur accès au même titre que les autres étudiants, et assurent leur formation en mettant en œuvre les aménagements nécessaires à leur situation dans l'organisation, le déroulement et l'accompagnement de leurs études. »

Ces documents sont complétés par d'autres circulaires et articles :

- **Circulaire du 6-2-2023** (MESR - DGEIP A2-3 - MASA-MS-MC-MSP-MSAPH)
Texte adressé aux présidentes et présidents, directeurs et directrices des établissements d'enseignement supérieur ; aux recteurs et rectrices de régions académiques, aux recteurs et rectrices d'académie ; au directeur du Siec d'Île-de-France ; aux médecins des services universitaires et aux médecins conseillères et conseillers techniques des recteurs.
Circulaire relative aux adaptations et aménagements des examens et concours pour les candidats en situation de handicap (<https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/bo/23/Hebdo10/ESRS2234137C.htm>)

- **L'article L712-3** code de l'éducation
https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000042814649/

L'évolution des cadres montre un changement des représentations du handicap. Le handicap ne fait plus identité (l'autiste, le trisomique, le déficient...), il n'est pas dénié pour autant. Le paradigme post 2005 et post CIF² montre la complexité de la mise en place d'une société inclusive et des universités inclusives. Les étudiants en situation de handicap ont des besoins universitaires singuliers et l'université a également des besoins particuliers. C'est ce que le schéma directeur va essayer de traduire en termes d'axes à consolider et à développer : gouvernance, accueil, accompagnement, campus et numérique accessibles...

En 2023, les conférences nationales du handicap (CNH) réunissent la ministre déléguée chargée des personnes handicapées ainsi que le ministre des solidarités, de l'autonomie et des personnes handicapées et les personnes désignées et compétentes. La 6^{ème} CNH s'est tenue en avril 2023. Elle énonce un certain nombre de mesures à prendre en compte que cela soit pour l'école, l'université, le travail en général. Cette dernière montre bien les impasses dans lesquelles nous nous trouvons pour changer les mentalités, les pratiques et les institutions. Ces impasses se retrouvent à l'université alors qu'elle devrait être un bassin sociétal sain tout comme l'école car s'y fabrique le terreau d'une société basée sur la compréhension et l'accueil.

<https://handicap.gouv.fr/conference-nationale-du-handicap-dossier-de-presse?source=dfbfb851-6382-4969-9eb7-4b22afd6458d>

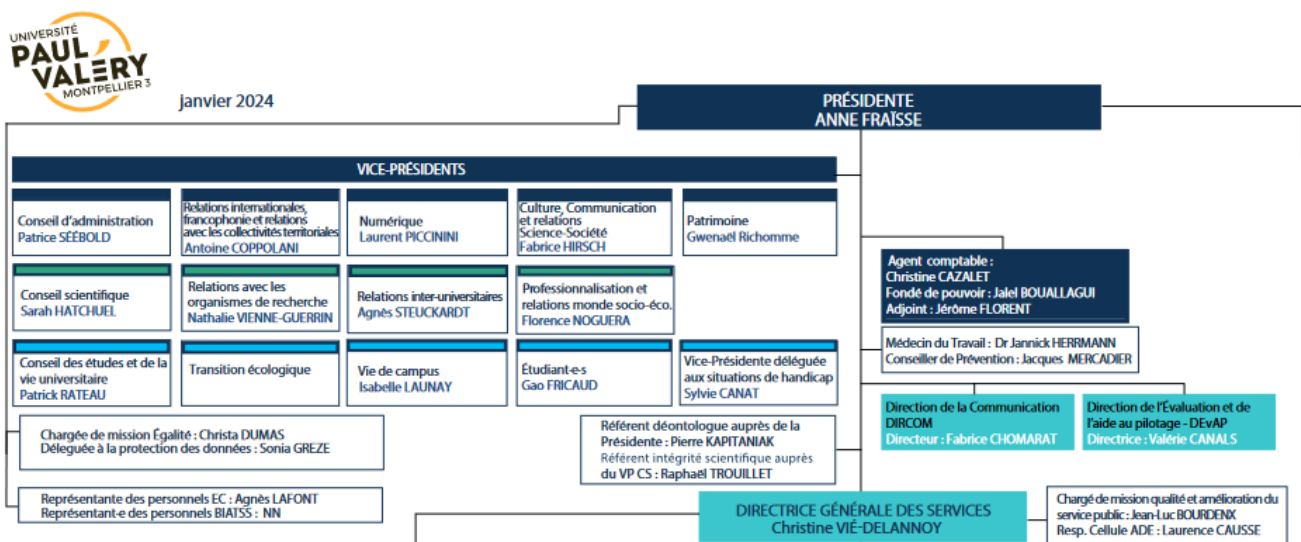
² CIF :

https://fr.wikipedia.org/wiki/Classification_internationale_du_Fonctionnement,_du_handicap_et_de_la_sant%C3%A9

CONTEXTE LOCAL

La Vice-Présidente déléguée aux situations de handicap au cœur de la stratégie de l'UPVM3

« Dans le contexte de responsabilités élargies des universités, la mise en place d'une politique inclusive en matière de handicap s'intègre dans les ambitions d'une université française qui souhaite offrir une égalité des chances à tous les étudiants ainsi qu'une égalité de traitement à tous ses personnels » (MESR). C'est pour mener cette politique que l'université s'appuie sur une vice-présidente déléguée aux situations de handicap.



Ses missions principales couvrent un large périmètre.

- Elle impulse et coordonne, dans l'environnement de l'enseignement supérieur, la mise en place et le suivi d'actions au profit des usagers de l'Université.
- Elle met en place une politique d'accueil, d'accompagnement et d'accessibilité :
 - des étudiants en situation de handicap. Elle veille à ce que le service Handi-Études applique les grands axes définis ensemble à savoir accueillir et accompagner avant toute chose l'étudiant dans une dimension environnementale, écologique et non dans une dimension purement médicale.
 - en faveur des personnels en situation de handicap. La correspondante handicap a en charge le recensement volontaire des personnels en situation de handicap et leurs besoins, démarche primordiale dans la mise en place des actions individuelles et collectives portant sur le recrutement, le maintien dans l'emploi, les aménagements spécifiques, l'information...
- Elle met en place des partenariats locaux, régionaux et nationaux : établissements du supérieur, rectorat, associations, entreprises, centre hospitalier (CHU CRA³), réseau Atypie-Friendly, réseau insertion, maison départementale de l'autonomie, Cap Emploi, groupements d'employeurs...
- Elle encourage la signature de conventions autour de la formation, de la recherche, de l'insertion professionnelle, de l'emploi.
- Elle veille à la stratégie de communication, de sensibilisation autour du handicap, afin d'informer, former aux besoins particuliers et à l'accessibilité.

³ CRA : Centre de Ressources Autisme

De par ses missions, la vice-présidente déléguée aux situations de handicap conduit et anime une politique transversale afin d'accompagner la coordination des structures et des services de l'université au profit des usagers en situation de handicap. Par la même, elle assure la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du Schéma Directeur du Handicap (SDH).

Le SDH est un plan d'action pluriannuel qui couvre l'ensemble des domaines concernés par le handicap sur la période 2023-2026. Il formalise la politique inclusive en matière de handicap mise en place à l'Université Paul-Valéry Montpellier 3 (UPVM3). Cette politique concerne aussi bien les étudiants que les personnels enseignants, chercheurs, BIATSS, fonctionnaires ou non.

Le schéma directeur fixe le cadre dans lequel doivent s'inscrire la démarche d'amélioration de la qualité d'accueil des étudiants et d'insertion des personnels handicapés ainsi que le suivi des mesures déjà en place. Il intègre aussi différents axes relatifs à l'accessibilité numérique. Il comprend des engagements et des actions concrètes à mettre en œuvre dans les 3 ans pour que la question du handicap et de l'inclusion soit intégrée dans la gestion au quotidien des étudiants et des agents. Il est à ce titre l'un des jalons clés du contrat d'établissement : Jalon 10. Suivi et évaluation du schéma directeur du Handicap.

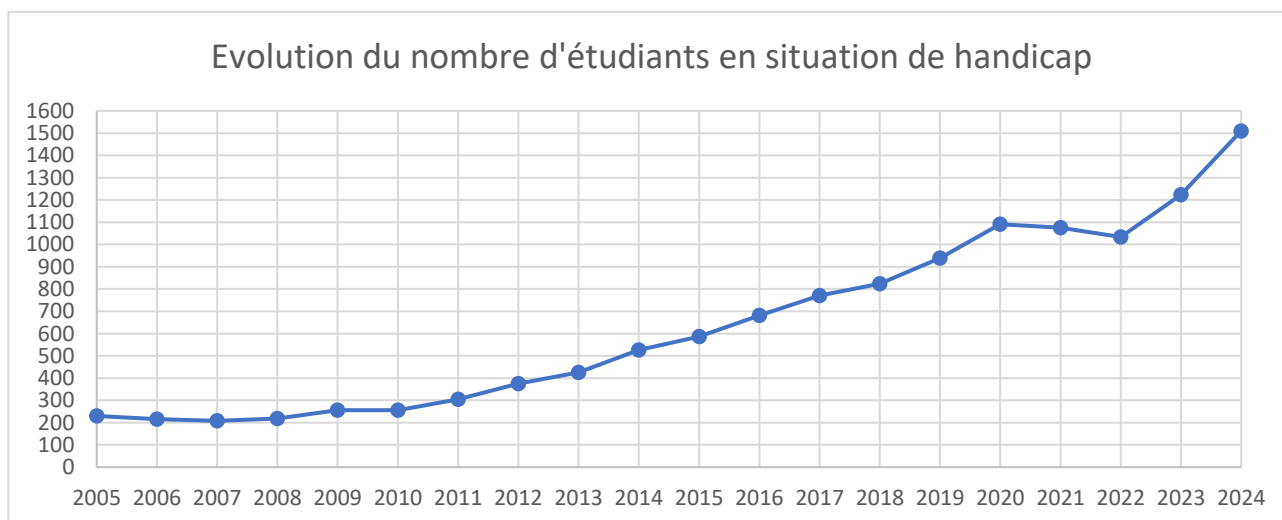
État des lieux

- **Approche quantitative**

L'état des lieux repose sur l'évolution des effectifs d'étudiants et de personnels en situation de handicap au cours des 5 dernières années ; parfois sur une durée un peu plus longue afin de faciliter l'analyse des tendances.

➤ *Etudiants*

Au cours de la période observée, le nombre d'étudiants se déclarant en situation de handicap augmente de façon significative.



Source : APOGEE 3 juillet 2024

Cette progression peut être reliée à la mise en application de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. La mise en place des dispositifs existants dans le primaire et le secondaire concernant l'inclusion, l'existence d'un service dédié à l'accompagnement des étudiants en situation de handicap à l'université, l'attractivité de l'UPVM3 sur le handicap, l'ouverture d'accès des enseignements à tous, l'augmentation du nombre de diagnostics, la crise sanitaire, les représentations du handicap qui évoluent, l'approche environnementale plutôt que médicale du handicap, sont autant d'arguments nous permettant de justifier cette augmentation de l'effectif d'année en année.

Cette progression a été stoppée en 2020-21, probablement en lien avec la crise sanitaire. Certains étudiants ont pu trouver plus de confort en travaillant à domicile, moins de fatigabilité dans les trajets, un espace aménagé chez eux leur permettant de travailler dans de bonnes conditions. Le service Handi-Études a donc eu moins besoin d'œuvrer en faveur de ces étudiants durant cette période.

L'accès des ESH à l'Université concerne tous les niveaux de formation. A noter que 1,8 % d'entre eux sont inscrits en doctorat.

Répartition des étudiants en situation de handicap par niveau depuis 2018

	2017 2018	2018 2019	2019 2020	2020 2021	2021 2022	2022 2023	2023 2024*
Licence	582	668	792	793	728	877	1071
Licence Pro	5	9	10	10	5	5	17
DUT/BUT	2	2	3	3	4	5	6
Master	171	184	220	214	250	283	364
Doctorat	18	26	25	19	19	25	29
PAREO			3	5	2	2	4
Autres	45	50	38	31	26	26	19
Total	823	939	1091	1075	1034	1223	1510
<i>Nb d'étudiants inscrits en EAD</i>	<i>85</i>	<i>98</i>	<i>112</i>	<i>109</i>	<i>93</i>	<i>112</i>	<i>151</i>

* Données provisoires

Source : APOGEE 3 juillet 2024

La diminution du nombre d'étudiants accompagnés s'explique par deux phénomènes :

- les attitudes de plus en plus inclusives des différents personnels de l'Université (composantes, enseignants et services) permettant une meilleure autonomie des étudiants en situation de handicap au fil des années d'études ;
- l'arrêt des études suite à une fin de cycle (licence, master).

Evolution des régimes d'inscription des étudiants en situation de handicap depuis 2018

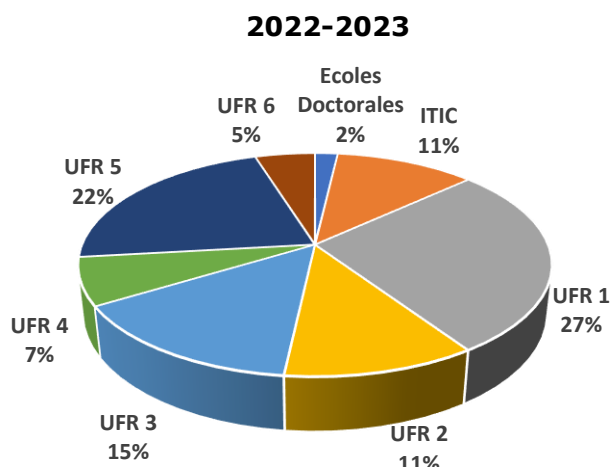
	2017 2018	2018 2019	2019 2020	2020 2021	2021 2022	2022 2023	2023 2024*
Formation initiale	774	883	1040	1026	1001	1167	1429
Formation continue financée	21	23	10	15	7	13	30
Reprise d'études non financée	25	31	33	28	19	27	28
Formation par apprentissage	2	1	8	6	7	16	23
Contrat de professionnalisation	1	1					
Total	823	939	1091	1075	1034	1223	1510
% d'inscrits en formation initiale	94%	94%	95%	95%	97%	95%	95%

* Données provisoires

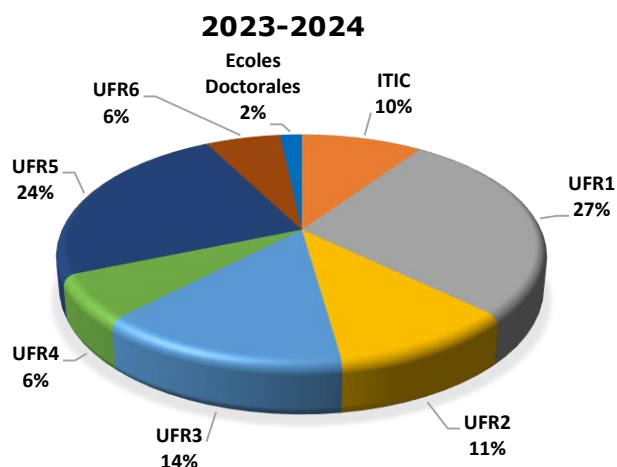
Source : APOGEE 3 juillet 2024

Par ailleurs, ils sont présents dans toutes les composantes et se répartissent dans de nombreuses mentions proposées par l'université.

Répartition des étudiants en situation de handicap par composante en :



Source : APOGEE 3 juillet 2024



Source : APOGEE 3 juillet 2024

C'est en *psychologie* qu'ils sont les plus nombreux.

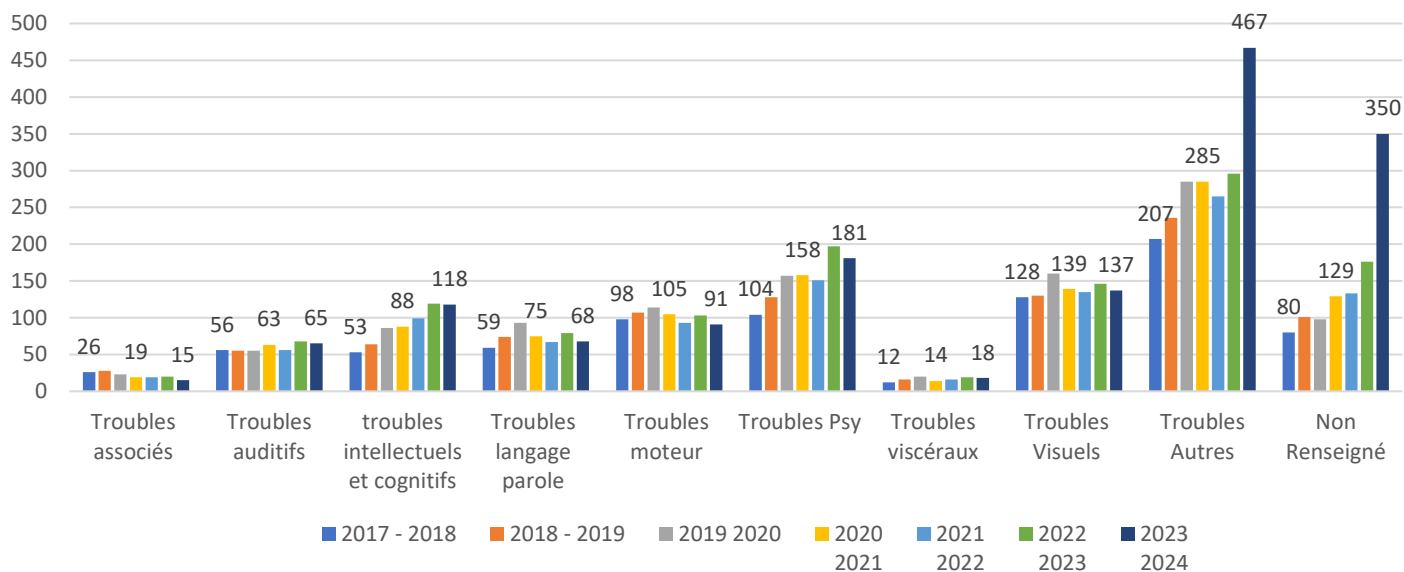
Top 10 des mentions accueillant des étudiants en situation de handicap en 2022-23

Psychologie	146
Cinéma et audiovisuel	66
Histoire	61
Sciences du langage	52
Arts plastiques	45
Langues étrangères appliquées (LEA)	45
Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales (LLCER)	45
Administration économique et sociale	42
Philosophie	42
Sociologie	42

Source : APOGEE 25 mai 2023

L'analyse de ces données selon la typologie du handicap montre une augmentation de certains troubles (psychiques en particulier) pendant et après la crise sanitaire. Il est donc légitime de s'interroger sur les conséquences de cette dernière (isolement, anxiété, ...) dans le parcours universitaire des étudiants. Elle pourrait aussi expliquer l'absence de demande d'aide au service Handi-Études.

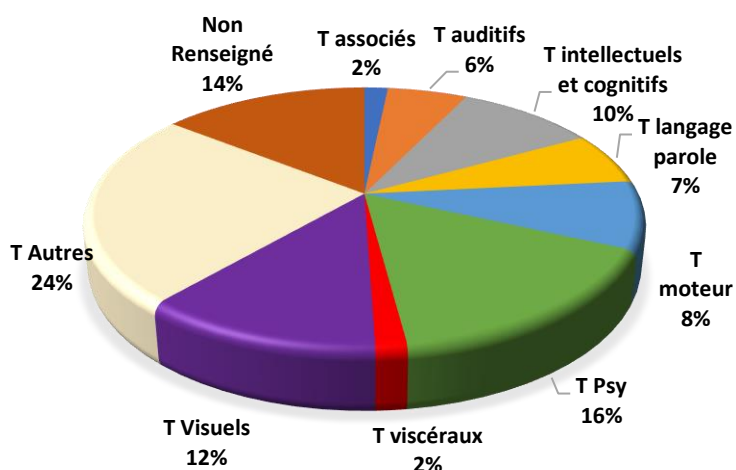
Evolution des effectifs selon la typologie du handicap



Source : APOGEE 3 juillet 2024

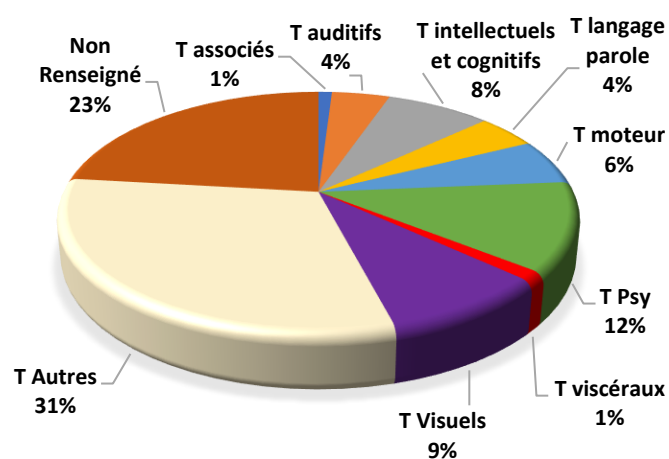
Répartition par type de troubles en :

2022-2023



Source : APOGEE 3 juillet 2024

2023-2024



Source : APOGEE 3 juillet 2024

Afin d'expliquer l'écart entre le nombre d'étudiants s'étant déclarés en situation de handicap au moment des inscriptions et ceux ayant fait les démarches et bénéficiant d'un accompagnement par le service Handi-Études (perte de 50 %) plusieurs hypothèses peuvent être avancées :

- l'étudiant est en situation de handicap temporaire au moment de l'inscription,
- il est autonome,
- il craint la stigmatisation,
- il n'a pas connaissance du service Handi-Études et/ou des démarches à suivre,
- il est découragé par les démarches à suivre pour obtenir un aménagement.

Depuis 2020, le nombre d'étudiants en situation de handicap bénéficiant d'un accompagnement pédagogique et/ou matériel, connaît une importante progression comme le montre le tableau ci-dessous. Leur nombre a augmenté de près de 55 % et les aménagements humains assurés par le service Handi-Études suivent cette même tendance (+60 %).

Evolution des effectifs d'étudiants en situation de handicap bénéficiant d'un accompagnement

	2020-21	2021-22	2022-23	2023-24
Total UPVM3	399	497	675	899
Dont Site Montpellier	377	468	637	833
avec aide humaine	128	160	224	339
sans aide humaine	249	308	413	494
Dont Site Béziers	22	29	42	66
avec aide humaine	5	11	22	42
sans aide humaine	17	18	20	24

Source : Handi-Études, juillet 2024

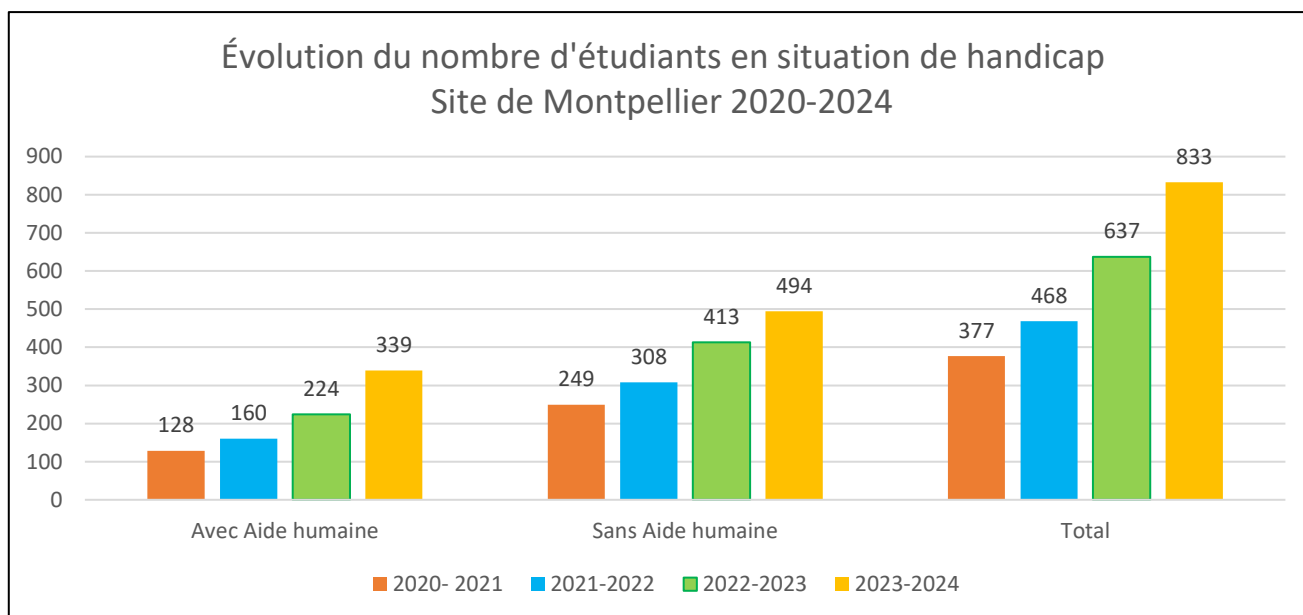
Répartition des effectifs d'étudiants en situation de handicap selon le type accompagnement

	2020-21			2021-22			2022-23*			2023-24		
	Demandes initiales notifiées par décision définitive	Nb d'étudiants ayant bénéficié d'une aide humaine	Nb d'interventions service Handi-études (rattrapages inclus)	Demandes initiales notifiées par décision définitive	Nb d'étudiants ayant bénéficié d'une aide humaine	Nb d'interventions service Handi-études (rattrapages inclus)	Demandes initiales notifiées par décision définitive	Nb d'étudiants ayant bénéficié d'une aide humaine	Nb d'interventions service Handi-études (rattrapages inclus)	Demandes initiales notifiées par décision définitive	Nb d'étudiants ayant bénéficié d'une aide humaine	Nb d'interventions service Handi-études (rattrapages inclus)
Secrétaire d'examen uniquement	44	14	178	28	12	257	26	22	116	32	23	175
Reformulation uniquement	29	4	25	41	11	78	59	17	68	114	21	115
Secrétaire d'examen + reformulation	13	8	44	12	12	61	18	10	77	24	15	210
Prise de notes	102	64	NC	109	67	NC	181	115	NC	296	166	NC
Prêt de PC	X	X	X	186	111	940	198	136	678	341	203	1764

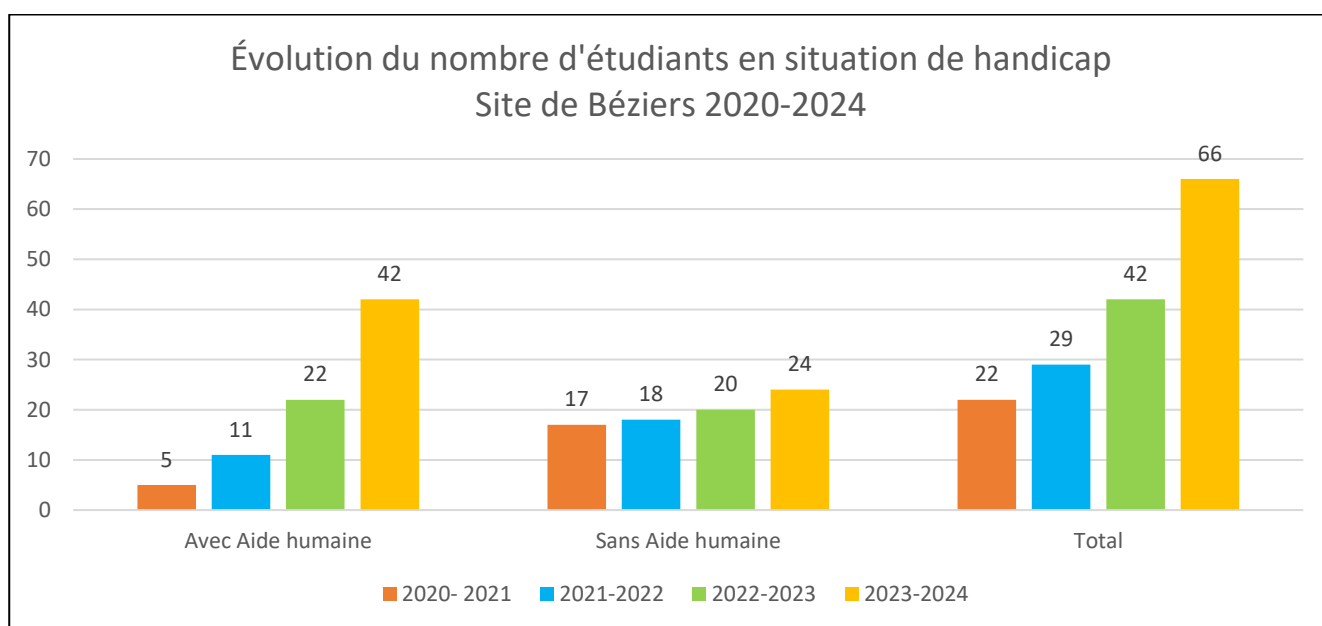
* Chiffres basés sur le premier semestre

Source : Handi-Études, juillet 2024

Étudiants en situation de handicap bénéficiant d'un accompagnement



Source : Handi-Études, 3 juillet 2024



Source : Handi-Études, 3 juillet 2024

Cette augmentation impose déjà à l'Université d'améliorer tant en quantité qu'en qualité ses moyens d'accueil et d'accompagnement des étudiants en situation de handicap ; le schéma directeur entend traduire cette nécessité.

➤ Personnels

La déclaration annuelle auprès du FIPHFP⁴ est précédée d'une enquête de recensement permettant également de sensibiliser et d'informer les nouveaux entrants. Au 31 décembre 2022, l'enquête sur les bénéficiaires de la loi du 11 février 2005, relative à l'emploi des travailleurs handicapés, recense 64 personnels soit 4,81 % des ETR⁵ de l'université.

La loi du 11 février 2005 concerne les bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE) : selon l'article L 351-5 – du CGDP faisant référence à l'article L.5212-13 du Code du travail :

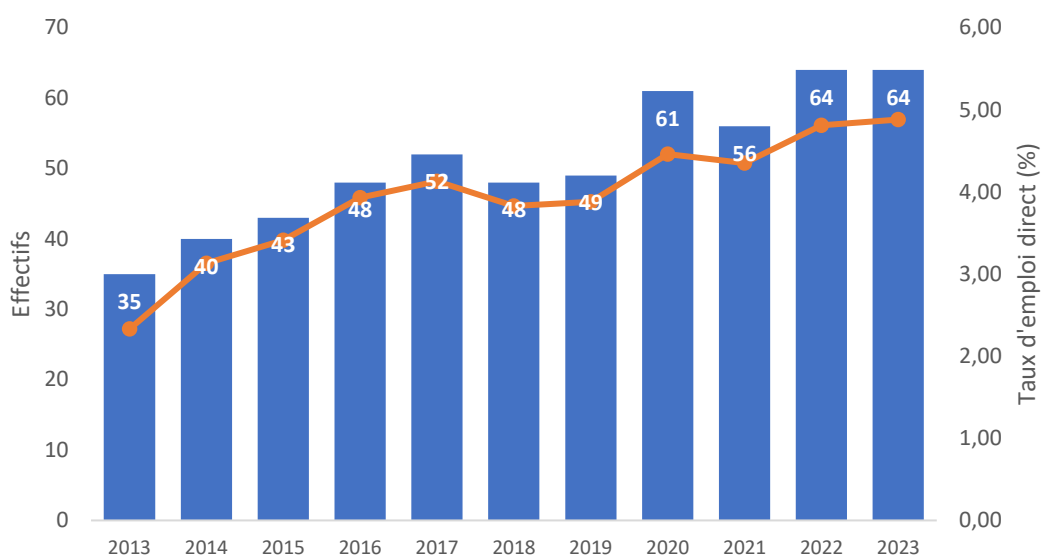
- les travailleurs reconnus handicapés par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées mentionnée à l'article L.146-9 du code de l'action sociale et des familles
- les victimes d'accidents du travail ou de maladies professionnelles ayant entraîné une incapacité permanente au moins égale à 10 % et titulaires d'une rente attribuée au titre du régime général de sécurité sociale ou de tout autre régime de protection sociale obligatoire
- les titulaires d'une pension d'invalidité attribuée au titre du régime général de sécurité sociale, de tout autre régime de protection sociale obligatoire ou au titre des dispositions régissant les agents publics à condition que l'invalidité des intéressés réduise au moins des deux tiers leur capacité de travail ou de gain
- les bénéficiaires mentionnés à l'article L.394 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre
- les bénéficiaires mentionnés à l'article L.395 et L.396 du même code
- les titulaires d'une allocation ou d'une rente d'invalidité attribuée dans les conditions définies par la loi n° 91-1389 du 31 décembre 1991 relative à la protection sociale des sapeurs-pompiers volontaires en cas d'accident survenu ou de maladie contractée en service
- les titulaires de la carte d'invalidité définie à l'article L.241-3 du code de l'action sociale et des familles
- les titulaires de l'allocation aux adultes handicapés
- les titulaires d'un emploi réservé attribuer en application des dispositions du chapitre II du titre IV du livre II du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre
- les agents reclassés ou en période de préparation au reclassement en application des dispositions figurant au chapitre VI du titre II du livre VIII du présent code
- les agents bénéficiaires d'une allocation temporaire d'invalidité en application du chapitre IV du titre II du même livre.

Les effectifs concernant les personnels en situation de handicap ont augmenté de 83 % entre 2013 et 2022 et le taux d'emploi direct est passé de 2,33 à 4,81 % (+106 %).

⁴ FIPHFP : Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique

⁵ ETR : Effectif Total Rémunéré

Évolution des effectifs fonctionnaires et non fonctionnaires en situation de handicap et du taux d'emploi direct (2013-2022)



Source : DEvAP, Bilans sociaux 2013 à 2019 et RSU 2020 à 2023

• *Approche qualitative*

Au-delà des données quantitatives, la réflexion autour de ce SDH s'est construite à partir d'un état des lieux de l'environnement inclusif présent à l'UPVM3. Entre septembre 2021 et juin 2023, ce diagnostic s'est notamment appuyé sur :

- Des entretiens avec les étudiants en situation de handicap (individuels ou lors de groupes de parole mensuels),
- Des réunions programmées avec toutes les composantes et les services,
- Des courriels ou échanges téléphoniques suite à des dysfonctionnements,
- Des échanges avec les conseils et le bureau,
- Une collaboration étroite avec le SUMPPS, le centre de ressources autisme et « Atypie-Friendly⁶ »,
- Une collaboration étroite entre la Vice-présidente déléguée aux situations de handicap et le service Handi-Études,
- Des échanges avec les partenaires du médico-social, du soin, de l'insertion, de la Métropole, du Département (maison de l'autonomie et de la solidarité), du Rectorat et du Réseau national des référents universitaires handicap.

Cette analyse croisée de la parole des étudiants en situation de handicap, des professionnels, des textes de référence et des statistiques met en avant que, malgré les évolutions récentes, les pratiques universitaires peuvent encore faire apparaître d'anciens paradigmes du handicap et de l'inclusion.

Or, une université inclusive doit déplier collectivement la question de l'accueil, de l'accompagnement et de la co-construction de parcours adaptés. Le concept de **besoins universitaires singuliers** peut aider à repenser ces pratiques. À celui-ci, il semble important, d'associer **les besoins institutionnels particuliers** (didactiques, architecturaux, administratifs...). Ces besoins permettront de construire un cahier des charges d'une université inclusive en lien avec les partenaires locaux ou nationaux et porté par des recherches scientifiques.

⁶ Anciennement Aspie-Friendly, programme dont le nom a été modifié en juillet 2023 afin d'étendre le périmètre des personnes concernées aux troubles neuro-développementaux (TND).

Ces échanges ont permis de mettre en avant plusieurs objectifs :

- Mieux structurer la gouvernance (besoin de tisser des liens avec les correspondants handicap dans chaque service, composantes et départements)
- Prendre en compte la parole des étudiants en situation de handicap, co-construire avec l'étudiant son parcours selon un paradigme écologique et différencier compensation/accessibilité et besoins et demandes de l'étudiant
- Former les personnels des services Handi-Études, sensibiliser et former la communauté au handicap
- Renforcer l'accessibilité des campus
- Veiller à rendre accessible le numérique à tous
- Faire la différence entre manque, déficit ou déficience
- Aller au-delà de la prescription de « biens inclusifs » pour penser le devenir inclusif
- Faire des liens avec l'environnement local, national et international
- Rédiger le Registre Public d'Accessibilité (RPA) et le Référentiel Général d'Amélioration de l'Accessibilité (RGAA)
- Étoffer les ressources humaines du service Handi-Études
- Lever les tabous ou les freins à se déclarer personnel en situation de handicap
- Construire un maillage interne et externe grâce à un réseau et des partenaires
- Faire davantage de communication interne et externe (flyers, capsules vidéo etc...)
- Mettre en place des recherches appliquées et des travaux inter-universitaires sur le handicap (mémoires de Master 2, thèses de doctorat, post-doc)

Au-delà des axes qu'il a permis de formaliser, cet exercice collaboratif a renforcé la dynamique et créé un collectif inclusif de travail entre les services et les directions concernés.

Organisation opérationnelle de la politique handicap

- **Services dédiés à l'appui des personnes en situation de handicap**

➤ *Handi-Études*

Depuis le 1^{er} avril 2022, le Service d'Accueil des Étudiants en Situation de Handicap (SAESH) a changé d'appellation pour devenir Handi-Études. Ce changement de nom a pour objectif de rendre plus visible le service auprès de la communauté universitaire et s'inscrit dans le projet Handi-UPVM3 – projet visant à développer une université inclusive. Handi-Études est un service rattaché à la Direction des Études et de la Scolarité (DES) de l'UPVM3.

Handi-Études est chargé de la coordination entre les étudiants en situation de handicap (et parfois leur famille), les scolarités, les enseignants et les partenaires extérieurs. L'objectif est bien de les soutenir durant leur cheminement universitaire, de favoriser leur autonomie en leur offrant des prestations pouvant pallier leur situation de handicap.

Pour ce faire, l'équipe Handi-Études reçoit en entretien individuel les étudiants en situation de handicap, inscrits en formation initiale, afin d'évaluer et de co-construire avec eux leur plan d'accompagnement aux études et/ou aux examens pour l'année universitaire. Selon les situations, un accompagnement spécifique au niveau de l'instruction des dossiers MDPH⁷ ou encore de l'insertion professionnelle est possible.

⁷ MDPH : Maison Départementale pour les Personnes Handicapées

Le dispositif d'accompagnement des étudiants en situation de handicap se réalise grâce au travail de 3 coordinatrices handicap formées, d'une gestionnaire administrative et d'une responsable administrative (5 ETP⁸). Un contrat d'apprentissage est aussi prévu chaque année, en lien avec la Vice-Présidente déléguée aux situations de handicap. L'équipe accompagne 899 étudiants en situation de handicap et une soixantaine d'assistants pédagogiques recrutés par le service.

➤ *SUMPPS*

Le Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé (SUMPPS) a pour objectif, entre autres, d'offrir à l'étudiant en situation de handicap une écoute attentive et bienveillante. En entretien individuel, il co-construit avec l'étudiant et en collaboration avec le service Handi-Études les préconisations des aménagements lui permettant d'obtenir des chances égales à celles des autres étudiants. Il l'informe également sur les documents nécessaires à la reconnaissance de son handicap et à son évaluation.

Le SUMPPS participe au ciblage, à l'évaluation et au suivi des étudiants porteurs de troubles du spectre de l'autisme, en étroite collaboration avec le service hospitalier dédié (CRA) et le dispositif Atypie-Friendly.

L'équipe est composée de 3 infirmières, 2 médecins, 2 psychologues et 2 secrétaires (9 ETP).

➤ *Équipe plurielle*

Les aménagements d'études et d'examens sont arrêtés par la Direction des Études et de la Scolarité, le service de médecine préventive (SUMPPS), le service Handi-Études. Lorsque des situations font difficulté, il peut être fait appel à des experts des problématiques et à des référents handicap des composantes et du pédagogique.

Membres :

- DES
- Vice-Présidente déléguée aux situation de handicap
- Chargé de projets, pôle Handinnovation (DTES)
- Référente Handicap
- SUMPPS
- Référents ou référentes des composantes et du pédagogique

Peuvent être consultés si nécessaire :

- Membres du Centre de Ressources Autisme
- Représentants du médico-social (APAJH⁹, ARIÉDA¹⁰, Sesam autisme)
- CHU
- Service social
- Vie de campus
- CROUS

⁸ ETP : Equivalent Temps Plein

⁹ APAJH : Association pour Adultes et Jeunes Handicapés

¹⁰ ARIÉDA : Association Régionale pour l'Intégration et l'Éducation des Déficiants Auditifs

➤ *DRRH*

En application de la loi de 2005, l'Université est engagée dans une politique active de recrutement, d'accueil et d'accompagnement des personnes en situation de handicap. Un correspondant handicap, positionné au sein de la DRRH¹¹, est le référent pour l'ensemble des personnels de l'UPVM3 (0,2 ETP).

Une permanence est proposée à la Maison des Personnels afin d'assurer la confidentialité des rendez-vous. Ceux-ci peuvent aussi être pris hors permanences et sur le lieu de travail des agents pour discuter des aménagements possibles. Ces visites peuvent être réalisées avec le médecin du travail pour adapter les postes de travail dans une démarche de prévention.

Parmi les personnes suivies, certaines savent ce qui est nécessaire pour elles (aménagement de poste en majorité), d'autres veulent seulement des renseignements (en général sur le long terme). Par ailleurs, se déclarer permet, si la situation le nécessite, de bénéficier d'accompagnements techniques et humains et de faire valoir des droits particuliers.

• *Comité de pilotage et référents*

Un comité de pilotage est mis en place sous la responsabilité de la Vice-Présidente déléguée aux situations de handicap. Il est constitué de représentants des services, du pédagogique et d'étudiants. Il valide les décisions politiques en matière d'inclusion. Ce comité est pluridisciplinaire et constitué de membres de l'UPVM3.

Le comité de pilotage doit s'assurer du déploiement du schéma directeur. Il est également le garant de la mise en œuvre d'une évaluation en continu du schéma. Par ailleurs, il a aussi pour mission d'assurer avec la Direction Générale des Services les régulations nécessaires en cas de difficultés dans le déploiement du schéma.

➤ *Comité de pilotage du SDH*

- Présidente
- Vice-président Conseil d'administration
- Vice-présidente Vie de campus
- Vice-présidente déléguée aux situations de handicap
- Directrice Générale des Services
- DRRH : direction et service pour le personnel en situation de handicap
- Représentants du SUMPPS
- Chargé de projets, pôle Handinnovation (DTES)
- Référente handicap et membre de Handi-Études
- Référents handicap
- Référent étudiants en situation de handicap (en doctorat)

➤ *Réseau des référents et référentes handicap*

Un réseau de référents handicap a permis de développer un « filet de sécurité » et d'échanges au sein de l'UPVM3, université inclusive avec des relais dans chaque service, composantes et responsables de formation. Rien de mieux que des rencontres et des échanges pour construire des parcours adaptés et limiter les malentendus.

¹¹ DRRH : Direction des Relations et Ressources Humaines

1 référent BIATSS par direction

- ATELIER
- AGENCE COMPTABLE
- CCU
- CREMAD
- DAFPA
- DARS Chargé de mission
- DCOM
- DIRECTRICE DAJI
- DES
- DEVAP
- DIVEP
- DMG
- DPMI
- DRED
- DRIF
- DRRH
- DSIN
- IEFE
- DSIN
- PDGS
- SAFCO
- SAIEC
- SCD (BU)
- SCUIO-IP
- SUMPPS
- SUAPS

**Composantes et ITIC : 3 référents
(1 étudiant + 1 EC + 1 BIATSS)**

- UFR 1
- UFR 2
- UFR 3
- UFR 4
- UFR 5
- UFR 6
- ITIC
- École doctorale

- CROUS
- VP étudiant

- **Équipes dédiées Atypie-Friendly**

 ➤ *Équipe d'accueil Atypie-Friendly*

La composition d'une équipe locale référente Atypie-Friendly permet aux étudiants TND d'identifier les personnes ressources au sein de l'Université ainsi que leurs missions respectives. L'existence de cette équipe assure aussi le déploiement du dispositif au niveau local.

Membres :

- Référente locale : fait le lien entre le projet national et sa mise en place dans l'Université.
- Ambassadeurs amont / aval : en lien avec les différents partenaires, ils participent à faciliter l'entrée dans l'enseignement supérieur des étudiants atypiques et accompagnent leur insertion professionnelle.
- Référent formation
- Équipe enseignante

Ils participent, en lien avec les différents partenaires (Handi-Études, SUMPPS, CRA) à la mise en place des sensibilisations sur l'autisme dans l'établissement.

 ➤ *Comité de pilotage de la recherche Atypie-Friendly / troubles neuro-développementaux*

Une équipe dédiée à la mise en œuvre du programme Atypie-Friendly doit être constituée au sein de l'Université.

Elle comprend au moins un référent local. Cette équipe assure la liaison avec le réseau national Atypie-Friendly.

L'équipe met également en place des partenariats avec toute structure pertinente pour l'accompagnement des personnes présentant un trouble du neuro-développement et qui respecte les recommandations de bonnes pratiques professionnelles produites par l'ANESM¹² et la HAS¹³.

Dans une logique de mutualisation des actions au service de l'inclusion, les personnels et étudiants volontaires peuvent participer aux différentes actions portées nationalement par le programme Atypie-Friendly.

Membres :

- Référente locale : vice-présidente déléguée aux situations de handicap, professeur en sciences de l'éducation, responsable du master 2 EPSIN (Éducation, Pédagogie et Société Inclusives – master 2 formant les référents handicap)
- Responsable du service Handi-Études
- Chargé de projets, pôle Handinnovation (DTES)
- Référente enseignante
- Équipe enseignante : enseignant chercheur sur l'autisme, praticien au CHU, référente Méthodologie du Travail Universitaire
- Équipe BIATSS : référent handicap d'une composante, référent handicap du SCUIO-IP et assistant pédagogique du service Handi-Études
- Étudiants en situation de handicap
- Partenaires : le comité travaille en étroite collaboration avec :
 - Le Centre de Ressources Autisme (CRA - CHU – Montpellier)
 - Le Rectorat : conseiller technique académique école inclusive, académie de Montpellier ; conseiller pédagogique ASH école inclusive
 - Pôle de Compétences et de Prestations Externalisées (Adages)
 - Les associations de parents et d'usagers

¹² ANESM : Agence Nationale de l'Évaluation et de la qualité des établissements et Services sociaux et Médico-sociaux

¹³ HAS : Haute Autorité de Santé

AXES DU SCHÉMA DIRECTEUR DU HANDICAP

Axe 1 - Gouvernance

Une université inclusive devrait mettre au travail en permanence la question du collectif, du vivre ensemble, des conditions d'apprentissage dont le terreau commun malgré nos différences est la prise en compte de la vulnérabilité de tout humain et son devenir. Pour cela, il est nécessaire de structurer la gouvernance comme suit :

- une coordination est assurée par la vice-présidente déléguée aux situations de handicap, le service Handi-Études, le pôle Handinnovation et la correspondante handicap au sein de la DRRH,
- une validation de la stratégie et du plan d'actions final est assurée par le comité de pilotage dédié.



→ Action n° 1 : Mettre en place une gouvernance polycentrique

ACTION N° 1 : METTRE EN PLACE UNE GOUVERNANCE POLYCENTRIQUE

Objectifs

- Mettre en place une gouvernance "polycentrique" afin d'impliquer et de responsabiliser tous les personnels de l'Université aux situations de handicap et avoir des relais dans chaque service (réseau des référents handicap)
- Faire travailler et créer un collectif inclusif et accessible : dépasser les enjeux techniques, organisationnels et imaginaires (moraux) basés sur une politique du manque à combler ou du déficit et poser les fondations symboliques de l'institution en lien avec les priorités sociétales qu'elle veut mettre au travail : handicap, écologie... Qui dit fondations symboliques dit ordre symbolique reposant sur des lois ou règles définies ensemble sur le rapport à l'autre, à la valeur attribuée à la différence etc.

Contexte

Pas de gouvernance formalisée dans le précédent SDH (2018-2023). Avec le changement de présidence, une vice-présidente déléguée aux situations de handicap et une responsable administrative ont été nommées en septembre 2021.

La rédaction du SDH est l'un des axes du projet d'établissement (2021-2026)

Publics cibles

Étudiants / personnels en situation de handicap
Étudiants / Personnels BIATSS et enseignants-chercheurs

Durée

2023-2026

Porteur

Vice-présidente déléguée aux situations de handicap

Description de l'action

- Présenter la politique inclusive et de la gouvernance en bureau
- Rencontrer les services / composantes avec nomination de référents handicap
- Rencontrer les partenaires extérieurs (CHU, CRA, association médico-sociales, fédération, ...)
- Animer des groupes d'échange avec les étudiants en situation de handicap
- Mettre en place l'équipe plurielle, le comité de pilotage, le réseau des référents handicap...
- Renforcer la représentation des étudiants en situation de handicap dans la gouvernance
- Elargir la gouvernance aux partenaires territoriaux

Budget¹⁴

0 €

Acteurs concernés

Handinnovation (DTES), Réseau des référents

¹⁴ Dans l'ensemble des fiches actions du SDH, cette rubrique « budget » s'entend hors charges de personnels en Equivalent Temps Plein des directions / services de l'UPVM3.

Calendrier / Étapes

Septembre 2021 : structuration de la gouvernance, présentation au bureau
Septembre 2022-2023 : rédaction des listes des référents handicap, des différentes commissions de gouvernance, copil SDH, etc.
2023-2026 : mise en œuvre des différentes gouvernances (comité, équipe plurielle)

Évaluation

Livrable : Mise en place des actions du SDH

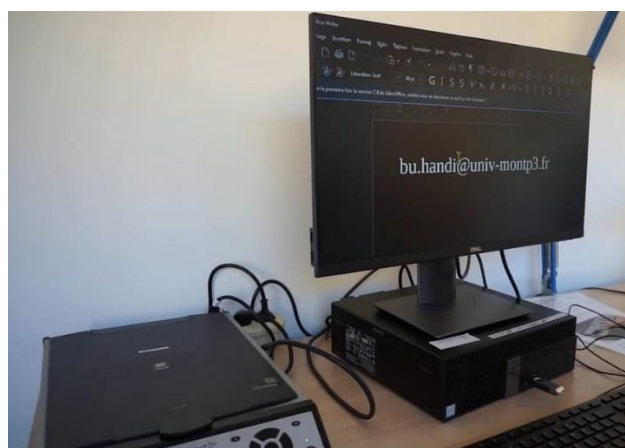
Axe 2 - Accueil, accompagnement et insertion professionnelle

En changeant le regard, en se formant, en échangeant, en construisant d'autres pratiques, d'autres modes de communication et d'évaluation, donnons à l'établissement et aux ESH cette chance d'atteindre des horizons inclusifs adaptés aux besoins et demandes particulières

La politique de l'UPVM3 est particulièrement attentive à l'accueil des étudiants ou personnels en situation de handicap. Au-delà de l'accueil, se joue la dimension environnementale, temporelle, et d'accompagnement de leur parcours d'étudiants ou de professionnels en situation de handicap.

• *Étudiants en situation de handicap*

Repenser les didactiques inclusives ensemble, faire évoluer les évaluations et travailler davantage et autrement sur les représentations, transformer les contenus de cours ou de communication sont autant d'actions permettant aux étudiants en situation de handicap, ayant des besoins spécifiques, de réussir leur parcours universitaire et à terme leur insertion professionnelle. Des acteurs sont spécifiquement dédiés à ces missions à la fois pour être à l'écoute de ces besoins et pour s'assurer que les étudiants en situation de handicap abordent sereinement leur parcours universitaire.



• *Personnels en situation de handicap*

Depuis 2013, les effectifs déclarés de personnels en situation de handicap et le taux d'emploi direct augmentent. Partant de ce constat, l'effort doit être poursuivi à la fois

- vis-à-vis des personnels déclarés en situation de handicap afin de les accompagner pour les aménagements nécessaires (en termes d'équipement - matériel informatique spécifique, mobilier adapté au handicap) et/ou d'amélioration des conditions de travail (accessibilité des locaux, aide humaine, aménagement d'horaire, temps partiel de droit, télétravail, etc.)
- mais aussi pour favoriser le recrutement de BOE.

En parallèle, une campagne de sensibilisation accrue aura pour objectifs :

- d'inciter les personnels en situation de handicap, qui ne l'auraient déjà fait, à se déclarer,
- de former l'ensemble de la communauté universitaire aux différentes formes de handicap,

- d'apporter une meilleure connaissance sur le recours aux ESAT¹⁵.

Ces améliorations passeront par un développement des partenariats avec les organismes externes dédiés mais également par des échanges de bonnes pratiques entre les trois fonctions publiques de l'Hérault.



Les fiches actions qui suivent décrivent plus en détail ces items qui participent à faire de l'UPVM3 une université inclusive pour les étudiants et les personnels.

- Action n° 2 : Répondre aux besoins des ESH dans le cadre de leurs études
- Action n° 3 : Accompagner les ESH dans le cadre de leurs études
- Action n° 4 : Créer des lieux d'échange et de partage d'expérience dans le cadre de la pair-aidance
- Action n° 5 : Accompagner les ESH en dehors de leurs études
- Action n° 6 : Répondre aux besoins des stagiaires de formation continue en situation de handicap
- Action n° 7 : Renforcer l'accessibilité universelle des stagiaires en formation continue
- Action n° 8 : Former au processus de rétablissement des conseillers et référents/acteurs du handicap en milieu professionnel
- Action n° 9 : Répondre aux besoins des ESH en mobilité
- Action n° 10 : Répondre aux besoins d'un public international en situation de handicap
- Action n° 11 : Gérer le suivi des ESH via un outil dédié
- Action n° 12 : Apporter aux ESH un accompagnement en termes de soin et aménagements
- Action n° 13 : Favoriser l'accès à la documentation
- Action n° 14 : Favoriser l'insertion des ESH via un accompagnement en interne
- Action n° 15 : Renforcer les partenariats ou réseaux externes en vue d'améliorer l'insertion des étudiants et personnels en situation de handicap
- Action n° 16 : Renforcer les partenariats pour favoriser les recrutements
- Action n° 17 : Recruter des BOE
- Action n° 18 : Maintenir dans l'emploi les personnels
- Action n° 19 : Adapter le matériel informatique pour les personnels
- Action n° 20 : Développer pour les personnels les partenariats avec les ESAT
- Action n° 21 : Participer au groupement d'employeurs

¹⁵ ESAT : Établissement et Service d'Aide par le Travail



ACTION N° 2 : RÉPONDRE AUX BESOINS DES ESH DANS LE CADRE DE LEURS ÉTUDES

Objectifs

- Prendre en compte la parole et les besoins universitaires singuliers de l'étudiant en situation de handicap et co-construire son parcours en mettant en place des compensations et un travail sur l'accessibilité.
- Restructurer le service Handi-Études et formaliser le nouveau parcours administratif pour l'étudiant en situation de handicap.

Contexte

Manque de pérennisation du poste de responsable administratif du service SAESH/Handi-Études.

Parcours administratif avec une entrée principalement médicale, davantage axé sur les compensations (1/3 temps, ...) peu sur l'accessibilité institutionnelle et pédagogique.

Publics cibles

Lycéens et étudiants en situation de handicap / Personnels BIATSS, enseignants, chercheurs / Partenaires extérieurs

Durée

2023-2026

Porteurs

Mission handicap, SUMPPS, Handi-Études, Handinnovation

Description de l'action

2021-22 : Passer de SAESH à Handi-Études en concertation avec les étudiants en situation de handicap.

- Proposer un changement structurel du parcours de l'étudiant en situation de handicap en tenant compte du décret 2022 (1 : rdv Handi-Études / 2 : rdv SUMPPS / 3 : mise en œuvre de l'accompagnement)
- Créer un registre public d'accessibilité (RPA)
- Créer une Handi-Thèque (les cours pris par les assistants pédagogiques sont numérisés et répertoriés dans cette Handi-Thèque)
- Créer une plateforme de rendez-vous
- Restructurer le parc informatique
- Créer une permanence pour les assistants pédagogiques
- Créer des fiches pédagogiques à destination des équipes pédagogiques
- Conventionner avec Atypie-Friendly et développer le réseau (CRA, CHU)
- Etablir une convention cadre avec les hôpitaux pour assurer la délocalisation des examens

2022-2026 :

- Former les coordinateurs et référents handicap à une approche écologique et environnementale des situations de handicap.
- Renforcer l'équipe Handi-Études pour pouvoir faire face à l'augmentation significative des demandes, accompagner et co-construire avec eux le projet d'étude en allant au-delà d'une réponse technique et compensatoire.

Budget

Contrat d'apprentissage (18 000€) et un poste de coordinateur

Acteurs concernés

Vice-Présidente déléguée aux situations de handicap, Direction des études et de la scolarité, Handi-Études, SUMPPS

Calendrier / Étapes

2021-2026 : voir description de l'action

Évaluation

Indicateurs : Taux d'ESH non suivis sur total, Taux de réussite des ESH

Livrables : Guide de l'étudiant, Flyers

ACTION N°3 : ACCOMPAGNER LES ESH DANS LE CADRE DE LEURS ÉTUDES

Objectifs

- Accompagner et suivre les ESH dans le cadre de la Méthodologie du Travail Universitaire (MTU) et d'écrit +.

Contexte

Dans le cadre de la mise en œuvre de la politique d'établissement pour favoriser et accompagner la réussite des étudiants, les maquettes de l'ensemble des licences, depuis la rentrée universitaire 2022, se sont enrichies d'enseignements dédiés à la méthodologie en L1 et au projet personnalisé en L2. La mise en place de ces nouveaux enseignements par l'établissement et les équipes pédagogiques doit permettre une harmonisation des pratiques en matière de contenu et d'évaluation ainsi qu'une prise en compte des spécificités intrinsèques aux formations, aux compétences visées et à la particularisation des projets.

Publics cibles

Étudiants en situation de handicap

Durée

2023-2026

Porteurs

Handi-Études, DES, Référente locale enseignante Atypie-Friendly.

Description de l'action

- Suivre la passation de l'examen MTU pour les étudiants en situation de handicap accompagnés par le service Handi-Etudes.
- Proposer des permanences aux ESH pour l'encadrement MTU au Semestre 1 et au Semestre 2 au licence 1.

Budget

0 €

Acteurs concernés

Handi-Études, DES, Référente locale enseignante Atypie-Friendly.

Calendrier / Étapes

2023 - 2024 : 7 permanences proposées le jeudi matin de 9h à 12h

2024 - 2026 : Proposer un planning de permanences.

Évaluation

Indicateurs : Nombre de permanences proposées.

ACTION N° 4 : CRÉER DES LIEUX D'ECHANGE ET DE PARTAGE D'EXPERIENCE DANS LE CADRE DE LA PAIR-AIDANCE

Objectifs

- Prendre en compte l'étudiant dans sa vie universitaire, au-delà du cadre pédagogique.
- Lutter contre l'isolement des étudiants en situation de handicap.
- Favoriser la Pair-Aidance et l'entraide.

Contexte

Les étudiants sont les acteurs même de la vie universitaire. L'université est un lieu de transmission de connaissances, de savoirs mais elle est également au cœur du développement de la citoyenneté des étudiants en tant que lieu de vie.

Publics cibles

Étudiants et stagiaires (formation continue) en situation de handicap

Durée

2024-2026

Porteurs

Handinnovation, Handi-Études

Description de l'action

- Proposer un lieu d'échange et de partage d'expérience via des Handi-Rencontres aux ESH.

Budget

500 euros CVEC et 350 euros par ans Atypie-Friendly (CNSA)

Acteurs concernés

Handinnovation, Handi-Études, SUMPPS, SAFCO, DVC.

Calendrier / Étapes

2024 - 2026 : Proposer un planning de permanences.

Évaluation

Indicateurs : Nombre de Handi-Rencontre proposées.

ACTION N°5 : ACCOMPAGNER LES ESH EN DEHORS DE LEURS ÉTUDES

Objectifs

- Mettre en place le premier Pôle de Compétences et de Prestations Externalisées (PCPE) étudiants à Montpellier, dont les actions sont portées par l'Adages, pour accompagner les étudiants TSA dans leur vie quotidienne (gestion des budgets, hygiène, suivi des soins, organisation dans le travail, problème de logement...). Ce PCPE est une grande première et pourra répondre aux besoins périphériques des ESH vivant avec un trouble du spectre de l'autisme.
- Impulser la création d'une PCPE pour toutes situations de handicap

Contexte

Un appel à projet de l'agence régionale de santé propose un financement d'un PCPE. L'université Paul-Valéry Montpellier 3 a contribué à la mise en place du premier Pôle de Compétences et de Prestations Externalisées (PCPE) étudiants à Montpellier.

Publics cibles

Étudiants en situation de handicap

Durée

2023-2026

Porteurs

Vice-Présidente déléguée aux situations de handicap, Handinnovation (DTES), Handi-Études, DES, SUMPPS

Description de l'action

- Mettre en place le premier Pôle de Compétences et de Prestations Externalisées (PCPE) pour les étudiants TSA
- Participer aux commissions d'adressages trimestrielles
- Réaliser un suivi rigoureux des ESH accompagnés par le PCPE et ceux qui pourraient être orientés.
- Impulser la création d'un PCPE pour toutes situations de handicap

Budget

Un agent contractuel à 50%

Acteurs concernés

Handinnovation (DTES), Handi-Études, DES, SUMPPS, Adages, CRA.

Calendrier / Étapes

2023 - 2024 : Mise en place du PCPE étudiants TSA et participations aux commissions d'adressages

2024-2026 : Participer aux commissions d'adressage et impulser une dynamique pour la création d'une PCPE étudiants pour toutes situations de handicap.

Évaluation

Indicateurs : Livrable du suivi des ESH accompagné par le PCPE, Nombre de participation aux commissions d'adressages, nombre d'ESH orientés et accompagnés

ACTION N° 6 : RÉPONDRE AUX BESOINS DES STAGIAIRES DE FORMATION CONTINUE EN SITUATION DE HANDICAP

Objectifs

- Prendre en compte les besoins universitaires des stagiaires de formation continue en situation de handicap
- Co-construire leur parcours grâce à :
 - la mise en place des aménagements pour les examens ;
 - la mise en relation avec l'AGEFIPH¹⁶ et le FIPHFP, organismes financeurs des surcoûts liés à la compensation du handicap dans les démarches de reprise d'études.

Contexte

De plus en plus de stagiaires de formation continue en situation de handicap s'inscrivent à l'université, ce qui entraîne une augmentation du nombre de suivis.

Publics cibles

Stagiaires inscrits sur des formations spécifiques de formation continue relevant du ministère et du code du travail

Durée

2023-2026

Porteur

Référente Handicap du SAFCO

Description de l'action

- Depuis 2018, la référente handicap du SAFCO :
 - est en charge de l'accueil et de l'accompagnement à la reprise d'étude des stagiaires de formation continue et à la mise en relation avec le Service de la Médecine Préventive et Promotion de la Santé (SUMPPS) de l'Université pour la mise en place des aménagements aux examens.
 - est en relation avec les différents acteurs du handicap de la Région Occitanie pour la mise en place de financements permettant le maintien en formation des stagiaires de formation continue.
- Ces actions doivent se poursuivre et se renforcer.

Budget

0 €

Acteur concerné

Référente handicap au sein du SAFCO

Calendrier / Étapes

Rencontre en début d'année universitaire des stagiaires de formation continue, puis tout au long de l'année universitaire pour des ajustements ou autres.

¹⁶ AGEFIPH : Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées

Évaluation

Indicateur : Tableur de suivi des stagiaires de formation continue / Fiche individuelle de suivi / Enquête ministérielle

Livrable : Fascicule pour les stagiaires du DAEU-A / Le guide Handi-Études

ACTION N° 7 : RENFORCER L'ACCESSIBILITE UNIVERSELLE DES STAGIAIRES EN FORMATION CONTINUE

Objectifs

- Aller au-delà de la compensation en visant l'accessibilité universelle pour tous.
- Aller au-delà des critères recensés dans la charte d'accessibilité pour prendre en compte les usages des stagiaires en formation continue.
- Respecter les attendus de la charte AGEFIPH.

Contexte

Depuis 2017, le SAFCO est engagé dans une démarche qualité et a obtenu le label Certif'Région (2018-2021) et Certif'Région/Qualiopi (2021-2024). La prise en compte croissante des publics en situations de handicap mobilise et invite le service à penser l'inclusivité. Pour ce faire, il est impliqué dans la démarche promue par l'AGEFIPH.

Publics cibles

Stagiaires en situation de handicap

Durée

2024-2026

Porteurs

SAFCO / Vice-Présidence déléguée aux situations de handicap / DES / Handinnovation (DTES)

Description de l'action

- Constituer le groupe projet d'accessibilité
- Signer la charte d'accessibilité
- Répondre aux 21 critères de la charte d'accessibilité

Budget

0 euros

Acteurs concernés

Gouvernance : DGS, Handi-Études, DPMI, SUMPPS, Conseiller prévention, Handinnovation, SAFCO, DRRH, SCUJO-IP...
Référents Handicap de l'UPVM3

Calendrier / Étapes

2024 : Constituer le groupe projet d'accessibilité et signer la charte d'accessibilité
2024 - 2026 : Respecter les 21 critères et aller au-delà de ces derniers pour prendre en compte les usages des stagiaires en formation continue

Évaluation

Indicateurs : Retour des stagiaires en situation de handicap (Questionnaire de Satisfaction)
Évaluation partagée des progrès réalisés

ACTION N° 8 : FORMER AU PROCESSUS DE RÉTABLISSMENT DES CONSEILLERS ET RÉFÉRENTS/ACTEURS DU HANDICAP EN MILIEU PROFESSIONNEL

Objectifs

- Valoriser l'expertise professionnelle des participants pour une reconnaissance au sein de leur structure d'emploi.
- Référencer et faire évoluer les pratiques d'accompagnement des personnes en situation de handicap pour lesquelles les mesures de compensation matérielle ne sont pas suffisantes.
- Nommer, définir le processus de rétablissement
- Permettre aux conseillers et référents handicap d'identifier les mécanismes psychologiques et psychosociaux liés aux besoins de rétablissement, en situations de handicaps, avec visées d'insertion socio-professionnelle et de maintien dans l'emploi.
- Identifier les freins inhérents à ces mécanismes et mettre en place des solutions pour y pallier (leviers).
- Requestionner les postures et les pratiques d'accompagnement, individuelles et collectives, par la connaissance et l'appropriation de ces mécanismes psychologiques et psychosociaux.

Contexte

L'initiative de former au rétablissement répond à une demande de Cheops¹⁷ Occitanie adressée au SAFCO¹⁸ de l'UPVM3 et service de formation continue de l'Université de Toulouse Jean Jaurès pour construire une formation spécifique dès 2021.

Le contexte de départ repose sur deux constats. Tout d'abord, le rétablissement est une approche qui a, certes, émergé dans un premier temps en santé mentale, mais qui présente les mêmes bénéfices pour l'accompagnement de tous types de handicap. En effet, cette démarche contribue fortement au développement du pouvoir d'agir des personnes accompagnées.

Cet intérêt pour le rétablissement est aussi lié au RPECE (Rapprochement Pôle Emploi Cap Emploi). En effet, l'organisation de travail des Conseillers Cap Emploi subit des transformations : création des « Teams TH¹⁹ » au sein des agences de pôle emploi, modification des modalités d'orientation des personnes vers les conseillers Cap Emploi, etc. Ainsi, une proportion de plus en plus grande de personnes orientées vers le Cap Emploi, ont de moins en moins de capacités à s'engager dans un projet professionnel et s'orienter (public de plus en plus éloigné de l'emploi). Aussi, dans le cadre de leurs missions d'accompagnement des bénéficiaires et des employeurs, dans ce nouveau contexte, les conseillers ont besoin d'être formés à l'accompagnement du processus de rétablissement.

¹⁷ Cheops : Conseil national Handicap et Emploi des Organismes de Placement Spécialisés

¹⁸ SAFCO : Service de l'Apprentissage et de la Formation Continue

¹⁹ TH : Travailleur en situation de handicap

Publics cibles

Conseillers actuellement en poste dans un Cap Emploi, ayant intégré les LUA - Lieux Uniques d'Accompagnement, au sein des agences Pôle Emploi, où amenés à le faire prochainement, pour accompagner des personnes en situation de handicap pour lesquels des besoins spécifiques, en termes de rétablissement, auront été diagnostiqués. Le public cible concerne autant les conseillers de l'axe Insertion professionnelle que de l'axe Maintien en emploi.

À partir de 2024, en collaboration avec les psychologues exerçant au sein des centres de rétablissement et de réhabilitation, le projet est de proposer la formation aux salariés des entreprises exerçant leur activité en tant que référents handicap et/ou au sein des services ressources humaines.

Nombre de participants entre 2021 et 2023 : 250 personnes environ.

Durée

2023-2026

Porteur

SAFCO UPVM3 en partenariat avec le service de formation continue de l'université de Toulouse Jean Jaurès

Description de l'action

- Transmettre aux professionnels de l'accompagnement et du maintien en emploi des personnes en situation de handicap des connaissances spécifiques portant sur les concepts psychosociaux et les modèles sous-jacents aux mécanismes psychologiques, aux freins et aux leviers.
- Optimiser l'appropriation des concepts chez les conseillers et chargés de mission en faisant référence à leurs situations professionnelles éclairées par les références théoriques enseignées et consolidées par une mise en application adaptée dans la pratique et les postures professionnelles renouvelées.
 - Identifier les mécanismes psychologiques liés aux besoins de rétablissement, en situations de handicaps, avec visée insertion socio professionnelle et maintien en emploi.
 - Appréhender leurs impacts.
 - Questionner les postures et les pratiques d'accompagnement, individuelles et collectives, par la connaissance et l'appropriation de ces mécanismes psychologiques et psychosociaux.

En parallèle, élaborer et déposer conjointement une demande d'enregistrement au RNCP ou au répertoire spécifique, par le SAFCO UPVM3 et la formation continue de l'Université de Toulouse Jean Jaurès.

Budget

Autofinancement sur ressources propres.

Acteur concerné

Ce projet de formation a été réalisé à la demande du délégué régional de Cheops Occitanie. Les modalités de développement sont étudiées par le SAFCO UPVM3. L'équipe projet principale regroupe 3 personnes de l'UTJ2 et 3 personnes de l'UPVM3.

Calendrier / Étapes

- Deux sessions « tests » ont été réalisées réunissant 15 personnes à l'UTJ2 les 8 et 9 février 2022 et 15 personnes les 22 et 23 février 2022 à l'UPVM3, puis de nouveau 25 personnes le 28 mars à Narbonne. Les groupes étaient constitués de conseillers, de responsables d'agences et de représentants des instances, régionales et nationales.
- Université d'été organisée les 22 et 23 juin 2022 à l'UPVM3 a réuni environ 230 salariés des Cap Emploi de la Région Occitanie, pour des temps de regroupements institutionnels.
- Deux autres sessions ont été réalisées en avril et mai 2023, réunissant une quinzaine de personnes sur l'UPMV3 et à l'UTJ2
- Un déploiement régional est cours, en Occitanie, afin de répondre à la demande d'une formation à l'intention des « nouveaux » conseillers, recrutés après les universités d'été.
- Un déploiement national est également envisagé vers
 - o tout ou partie du réseau national Cheops (en cours d'élaboration)
 - o tous types d'employeurs accueillant ou souhaitant recruter des salariés en situation de handicap

Évaluation

Indicateur : Évaluation à chaud à quatre dimensions

ACTION N° 9 : RÉPONDRE AUX BESOINS DES ESH EN MOBILITÉ

Objectifs

- Prendre en compte les besoins universitaires des étudiants internationaux tout au long de leur séjour :
 - pour les étudiants internationaux accueillis à l'UPVM3
 - pour les étudiants de l'UPVM3 partant en mobilité dans l'une des universités partenaires.
- Identifier les points sur lesquels la DRIF²⁰ et Handi-Études peuvent accompagner au mieux ce public.

Contexte

Étudiants Sortants devant identifier des prestataires dans le pays d'accueil visé, soit par les homologues d'Handi-Études, soit par une recherche individuelle.
Étudiants Entrants devant prévoir différents aspects de leur mobilité à l'UPVM3 : transport, hébergement, auxiliaires de vie, kinésithérapie, aménagements aux cours et aux examens.

Publics cibles

Étudiants de l'UPVM3 partant en mobilité internationale / Etudiants internationaux en situation de handicap provenant des universités partenaires de l'UPVM3 ou venant s'inscrire individuellement à l'UPVM3.

Durée

2023-2026

Porteur

DRIF

Description de l'action

Depuis plusieurs années, la DRIF a accompagné des étudiants de l'UPVM3 en situation de handicap et a obtenu des financements de l'Agence Erasmus+ France pour financer le surcoût de leur mobilité.

Un nombre croissant de demandes de la part d'étudiants accueillis à l'UPVM3, qui nécessitent l'organisation d'aménagements de cours et d'examens, est observé. Des points réguliers avec le service Handi-Études, et éventuellement avec les référents des composantes, permettent de préparer au mieux la venue de ce public et ainsi anticiper tout ce qui peut l'être depuis leur pays d'origine.

Budget

Financements Erasmus+

Acteurs concernés

DRIF, Agence Erasmus+ France

Calendrier / Étapes

2023-2026

Évaluation

Indicateur : Nombre d'ESH entrants ou sortants

Livrable : Traduction du guide Handi-Études en anglais et en espagnol

²⁰ DRIF : Direction des Relations Internationales et de la Francophonie



ACTION N° 10 : RÉPONDRE AUX BESOINS D'UN PUBLIC INTERNATIONAL EN SITUATION DE HANDICAP

Objectifs

- Prendre en compte les besoins d'un public international en situation de handicap.
- Développer et améliorer l'accueil et l'information faite aux usagers en situation de handicap, tout en étant accompagné par le service Handi-Études.

Contexte

L'accessibilité au guichet unique/welcome desk du SAIEC²¹ a été pensée et réalisé en 2018 pour les usagers en situation de handicap : rampe d'accès, porte automatique, photomaton, photocopieurs et distributeurs. Mais jusqu'ici, pas de référent handicap.

Publics cibles

Étudiants et chercheurs internationaux en situation de handicap / Personnels BIATSS et enseignants chercheurs / Partenaires extérieurs

Durée

2023-2026

Porteur

Référente handicap au SAIEC

Description de l'action

En cours

- Former une référente handicap.
- Participer aux différentes sessions « Handi-Formations ».
- Dans le cadre de la refonte du site web du SAIEC, prendre en compte les textes adaptés (titrés, balisés, polices évitant les empattements de lettres (Verdana, Tahoma, Arial), couleurs adaptées, listes numérotées, différenciation des éléments importants (de généraux vers spécifiques), texte non justifié, etc.
- Toutes les vidéos accessibles sur le site sont sous-titrées en français et/ou en anglais.
- Mise en ligne du site internet le 11/03/2024 : saiec.univ-montp3.fr

À venir

- Concevoir et diffuser des supports de communications inclusives en prenant en compte les critères listés ci-dessus pour la rédaction (plaquettes, affiches, guides, kakémonos, nouvelles vidéos sous-titrées à concevoir).
- Mettre en place une sensibilisation sur la thématique du handicap à destination des vacataires et équipes d'accueil des universités de Montpellier, Nîmes et Perpignan.
- Demander au service Handi-Études de faire le lien avec l'association ARIEDA-Occitanie. Faire appel à des médiateurs ou interprètes du LSF (langue des signes française) pour les publics sourds et malentendants en cas de besoin.

²¹ SAIEC : Service d'Accueil International Étudiants Chercheurs

Budget

0€

Acteurs concernés

Référente handicap au sein du SAIEC

Calendrier / Étapes

2022-23 :

Conception du nouveau site web. Livraison prévisionnelle (juillet 2023).

Formations de l'agent référent aux « Handi-Formations »

Rencontre Handi-Études/SAIEC

2024-2026 :

Établissement, conception et publication de support de communications et documents inclusifs

Inclusion de la thématique du handicap dans la formation des agents vacataires

Collaboration avec des médiateurs et/ou interprètes (LSF) lors des interventions extérieures du SAIEC

Évaluation

Livrable : Site web et documents de communication



ACTION N° 11 : GÉRER LE SUIVI DES ESH VIA UN OUTIL DÉDIÉ

Objectifs

- Développer une application Web Handi-Études.
- Mettre en qualité les données, avoir un outil plus adapté aux besoins, limiter au maximum la saisie et les erreurs.

Contexte

Cet objectif s'intègre dans l'axe n°5 du schéma directeur du numérique (SDN) : le numérique en appui à la modernisation de la gestion, du pilotage et de la gouvernance de l'établissement.

Publics cibles

Étudiants / Personnels BIATSS

Durée

2023-2026

Porteur

DES, Handi-Études

Description de l'action

Disposer d'un outil de gestion et de suivi des étudiants en situation de handicap qui doit permettre :

- la possibilité d'éditer 2 documents distincts : décision définitive d'aménagement aux examens et plan d'accompagnement aux études
- l'information aux composantes via un fichier regroupant les étudiants avec les aménagements d'examen
- la fiabilisation des données le suivi des étudiants et de leur plan d'accompagnement personnalisé
- de fournir les éléments permettant de répondre aux enquêtes ministérielles et bilan financier
- de faciliter l'exploitation des données pour créer des statistiques
- d'éviter les saisies multiples en implémentant des données issues du SI scolarité (Apogée) et alimenter les données liées au handicap dans le domaine IA et IP d'Apogée.

L'outil pourra être mis en lien également avec Calcium. Il existe une base de données ACCESS pouvant servir d'outil de travail pour construire le cahier des charges de l'application Web.

Budget

50 à 100 j/h de travail estimé

Acteurs concernés

DES, Handi-Études, Direction du Système d'Information et du Numérique (DSIN)

Calendrier / Étapes

Date de début envisagé : Année civile 2023, Trimestre T 4

Date de mise en production souhaitée : Année civile 2024, Trimestre T 2

Évaluation

Livrable : Application Web



ACTION N° 12 : APPORTER AUX ESH UN ACCOMPAGNEMENT EN TERMES DE SOIN ET D'AMÉNAGEMENTS

Objectifs

- Offrir à l'étudiant en situation de handicap une écoute attentive et bienveillante
- Informer l'étudiant sur les documents nécessaires à la reconnaissance de son handicap et à son évaluation par le SUMPPS
- Rédiger avec l'étudiant, et en collaboration avec Handi-Études, les préconisations des aménagements lui permettant d'obtenir des chances égales à celles des autres étudiants.
- Orienter, informer et accompagner les ESH en fonction de leurs besoins particuliers.
- Créer des circuits courts entre les partenaires et les ESH

Contexte

Collaboration non formalisée avec le SAESH jusqu'en 2021. Les étudiants se rendaient au SUMPPS, puis apportaient les préconisations au SAESH, avec pertes ou oublis.

Publics cibles

Étudiants en situation de handicap

Durée

2023-2026

Porteur

SUMPPS, Handinnovation

Description de l'action

2021-2022

- Formaliser le parcours de l'étudiant, en collaboration avec Handi-Études, et individualiser le rôle des différentes structures.
- Modifier la liste des préconisations (avec Handi-Études) et mettre en accord avec le décret 2021-1480 (art.2).
- Créer, avec Handi-Études, un dossier informatique commun intra-services permettant de consulter (avec les réserves liées au secret médical) les dossiers des étudiants en situation de handicap, avec élaboration, avec Handi-Études, d'une fiche de pré-préconisations.
- Participer au ciblage, à l'évaluation et au suivi des étudiants porteurs de troubles du spectre de l'autisme, en étroite collaboration avec le service hospitalier dédié (CRA) et l'association Atypie-Friendly.
- Construction d'une cartographie et des fiches ressources des partenaires territoriales sur la Santé mentale et Situations de handicap
- Étendre la cartographie à l'ensemble des situations de handicap

Budget

32 760 € CVEC (Contrat d'apprentissage - Handinnovation)

Acteurs concernés

SUMPPS, Handi-Études, DES, Handinnovation, partenaires extérieurs

Calendrier / Étapes

2023-2024 : Réaliser la cartographie et les fiches ressources sur la Santé Mentale et rencontrer et connaître nos partenaires

2024-2026 : Réaliser la cartographie et les fiches ressources sur l'ensemble des situation de handicap et rencontrer et connaître nos partenaires

Évaluation

Indicateur : Nombre d'aménagements

Livrable : Procédure lien SUMPPS / Handi-Études ; Cartographie et fiches ressources.



ACTION N° 13 : FAVORISER L'ACCÈS À LA DOCUMENTATION

Objectifs

- Favoriser l'accès des publics en situation de handicap aux collections et aux services du SCD, en ligne et sur place dans les différentes BU de l'UPVM3 (BU ATRIUM, BU Saint-Charles, BU Du Guesclin).
- Renouveler et valoriser cette offre de services dans le cadre de l'ouverture d'Atrium.
- Donner accès de façon adaptée à la documentation utile à l'apprentissage des étudiants en situation de handicap de l'UPVM3 suite de l'inscription du SCD comme un organisme bénéficiant de l'exception au droit d'auteur pour la communication et la production de documents adaptés au bénéfice des personnes handicapées et de l'agrément d'agrément pour l'obtention des fichiers numériques des éditeurs en vue de réaliser des documents adaptés pour les besoins des personnes handicapées

Contexte

Près de 600 usagers (étudiants et personnels) potentiellement concernés. S'ajoute à cela qu'une partie de la documentation utile aux études n'est pas accessible à un format adapté pour les personnes empêchées de lire en raison d'un handicap.

Publics cibles

Communauté étudiante et personnels

Durée

Pérenne

Porteur

Correspondante handicap du SCD

Description de l'action

- Mettre en place des services dédiés aux publics en situation de handicap (sur inscription auprès d'Handi-Études pour les étudiants) :
 - Conditions de prêt plus avantageuses : emprunt de 16 documents pour 42 jours ;
 - Retrait de documents à la BU Saint-Charles dès le niveau licence ;
 - Réservation de documents disponibles en rayon ;
 - Mise à disposition d'espaces dédiés exclusivement à ces publics : 1 table relevable par plateau de lecture (3 plateaux), 2 salles de travail en groupe réservables via Affluences : la salle 204, équipée d'un PC fixe avec les logiciels Zoomtext et ReadIris, d'une machine à lire et d'un téléagrandisseur, ainsi que d'un écran collaboratif, et la salle 305, équipée d'un écran collaboratif.
 - Matériels dédiés exclusivement à ces publics à la BU ATRIUM : outre le matériel disponible en salle 304, un ordinateur portable empruntable sur place, un scanner portable IrisScan Book.
 - Personnes ressources pouvant être contactées par mail à l'adresse bu.handi@univ-montp3.fr, avec possibilité de prise de rendez-vous
- Mettre en production une chaîne de réception des demandes d'adaptation de documents (via un formulaire disponible sur le site des BU de l'UPVM3) et traiter ces demandes

- vérifier la non-disponibilité du document à un format adapté aux besoins de l'étudiante dans les fonds des BU
- récupérer, le cas échéant, un fichier correspondant aux besoins du demandeur sur la plate-forme PLATON
- en cas d'indisponibilité sur PLATON, demander via la plate-forme du fichier source éditeur
- réaliser une adaptation à partir du fichier source éditeur
- transmettre le document au format adapté au demandeur (qui aura au préalable signé une charte d'utilisation du service en précisant les modalités)
- déposer le document adapté sur la plate-forme PLATON pour réutilisation potentielle par un autre organisme habilité

Les personnes autorisées à utiliser ce service sont celles inscrites auprès d'Handi-Études.

Budget

1200 € (budget fonctionnement du SCD)

Acteurs concernés

5 personnels du SCD de l'UPVM3 sont amenés à intervenir sur cette chaîne d'adaptation et de diffusion des documents (0,3 ETP environ)

Calendrier / Étapes

Formation à l'édition adaptée suivie par 3 agents en octobre 2021

Obtention de l'inscription et de l'agrément en mars 2023 (parution au Journal Officiel du 6 mars 2023)

Lancement du service prévu au dernier trimestre 2023

2024 – 2026 : Service en fonctionnement

Évaluation

Indicateur : Nombre d'utilisateurs bénéficiant des services adaptés

Livrable : Affiche et livret informant sur les services « handi » du SCD

Capsule vidéo présentant les services « handi » dans la BU ATRIUM

Indicateur : Nombre de demandes satisfaites / Nombre d'adaptations réalisées / Nombre de demandes effectuées sur PLATON

Livrables : Documents adaptés au format pdf ou epub en fonction des besoins du demandeur



ACTION N° 14 : FAVORISER L'INSERTION DES ESH VIA UN ACCOMPAGNEMENT EN INTERNE

Objectifs

- Accompagner les étudiants tout au long de leur parcours sur les questions liées à l'information, l'orientation et l'aide à l'insertion professionnelle.
- Recevoir le public en situation de handicap au même titre que tous les autres étudiants. Une proposition de compensation ou de mise en accessibilité des ateliers est faite lors de la diffusion du programme mensuel auprès des étudiants en situation de handicap.
- Créer des circuits courts entre les partenaires et les ESH

Contexte

2 personnels du SCUIO-IP²² ont été sensibilisés au handicap (1 psychologue de l'orientation et un chargé d'insertion professionnelle) en 2020.

Publics cibles

Étudiants

Durée

2023-2026

Porteur

SCUIO-IP, Handinnovation

Description de l'action

L'accompagnement aux techniques de recherches de stage et d'emploi est déjà en place. D'ici à 2026, l'objectif est de développer les partenariats avec des structures d'accompagnement spécialisées capables d'assurer un suivi plus spécifique en fonction des attentes et du handicap.

- Lien sur le site Web du SCUIO-IP (Pôle IP) vers la carte interactive pour l'insertion socio-professionnelle des personnes en situation de handicap sur le site de la MDA de l'Hérault ;
- Panorama des structures Handi-Partenaires de l'insertion, spécialisées dans l'accompagnement à l'emploi des salariés (passage de relai lorsque les étudiants sont diplômés) ;
- Participation au développement des partenaires suite à la mise en place des Handi-Permanences de l'insertion à l'Atrium gérées par Handinnovation (avec un retour de l'accompagnement réalisé) ;
- participer aux formations de sensibilisation au handicap proposées par Handi-Études.
- Participer aux journées Work-Package 4.2 sur l'insertion professionnelle en lien avec Atypie-Friendly.

Budget

0 €

Acteurs concernés

SCUIO-IP / Handi-Études / Handinnovation / Partenaires extérieurs

²² SCUIO-IP : Service Commun Universitaire de l'Information, de l'Orientation et de l'Insertion Professionnelle

Calendrier / Étapes

Cartographie des partenariats d'ici 2026

Panorama des structures Handi-Partenaires de l'insertion, spécialisées dans l'accompagnement à l'emploi des salariés

Évaluation

Indicateurs : Nombre de partenariats mis en place, Nombre de participations aux formations, Nombre de permanences « Handi-Partenaires » proposées.

Livrable : Panorama des structures Handi-Partenaires de l'insertion

ACTION N° 15 : RENFORCER LES PARTENARIATS OU RÉSEAUX EXTERNES EN VUE D'AMÉLIORER L'INSERTION DES ÉTUDIANTS ET PERSONNELS EN SITUATION DE HANDICAP

Objectifs

- Développer un réseau et des échanges avec les acteurs principaux de l'insertion et du monde du handicap.
- Trouver des relais, des interfaces pour développer des lieux de stage, des pistes d'insertion professionnelle pour les étudiants ou les personnels.

Contexte

L'UPVM3 a un taux de personnels en situation de handicap de 4,81 % (et 4,5 % de suivi des étudiants en situation de handicap). L'université se donne comme objectif d'atteindre 6 % voire davantage d'ici 3 ans.

Publics cibles

Étudiants ou personnels en situation de handicap ou en situation de transition professionnelle ou de réaménagement de poste

Durée

2023-2026

Porteurs

Vice-Présidente déléguée aux situations de handicap / Handi-Études / DRRH / SCUIO-IP

Description de l'action

- Renforcer le réseau existant et l'étendre à d'autres partenaires repérés dans le champ de l'insertion- adaptée aux situations de handicap.
- Construire et signer la Charte de la diversité (RH)
- Faire partie du réseau FAGERH²³
- Candidater au Trophée de l'entreprise inclusive

Budget

0 €

Acteurs concernés

DEvAP²⁴ / DRRH

Calendrier / Étapes

2023-2026

Évaluation

Indicateurs : Taux d'embauche à l'UPVM3 en 2026, Suivi de l'insertion professionnelle des ESH

Livrables : Cartographie des partenaires de l'insertion, Guide pour l'insertion professionnelle

²³ FAGERH : Fédération des Associations Gestionnaires et des Établissements de Réadaptation pour personnes en situation de Handicap

²⁴ DEvAP : Direction de l'Évaluation et de l'Aide au Pilotage



ACTION N° 16 : RENFORCER LES PARTENARIATS POUR FAVORISER LES RECRUTEMENTS

Objectifs

Développer le partenariat avec Cap Emploi - Service Insertion – pour la diffusion des offres d'emploi et pour les profils attendus.

Contexte

Actuellement, les candidatures proposées par Cap Emploi correspondent peu aux attentes des missions de la Fonction publique.

Publics cibles

Candidats extérieurs

Durée

2023-2026

Porteurs

Pôle Gestion du recrutement (DRRH) / Correspondante handicap pour les personnels (DRRH)

Description de l'action

Développer les partenariats sur la publication des offres d'emploi
Développer les partenariats sur la problématique de recrutement particulier
Développer les partenariats sur des profils ciblés

Budget

0 €

Acteurs concernés

Pôle Gestion du recrutement (DRRH) / Correspondante handicap pour les personnels (DRRH)

Calendrier / Étapes

2023-2026 : 2 rencontres annuelles avec Cap Emploi Évaluation

Évaluation

Indicateur : Nombre de candidatures
Livrable : Mise en place de partenariats



ACTION N° 17 : RECRUTER DES BOE

Objectifs

- Développer les modes de recrutement afin de participer à l'objectif des 6 % réglementaires :
 - recrutement d'apprenti BOE avec possibilité de titularisation
 - recrutement par la voie du détachement (Art.93 LTFP)
- Développer davantage la politique vis-à-vis des personnels en situation de handicap, changer le regard, accepter les différences, mettre en place des aménagements au niveau des ressources humaines afin d'accueillir des personnels ayant des TSA.

Contexte

- Actuellement, 2 modes de recrutement par contrat identifiés sur l'UPVM3 :
- recrutement sur contrat de droit commun
 - recrutement sur contrat donnant vocation à titularisation (Art.L352-4 du CGFP)

Publics cibles

Candidats extérieurs / Agents contractuels / Personnels BIATSS extérieurs

Durée

2023-2024 (pour les apprentis)
2023-2026

Porteurs

Pôle Gestion du recrutement (DRRH) / Correspondante handicap pour les personnels (DRRH)

Description de l'action

Maintenir à minima 1 poste pour les contrats donnant vocation à titularisation
Obtenir à minima 1 recrutement par la voie du détachement

Budget

0 €

Acteurs concernés

Pôle Gestion du recrutement (DRRH) / Correspondante handicap pour les personnels (DRRH)

Calendrier / Étapes

2023 -2024 : 1 poste contrat + 1 poste détachement

Évaluation

Indicateurs : Nombre de recrutements enseignants / BIATSS, Taux de recrutement de personnels en situation de handicap



ACTION N° 18 : MAINTENIR DANS L'EMPLOI LES PERSONNELS

Objectifs

- Identifier les difficultés et les besoins particuliers des personnels en situation de handicap
- Proposer rapidement les aménagements et adaptations possibles du poste de travail

Contexte

La veille sociale, à la permanence handicap tenue par la correspondante handicap pour les personnels et aux réunions avec la médecine du travail, un certain type de situation de handicap peuvent être repérées. Ce qui peut amener, suite à la consultation du médecin du travail universitaire, à la mise en place d'aménagements spécifiques (poste de travail, transport, conditions de vie, organisation du temps de travail...).

Publics cibles

Communauté universitaire / BOE / Personnels BIATSS / Enseignants

Durée

2023-2026

Porteurs

Correspondante handicap pour les personnels, DRRH

Description de l'action

- Anticiper les situations face à une évolution d'un état de santé ou d'une situation de handicap
- Accentuer les prises de rendez-vous auprès de la médecine du travail

Budget

0 €

Acteurs concernés

Correspondante handicap pour les personnels, DRRH / Médecine du travail

Calendrier / Étapes

2023-2026 : augmentation des actions en faveur des personnels en situation de handicap non recensés

Évaluation

Indicateurs : Nombre d'aménagements de postes de travail demandés, accordés



ACTION N° 19 : ADAPTER LE MATÉRIEL INFORMATIQUE POUR LES PERSONNELS

Objectifs

- Définir le matériel informatique adapté aux situations de handicap
- Permettre une étape de test par l'agent avant commande

Contexte

Le matériel nécessaire est, soit indiqué par l'agent BOE lui-même, soit défini à l'aide des prestations proposées par le service Maintien dans l'emploi de Cap Emploi. La préconisation d'aménagements spécifiques est établie par le médecin du travail.

Publics cibles

Personnels BIATSS / Enseignants

Durée

2023-2026

Porteurs

Correspondante handicap pour les personnels (DRRH) / DSIN

Description de l'action

- Désigner un référent informatique unique au sein de la DSIN
- Identifier des fournisseurs spécifiques
- Lister les outils de compensation de base

Budget

0€

Acteurs concernés

Correspondante handicap pour les personnels (DRRH) / DSIN / Médecine du travail

Calendrier / Étapes

2023 : désigner le référent informatique
Lister les outils de compensation de base à proposer aux usagers
Identifier les fournisseurs

Évaluation

Livrable : Procédure mise en ligne sur le catalogue des services



ACTION N° 20 : DÉVELOPPER POUR LES PERSONNELS LES PARTENARIATS AVEC LES ESAT

Objectifs

- Développer le partenariat avec les actions menées par les ESAT
- Inclure les prestations en déduction des déclarations FIPHFP

Contexte

Actuellement, les actions menées auprès d'ESAT sont peu nombreuses et difficilement connues.

Publics cibles

Personnels BIATSS / Enseignants

Durée

2023-2026

Porteurs

Correspondante handicap pour les personnels (DRRH) / DAFPA

Description de l'action

- Engager une démarche de partenariat pour des actions ciblées :
 - de sensibilisation par des ateliers ludiques et de mises en situation
 - de communication sur le handicap
 - de sous-traitance

Budget

Exemple pour un atelier de sensibilisation : 2 200 € TTC (dont 30 % HT Déduction DOETH²⁵ possible soit 600 €)

Acteurs concernés

Correspondante handicap pour les personnels (DRRH) / DAFPA

Calendrier / Étapes

2023 - 2024 : Identifier les services de l'UPVM3 afin de recenser les sous-traitances possibles
Mettre en place les actions de sensibilisation proposées
Mettre en place les supports de communication sur le handicap

Évaluation

Livrables : Livret d'accueil des personnels / Calendriers accessibles

²⁵ DOETH : Déclaration Obligatoire d'Emploi des Travailleurs Handicapés



ACTION N° 21 : PARTICIPER AUX GROUPEMENTS D'EMPLOYEURS

Objectifs

Etablir un diagnostic croisé aux niveaux national, régional et local entre employeurs des 3 fonctions publiques sur les environnements respectifs, les difficultés et les freins rencontrés dans l'accompagnement des personnels en situation de handicap.

Contexte

Création d'un groupement d'employeurs publics par Cap Emploi-Service Maintien dans l'Emploi (en complément du regroupement national MIPH²⁶) et régional (HANDI-PACTE Occitanie).

Publics cibles

Correspondante handicap pour les personnels (DRRH)

Durée

2023-2026

Porteurs

MIPH / HANDI-PACTE Occitanie / Cap Emploi / Correspondante handicap pour les personnels (DRRH)

Description de l'action

Echanger des pratiques entre les 3 fonctions publiques de l'Hérault.
Réfléchir à des solutions conjointes

Budget

0 €

Acteurs concernés

Correspondante handicap pour les personnels (DRRH)

Calendrier / Étapes

2023-2024 : échanges et partage des pratiques ; 6 réunions en moyenne par an

Évaluation

Livrables : Supports diffusés lors de ces réunions

²⁶ MIPH : Mission à l'Intégration des Personnes Handicapées

Axe 3 - Sensibilisation, formation et innovation par la recherche

La politique inclusive met l'accent sur l'accessibilité des formations, des contenus et des évaluations.

La diversité des publics invite à repenser en équipe pluricatégorielle et interdisciplinaire les formations adaptées aux diversités. Participant au projet de recherche Atypie-Friendly, l'UPVM3 s'est engagée dans un processus de transformation des pratiques afin d'être au plus près des étudiants en général et des étudiants dits TSA²⁷. Par ailleurs, elle développe d'autres axes de recherche portés notamment par un post-doc, des doctorants en situation de handicap, des étudiants du master 2 EPSIN (Éducation, Pédagogie et Société Inclusives).

Dès la rentrée 2023, un ECUE²⁸ « Handi-citoyen/handi-citoyenne » sera proposé en transversalité aux étudiants de L1 afin de les sensibiliser aux situations de handicap. Cette UE²⁹ délivrera un passeport « Handicitoyen/Handicitoyenne ».

Cette politique s'appuie sur des recherches et des publications des enseignants-chercheurs (EC) de l'UPVM3 et des partenaires. L'objectif sera notamment de développer la recherche et diffuser les publications.



- *Action n° 22 : Sensibiliser la communauté*
- *Action n° 23 : Sensibiliser la communauté étudiante*
- *Fiche Zoom : Formations dispensées à l'UPVM3 en lien avec le handicap*
- *Action n° 24 : Sensibiliser au handicap des personnels*
- *Action n° 25 : Accroître les recherches sur les troubles neurodéveloppementaux (TDN)*
- *Fiche Zoom : Recherches en cours*
- *Action n° 26 : Développer et diffuser les publications sur le handicap*
- *Fiche Zoom : Publications UPVM3*

²⁷ TSA : Troubles du Spectre de l'Autisme

²⁸ ECUE : Éléments Constitutifs d'une Unité d'Enseignement

²⁹ UE : Unité d'Enseignement



ACTION N° 22 : SENSIBILISER LA COMMUNAUTÉ

Objectifs

- Sensibiliser et former la communauté universitaire aux situations de handicap et à une logique inclusive.
- Sensibiliser l'équipe professionnelle aux besoins particuliers liés à des situations de handicap moins visible
- Développer les journées thématiques sur les situations de handicap ouvertes à tous (personnels/étudiants).
- Co-construire des outils pédagogiques, didactiques et administratifs afin d'impliquer et de responsabiliser l'ensemble des acteurs à la question du handicap.
- Discuter avec les partenaires du médico-social qui ont une expertise dans ce domaine.
- Échanger avec les partenaires de l'éducation nationale, du ministère de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche (département réussite et égalité des chances), du monde de la santé, du monde des entreprises, du réseau des chargés de mission handicap et réseau Atypie-friendly.

Contexte

Peu d'actions de sensibilisation et de formation.

Publics cibles

Communauté universitaire / Partenaires locaux et nationaux

Durée

2023-2026

Porteur

Vice-Présidente déléguée aux situations de handicap, Handi-Études, Handinnovation, DRRH, Médecine du travail, SUMPPS

Description de l'action

- 14 journées de formation en hybride 2022-2024
- Handi-Formation n°1 = « Université et troubles du spectre autistique » (Atypie-friendly, CRA, rectorat, ...)
- Handi-Formation n°2 = « Une culture de l'entre-deux » Conférence de (MCF³⁰ en sciences de l'éducation à l'Université de Rouen)
- Handi-Formation n°3 = « Pour une politique et des pratiques inclusives » (APAJH, FAF-LR³¹, mécène banque populaire)
- Handi-Formation n°4 = « Insertion professionnelle » (Agefiph, CRIP, Cap emploi, ...)
- Handi-Formation n°5 = « Numérique inclusif »
- Handi-Formation n°6 = « L'accompagnement universitaire des publics sourds ou malentendants » (Arieda, ...)
- Handi-Formation n°7 = « Parole aux usagers » (journée construite par les étudiants en situation de handicap et les étudiants du master 2 Éducation, Pédagogie, Société Inclusives)

³⁰ MCF : Maître de Conférence

³¹ FAF-LR : Fédération des Aveugles de France – Languedoc-Roussillon

Handi-Formation n°8 : « Les troubles du spectre autistique, parlons-en » (Atypie-friendly, CRA)

Handi-Formation n°9 : « Accessibilité numérique et numérique inclusif »

Handi-Formation n°10 : « Situation de handicap et « santé mentale et intellectuelle » à l'Université Paul-Valéry » (Communauté 360, Adages)

Handi-Formation n°11 : « Situation de handicap et Trouble de l'Attention avec ou sans Hyperactivité à l'Université » (CHU)

Handi-Formation n°12 : « Insertion Professionnelle des étudiants et des personnels en situation de handicap » (MDPH 34, Fonction Publique Territoriale, Emploi Accompagné, PRP, Inclus-Pro, Cap Emploi, CRIP)

Handi-Formation n°13 : « Situation de handicap et Troubles du langage » et de la parole »

Handi-Formation n°14 : « Construire un collectif inclusif à l'université »

Ces journées sont filmées et sont retravaillées pédagogiquement, didactiquement pour extraire des capsules vidéo de formation éditées sur une chaîne Handi-formation sur le POD.

- Développer les actions autre que des formations pour lever les freins ou tabous à énoncer sa situation de handicap moins visible.

Budget

3000 € (CVEC) – 17 000 euros (CVEC) capsules vidéos

Acteurs concernés

Vice-Présidente déléguée aux situations de handicap, service Handi-Études, DRRH, Médecine du travail, SUMPPS

Calendrier / Étapes

27/09/2022

10/11/2022

28/22/2022

26/01/2023

23/02/2023

23/03/2023

17/04/2023

2023-2026 : 7 journées prévues par an (dates non arrêtées). Un travail est envisagé avec la DRRH pour les intégrer au plan de formation.

Évaluation

Indicateurs : Nombre de journées de formation interne / Nombre d'inscrits aux journées de formation / Nombre de nouveaux MCF formés la 1^{ère} année

Livrables : Capsules vidéo issues de la journée de formation



ACTION N° 23 : SENSIBILISER LA COMMUNAUTÉ ÉTUDIANTE

Objectifs

- Sensibiliser et former la communauté étudiante aux situations de handicap et à une logique inclusive.

Contexte

Des Unités d'Enseignements (UE) sur les questions de handicap spécifique dans plusieurs cursus de formation.

Publics cibles

Communauté étudiante

Durée

2023-2026

Porteur

DES, Vice-Présidente déléguée aux situations de handicap, doctorant en sciences de l'éducation.

Description de l'action

Construire une ou plusieurs Unités d'Enseignements transversales à l'ensemble des cursus universitaire. Ces UE seront proposées en distanciel pour 150 étudiants maximum en licence 1, une au semestre 1 et la deuxième au semestre 2.

Budget

0 €

Acteurs concernés

DES, Vice-Présidente déléguée aux situations de handicap, doctorant en sciences de l'éducation

Calendrier / Étapes

2023-2024 : Ouverture de l'UE Culture Générale « Handi-Citoyen.ne » pour 150 étudiants (12 CM de 1H30).

2024-2025 : Ouverture de l'UE Culture Générale « Arts et Handicap » pour 150 étudiants (12 CM de 1H30).

Évaluation

Indicateurs : Nombre d'étudiants inscrits dans les Unités d'Enseignements / Taux de réussite aux deux UE.



FICHE ZOOM : FORMATIONS DISPENSÉES A L'UPVM3 EN LIEN AVEC LE HANDICAP

Master 2 EPSIN - Éducation, pédagogie et société inclusives- https://ufr6.www.univ-montp3.fr/fr/master_sciences_de_l_education/m2-epsin - Sciences de l'Éducation et de la formation - UFR6.

Master 1 et Master 2 DIH- Psychologie du Développement, Inclusion, Handicap <https://ufr5.www.univ-montp3.fr/fr/master-2-psychologie-du-d%C3%A9veloppement-education-et-handicap> - Psychologie - UFR5

Master 1 et Master 2 VMP- Valorisation et Médiation des Patrimoines - <https://ufr3.www.univ-montp3.fr/fr/formations/offre-de-formation/master-lmd-XB/sciences-humaines-et-sociales-SHS/master-2-patrimoine-et-musees-hnd96cx2/parcours-valorisation-et-mediation-des-patrimoines-IVJAYLW3.html> - Histoire, histoire de l'art, Géographie, Biologie Environnement, Ethnologie - UFR 3 (Depuis 2020, cette formation propose à ses étudiants un enseignement de sensibilisation à la Langue des Signes Française d'un volume de 60 heures, assuré par des formateurs de l'ARIEDA, afin de les mettre en capacité d'accueillir des visiteurs malentendants sur des sites patrimoniaux.)

Master 1 et 2 Santé territoire environnement – UFR5- <https://ufr5.www.univ-montp3.fr/fr/sociologie/master-2-de-sociologie/master-territoire-et-environnement>

Master Intervention et développement social 1ère année (<https://ufr4.www.univ-montp3.fr/fr/master-1-interm%C3%A9diation-et-d%C3%A9veloppement-social>) et 2ème année (<https://ufr4.www.univ-montp3.fr/fr/master-2-interm%C3%A9diation-et-d%C3%A9veloppement-social-projet-innovation-d%C3%A9mocratie>), Département Administration Economique et Sociale, UFR4

Master 1 ESS - Économie sociale et solidaire - <https://www.univ-montp3.fr/fr/formations/offre-de-formation/master-lmd-XB/droit-economie-gestion-DEG/master-1-economie-sociale-et-solidaire-KID6RY0D.html> - UFR4.

Master 2 ESS-ACAP - Économie sociale et solidaire - Parcours Associations, coopération et action publique - <https://ufr4.www.univ-montp3.fr/fr/master-%C3%A9conomie-sociale-et-solidaire-et-action-publique> -

BUT Carrières Sociales, option CGE3S, Coordination et Gestion des établissements et services sanitaires et sociaux, <http://cales-prod.univ-montp3.fr/fr/index/offre-de-formation/but-CB/sciences-humaines-et-sociales-SHS/dut-carrieres-sociales-JDA3XPGE/parcours-coordination-et-gestion-des-etablissements-et-des-services-sanitaires-et-sociaux-JPJYHWAB.html>, Faculté des Sciences sociales, des organisations et des institutions, UFR 4

BUT Carrières Sociales, option VTD, Villes et Territoires Durables, <http://cales-prod.univ-montp3.fr/fr/index/offre-de-formation/but-CB/sciences-humaines-et-sociales-SHS/dut-carrieres-sociales-JDA3XPGE/parcours-villes-et-territoires-durables-JPJZ9X6B.html>, Faculté des Sciences sociales, des organisations et des institutions, UFR 4

Licence Sciences sanitaires et sociales – UFR5 -
<https://www.univ-montp3.fr/fr/formations/offre-de-formation/licence-lmd-XA/sciences-humaines-et-sociales-SHS/licence-sciences-sanitaires-et-sociales-hnd95r3r.html>

Licence Sciences de l'Éducation et de la Formation - Parcours 2 : Parcours Sciences de l'éducation (L1) puis Parcours Métiers de la vie scolaire, de l'éducation et de la formation pour une société inclusive (L2 - L3) - https://ufr6.www.univ-montp3.fr/fr/formation/licences-et-certifications/licence_sciences_de_l_education

Diplôme Universitaire de musicothérapie <https://www.univ-montp3.fr/fr/formations/offre-de-formation/diplome-d-universite-niveau-licence-1/arts-lettres-langues-ALL/diplome-d-universite-musicotherapie-1er-niveau-hnd95vb5.html>

Diplôme Universitaire de musicothérapeute <https://www.univ-montp3.fr/fr/formations/offre-de-formation/diplome-d-universite-niveau-licence-1/arts-lettres-langues-ALL/diplome-d-universite-musicotherapeute-clinicien-2eme-niveau-hnd95vqq.html>



ACTION N° 24 : SENSIBILISER AU HANDICAP DES PERSONNELS

Objectifs

- Lever les stéréotypes sur les situations de handicap
- Développer le partenariat avec Cap Emploi - Service Axe Maintien dans l'emploi afin de proposer des actions de sensibilisation au handicap à l'ensemble des personnels de l'université.

Contexte

Une première demi-journée de sensibilisation a été effectuée en octobre 2022, suivie par une 2nde en mars 2023, sur inscription volontaire des personnels. Les référents handicap ou chargés de mission n'ont pas ou très peu de formation. C'est pourquoi le master 2 Éducation, Pédagogie et Société Inclusives (créé par la chargée de mission, formant les référents handicap en entreprise ou dans le public) a toute son importance en tant que formation.

Publics cibles

Personnels BIATSS / Enseignants / Etudiants

Durée

2023-2026

Porteurs

Pôle Développement des compétences (DRRH) / Correspondante handicap pour les personnels (DRRH) / Cap Emploi / Vice-Présidente déléguée aux situations de handicap

Description de l'action

Sur la base du bilan des 1^{ères} formations, seront proposées de nouvelles actions de sensibilisation :

- pour les chefs de service
- pour les personnels BIATSS et Enseignants
- pour les étudiants

Maintenir et renforcer la formation des personnels de l'UPVM3 et des universités au niveau national. En 2024, elle sera envisagée en enseignement à distance et elle sera fléchée formation des référents handicap dans les universités.

Budget

0 €

Acteurs concernés

Pôle Développement des compétences / Vice-Présidente déléguée aux situations de handicap / Correspondante handicap pour les personnels

Calendrier / Étapes

2022-2025 : Développer le partenariat avec Cap Emploi - Service Axe Maintien dans l'emploi

2024 - 2026 : Mise en enseignement à distance du Master 2 EPSIN

Évaluation

Indicateur : Nombre d'inscriptions



ACTION N° 25 : ACCROITRE LES RECHERCHES SUR LES TROUBLES NEURODÉVELOPEMENTAUX (TND)

Objectifs

- Se spécialiser par rapport aux problématiques relevant des troubles Neurodéveloppementaux

Contexte

Peu de réflexion sur les didactiques inclusives et les pratiques spécialisées aux TSA, TDAH et Trouble de langage et de la parole. Aussi, l'UPVM3 s'est engagée avec le réseau Atypie-Friendly afin d'accompagner de manière adaptée les étudiants ayant des troubles du spectre autistique (TSA). Pour cela, elle a rejoint le réseau Atypie-Friendly et a passé une convention avec le centre de ressources autisme de Montpellier (CRA).

Publics cibles

Étudiants TSA, TND et professionnels

Durée

2023-2026

Porteur

Vice-Présidente déléguée aux situations de handicap, Handinnovation référente handicap, Université de Toulouse

Description de l'action

Une équipe d'accueil a été fixée ainsi qu'un comité de pilotage de l'expérimentation Atypie-Friendly et Troubles neurodéveloppementaux. Cette recherche est dirigée par un professeur de l'Université de Toulouse et financée par la CNSA³².

À partir de ces échanges et recherches vont se mettre en place des formations, des didactiques adaptées, des sujets de partiel rédigés pour les étudiants TSA, voire des aménagements d'études ou d'examens spécifiques.

Mené un travail de recherche sur les troubles du Neurodéveloppement

Budget

21 000 € sur 3 ans - CNSA

Acteurs concernés

CNSA / Atypie-Friendly

Calendrier / Étapes

2023-2026 : Un stage gratifié sera proposé chaque année et mènera une recherche sur les troubles du neurodéveloppement

Évaluation

Indicateurs : Nombre d'étudiants TSA accompagnés, Nombre de participants aux journées de formation

Livrables : Capsules vidéo, Guide des bonnes pratiques, recherche du stagiaire

³² CNSA : Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie



FICHE ZOOM : RECHERCHES EN COURS

Fabrice Hirsch (2019 - en cours) Programme « Le bégaiement : la neurologie, la phonétique et l'informatique pour son diagnostic et sa rééducation ». Financement ANR & CNSA

Aleksandra Nowakowska programme Aphasie et Analyse du Discours en Interaction : constitution de bases de données et nouvelles méthodes d'exploitation (AADI), dans le cadre du dispositif « Appel à projets Recherche et société(s) », Programme Opérationnel FEDER-FSE Languedoc-Roussillon 2014-2020, Occitanie

Dates : 2019/2022. Financement FEDER et Région : 275 410,00 €

CLAPHAND - Projet Erasmus+ (2018-2020) Culture et handicap (M. Verdier)

PERFORMHAND - Projet Erasmus+ (2021-2023) - Professionnalisation des artistes en situation de handicap dans le champ des arts vivants (M. Verdier)

THESES DE DOCTORAT UPVM3 (DONT L'OBJET PORTE SUR L'INCLUSION, LE HANDICAP)

Quatre doctorants bénéficient d'un contrat doctoral pour étudiants en situation de handicap

« **Handicap, validisme et jeux vidéo** ». Discipline Vidéo et arts plastiques (BOUÉ A.).

« **Investigation psychanalytique du handicap mental associé à une pathologie génétique/organique** ». Discipline : Psychologie spécialité Psychologie et Psychopathologie Cliniques (CABANAT A.)

« **Retour à l'activité des personnes limitées par un trouble de santé** ». Discipline : Psychologie spécialité Psychologie du travail et des organisations (CLUS J.)

« **Parole et inclusion. Discours de personnes autistes et de personnes non autistes sur l'autisme** ». Discipline : Sciences du langage (DANJEAN E.)

« **Les paradoxes de l'inclusion des personnes en situation de handicap dans le champ de la professionnalisation des comédiens dans le cadre de l'ESAT** ». Discipline: Sciences de l'éducation (KHAZIIEV O.)

« **Agentivité et sensorimotricité : Comment une agentivité élevée facilite l'adaptation des actions de l'individu dans son environnement ? Perspectives et applications aux PSHM** ». Discipline : Psychologie spécialité Psychologie cognitive (PUECH L.)

« **Favoriser l'inclusion des parents d'élèves migrants dans la culture scolaire française par la formation 'Ouvrir l'école aux parents pour la Réussite des Enfants** ». Discipline : Sciences du langage (BAYO M.)

« **Acquisition du langage et de la gestualité chez des enfants porteurs d'une trisomie 21** ». Discipline : Sciences du langage (BRUN L.)

« **Inclusion sociale et pratiques d'accompagnement en lieu de vie et d'accueil – une ethnographie de la rencontre** ». Discipline : Sciences de l'éducation (FROUIN Y.)

« **Analyse d'impact de la Microfinance dans les dynamiques de développement local des sociétés post-conflits : une analyse empirique du cas ivoirien** ». Discipline : Sciences économiques (N'GORAN K.)

« **École ouverte, pédagogies actives et institutionnelles : des pistes pour l'inclusion des enfants avec TSA** ». Discipline : Sciences de l'éducation (RAVET P-A)

« **Prosodie et gestualité chez les enfants et adolescents avec un Trouble du Spectre de l'Autisme de haut niveau : description et évaluation, aides au diagnostic phonétique, à la communication et à l'inclusion** ». Discipline : Sciences du langage (ROQUES C.)

« **Dinamiche dell'inclusione e dialogo interculturale nelle opere di Amara Lakhous e Laila Wadia** ». Discipline : Études romanes spécialité Études italiennes (SOUISSI S.)

« **Pratiques et dispositifs de solidarité dans la société de l'Égypte ancienne de l'Ancien au Nouvel Empire** ». (chap : les individus en situation de handicap et dispositifs d'aide en Egypte ancienne). Discipline Egyptologie (MONTOTO SOTO A.)

« **École ouverte, pédagogies actives et institutionnelles : Des pistes pour l'inclusion des enfants avec TSA (Troubles du Spectre de l'Autisme)** ». Sciences de l'éducation (RAVET, P.A.).

« **Clinique psychanalytique du handicap mental associé à une pathologie génétique/organique** ». Discipline Psychologie et psychopathologie cliniques (CABANAT, A.).



ACTION N° 26 : DÉVELOPPER ET DIFFUSER LES PUBLICATIONS SUR LE HANDICAP

Objectifs

- Développer un réseau interne pour la recherche et un réseau en lien avec des partenaires nationaux et internationaux
- Sensibiliser les personnels aux recherches sur le handicap afin d'adapter les pratiques pédagogiques à la diversité des publics.

Contexte

Peu d'actions, de recherche-actions par rapport aux étudiants en situation de handicap

Publics cibles

Personnels et étudiants

Durée

2023-2026

Porteurs

Vice-Présidente déléguée aux situations de handicap, Handinnovation / Laboratoires de recherche : LIRDEF, CRISES / Référent Handi-Études

Description de l'action

Développer les publications et valoriser les existantes.

Atypie-Friendly : membre et bassin d'expérimentation dans le cadre du programme « Actions innovantes » financé par la caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA)

Post-doc sur l'accessibilité numérique et la réussite des étudiants en situation de handicap à l'université – programme de recherche Nexus.

Budget

21 000€ sur 3 ans (Atypie-Friendly/CNSA) – Post-doc financé dans le cadre du projet ANR Nexus

Acteurs concernés

Vice-Présidente déléguée aux situations de handicap / Post doc / Enseignants-chercheurs

Calendrier / Étapes

2023 / 2026 : expérimentation Atypie-Friendly

2022 / 2024 : post-doc

2023 / 2024 : publications de la vice-présidente déléguée aux situations de handicap

Évaluation

Indicateurs : Nombre de publications dans revues internationales et nationales à comité de lecture et scientifique

Livrables : Documents sur l'accessibilité rédigés pour les enseignants



FICHE ZOOM : PUBLICATIONS UPVM3

Des enseignants chercheurs de l'UPVM3 (en noir)
ou des partenaires de notre politique et pratiques inclusives (en bleu)

[Baghdadli, A. Rattaz., C., Ledesert. B., Masson, O., Ouss, L., Ropers, G. \(2013\). La scolarisation des enfants avec Troubles du spectre autistique \(TSA\) en France : l'expérience d'enseignants en classe ordinaire et spécialisée. - *La nouvelle revue de l'adaptation et de la scolarisation*, N° 64, pp. 255 - 270.](#)

Bellocchi, S. & Ducrot, S. (2021). « Same, same but different » : The optimal viewing position effect in developmental dyslexia, developmental coordination disorder and comorbid disorders. *Dyslexia. An International Journal of Research and Practice*, 27 (3), 294-311. (Scimago/Scopus ; Q2; IF=1.568)

Bellocchi, S., Massendari, D., Grainger, J., & Ducrot, S. (2019). Effects of inter-character spacing on saccade programming in beginning readers and dyslexics. *Child Neuropsychology. A Journal on Normal and Abnormal Development in Childhood and Adolescence*, 25(4), 482-506. DOI: 10.1080/09297049.2018.1504907 (Scimago/Scopus ; Q1; IF=2.577)

Bellocchi, S., Muneaux, M., Huau, A., Lévêque, Y., Jover, M., & Ducrot, S. (2017). Exploring the Link between Visual Perception, Visual-Motor Integration, and Reading in Normal Developing and Impaired Children using DTVP-2. *Dyslexia. An International Journal of Research and Practice*, 23(3), 296-315. DOI: 10.1002/dys.1561 (Scimago/Scopus ; Q2; IF=1.568)

[Benoit, H ; Assude, T & Pérez, J.- M. \(2017\). « Numérique et accessibilité dans l'éducation et en formation. Présentation du dossier », *La nouvelle revue de l'adaptation et de la scolarisation*, vol. 78, no. 2, 5-9.](#)

Canat Faure, S. Ployé, A. et Kohout-Diaz, M. (2023). L'éducation inclusive, de l'école à l'université. *Revue Le carnet psy*. Dossier éducation et psychanalyse dirigé par Blanchard-Laville C. et Dubois A.

Canat-Faure, S. et Huet, C. (2022). Approche clinique et didactique de l'inclusion des élèves porteurs de troubles du comportement. *Éducation et socialisation*, 65. <https://doi.org/10.4000/edso.20964>

Canat, S. (2020). Inclure sans exclure. *Revue Éducation, Santé, Sociétés*, vol 7, n° 1, 81-94, « Accompagnement et médiation : entre paroles et actes ». <https://doi.org/10.17184/eac.3864>

[E. Dugas, É. \(2020\). Former les enseignants à l'empathie pour favoriser l'inclusion des élèves en situation de handicap ?. *Éducation Permanente*, 224, 131-138. <https://doi.org/10.3917/edpe.224.0131>](#)

Étienne, R., Parkinson, S., Verkest, H. (2005). *Citizenship Education and the Inclusion of Vulnerable Young People*. CiCe Guidelines, 7, ISSN 1741-6353. London: CiCe thematic network, London Metropolitan University, <http://www.cicea.eu/docs/GUIDELINES/general/guidelines-07.pdf>

Frétigné, C. (2017). *La fabrication d'une politique du handicap au sein d'une université française. La nouvelle revue de l'adaptation et de la scolarisation*, 77, 55-68. <https://doi.org/10.3917/nras.077.0055>

Gardou, C. (2020) *La société inclusive, parlons-en ! Il n'y a pas de vies minuscules*. Eres.

Gros, K., Binisti, P., Belkhat, Chams-Ddine. *Autisme : comprendre pour mieux accompagner*. ESF actions sociales.

Morvan, J. S. (2013). *Le sujet handicapé: évocation (s) du lien psychique et du lien social*. Editions L'Harmattan.

Huet, C. (2022). *Apprendre à argumenter via le débat numérique sur des questions socio-scientifiques : un espace de médiations à fonction transitionnelle pour des adolescents accueillis en ITEP ayant des troubles du comportement. Vers une didactique inclusive ?* Thèse de doctorat. Université Paul Valéry - Montpellier III. <https://theses.hal.science/tel-04001642v1>

Huet, C. (à paraître). *Apprendre à argumenter : un enjeu didactique inclusif. La nouvelle revue – Éducation et société inclusives*, 97, parution prévue pour le printemps 2023

Huet, C., Canat Faure, S.(à paraître) *De la formation aux gestes et paroles inclusifs*. Chapitre d'ouvrage faisant suite *au colloque OPHRIS 2022, aux Éditions EDUL*, parution prévue pour l'année 2023.

Lansade, G. (2021). *Dans les coulisses de l'inclusion scolaire : d'une inclusion sans condition à une inclusion différenciée. La nouvelle revue. Éducation et société inclusives*, numéro 89-90, volume 2. 47-63.

Lansade, G. (2021), « *La vision des inclus : Ethnographie d'un dispositif pour l'inclusion scolaire* », co-édition INSHEA collection « *Recherches* » INSHEA. Nîmes : *Champ Social*.

Lansade, G. (2019). « *De la difficulté à être reconnus « capables » et « compétents » : des adolescents et jeunes adultes désignés handicapés mentaux en quête d'autonomie. Alter: European Journal of Disability Research / Revue européenne de recherche sur le handicap* 13 (1), 29-42.

Laurès, C, *Des pratiques pédagogiques, éducatives et des pratiques artistiques et créatives : une éthique de la rencontre à inventer*. In, Canat, S & Lansade, G. *Colloque Ophris, L'inclusion scolaire à la première personne, expérience(s), prise de parole et éthique de la différence*,

Laurès, C. & Verdier, M. (2021). *La mise en jeu de l'attention. Réflexions sur le travail d'accompagnement des artistes professionnels en situation de handicap. Sociographe*, 76, 141-155. <https://doi.org/10.3917/graph1.076.0141> .

Morvan, J. S. (2013). *Le sujet handicapé: évocation (s) du lien psychique et du lien social*. Editions L'Harmattan.

Perez-Roux, T. (2015). *Accompagner un changement de fonction à partir d'un dispositif réflexif : l'analyse de pratiques comme lieu d'émergence d'un « genre professionnel » ? Questions Vives*, 24. <http://questionsvives.revues.org/1826> (sur les enseignants référents ASH).

Perez-Roux, T. (2017). Une forme de recherche collaborative impulsée par les praticiens : enjeux, démarche, déplacement(s) des acteurs. *Education et socialisation*, 45. URL : <http://edso.revues.org/2494>. (sur les enseignants référents ASH).

<https://docs.google.com/document/d/1q85NSIZbP0lliBi8ACwBVIc6TML8X4CUBqvoZsqhZSM/edit?usp=sharing>

Pesonen, H., Waltz, M., Fabri, M., Syurina, E., Krückels, S., Algner, M., Monthubert, B. and Lorenz, T. (2021). "Stakeholders' views on effective employment support strategies for autistic university students and graduates entering the world of work", *Advances in Autism*, Vol. 7 No. 1, pp. 16-27. <https://doi.org/10.1108/AIA-10-2019-0035>

Plaisance, É. (2009). *Autrement capables. École, emploi, société : pour l'inclusion des personnes handicapées*. Autrement.

Pry, R. & Pernon, E. (2022). *Autisme : le passage à l'âge adulte*. Tom Pousse.

Stiker, H.J. (2021). *Comprendre la condition handicapée. Réalité et dépassement*. Eres

Didirkova I., Le Maguer S., Hirsch F. (2021). An articulatory study of differences and similarities between stuttered disfluencies and non-pathological disfluencies. *Revue Clinical Linguistics & Phonetics*, 35, 201-221.

Didirkova I., Hirsch F. (2019). A two-case study of coarticulation in stuttered speech. An articulatory approach. *Revue Clinical Linguistics & Phonetics*, <https://www.tandfonline.com/doi/abs/10.1080/02699206.2019.1660913?journalCode=iclp20>.

Fontan L., Prince T., Nowakowska A., Sahraoui H. & Martinez-Ferreiro S. (2023 à paraître). Automatically measuring speech fluency in people with aphasia: First achievements using read-speech data. *Aphasiology*.

Ghio A., Pouchoulin G., Viallet F., Giovanni A., Woisard V., Crevier-Buchman L., Hirsch F., Fauth C., Fredouille C. (2021). Du recueil à l'exploitation des corpus de parole « pathologique » : comment accéder à la variation physiopathologique ? *Revue Corpus*, 22, <https://journals.openedition.org/corpus/5677>

Khaliev A., Verdier M. (2023 à par.). Artistes au travail Témoignages de comédiennes et comédiens professionnels, in J. Fraisse, C. Laures, M. Verdier (éd.). *Pratiques artistiques professionnelles des artistes en situation de handicap et travail social : bilan et renouvellement des perspectives*, *Le Sociographe* Hors-Série 14, Editions du Champ Social.

Laures C. Verdier M. (2021). La mise en jeu de l'attention. Réflexions sur le travail d'accompagnement des artistes professionnels en situation de handicap. *Sociographe* 76, 141-155.

Nowakowska A., Prince T. (2022). Exploring language interactions in French speakers with Aphasia: the AADI project. *International Science of Aphasia Conference University of Bordeaux, 12-15 September 2022, Stem-, Spraak en Taalpathologie*, vol. 27. University of Groningen Press, 87-91.

Nowakowska A. (2024 à par.). Se raconter et interagir avec l'autre en situation de vulnérabilité linguistique : dyade conversationnelle avec un locuteur aphasique. in K. Ploog

et M. Verdier (éd.) *Vulnérabilités en situation*. Éditions de l'université de Lorraine, coll. Faits de langue.

Sheikh S.A., Sahidullah Md., Hirsch F., Ouni S. (2023). Advancing Stuttering Detection via Data Augmentation, Class-Balanced Loss and Multi-Contextual Deep Learning. *IEEE Journal of Biomedical and Health Informatics*, 2023, [10.1109/JBHI.2023.3248281](https://doi.org/10.1109/JBHI.2023.3248281). [hal-03998392](https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-03998392)

Sheikh S.A., Sahidullah Md., Hirsch F., Ouni S. (2022). Machine Learning for Stuttering Identification: Review, Challenges & Future Directions. *Neurocomputing*, 2022, 514 (2022), 17. [10.1016/j.neucom.2022.10.015](https://doi.org/10.1016/j.neucom.2022.10.015). [hal-03634072v2](https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-03634072v2)

Verdier M. (2024 à par.). Pratiques langagières et prise en charge de la vulnérabilité en contexte de création théâtrale – Une étude de l'usage du pronom ON en emploi personnel". in K. Ploog et M. Verdier (éd.) *Vulnérabilités en situation*, Éditions de l'université de Lorraine, coll. Faits de langue.

Verdier, M. (2023). Accéder à la scène, enjeux de la professionnalisation des artistes en situation de handicap. *Sociographe* (N°Hors Série 16). <https://www.cairn.info/revue-sociographe-2023-4.htm>

Verdier, M. (2023). Comment être reconnu dans le champ des arts vivants ? Discours de positionnement et soutien institutionnel des artistes en situation de handicap. *Sociographe*, 16, 117-130. <https://doi.org/10.3917/graph1.hs016.0117>

Verdier M. (2023). Le handicap en scène – Activisme artistique et nouvelles esthétiques théâtrales, in Nicolas Nercam et Cécile Croce (éd.), *Figures de l'Art* 40.

Verdier M. (2022). Artistes en situation de handicap : une approche conversationnelle de l'identité personnelle. *Langage et Société* 175(1), 141-163.

Verdier M. (2019). Discours d'experts : les modes d'intervention des sciences du langage dans le monde social., in Nathalie Auger et Maud Verdier (éd.), *L'expertise dans le champ sciences du langage sur des terrains sensibles*, *Tranel* 70, 5-21. URL : <http://www.unine.ch/tranel/home/tous-les-numeros/tranel-70.html>

Verdier M., Verine B. (2020). Audiodescription et exploration haptique de sculpture. *Études de Communication* 56, 135-156.

Monographie

Fornel, M. de, Verdier M. (2014). *Aux prises avec la douleur - Analyse conversationnelle des consultations d'analgésie*, Paris : Éditions de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales, Coll. Cas de figure.

Sahraoui, H., Martínez-Ferreiro, S., Nowakowska, A (2022). *Projet AADI : Aphasie et Analyse du Discours en Interactions : constitution de bases de données et nouvelles méthodes d'exploitation. Manuel d'instructions : méthodologie de recueil, transcription et codage des données*, (version abrégée est disponible sur) <https://cnrs.hal.science/hal->

Axe 4 - Patrimoine

L'UPVM3 comporte 34 ERP³³ dont 18 rendus accessibles avant 2015 et 2 en 2015. Les travaux programmés dans le cadre de l'Ad'Ap concernent les ERP qui doivent être rendus accessibles mais aussi les aménagements extérieurs permettant d'accéder à l'ensemble des bâtiments du campus Route de Mende à Montpellier.

La politique de l'établissement en matière d'accessibilité des locaux est établie sur la base du diagnostic d'accessibilité réalisé en 2008. Ce diagnostic, associé aux travaux menés dans le cadre du programme pluriannuel d'investissement et des travaux de réhabilitation et de mise en sécurité de l'Université, en constitue le guide.

Régulièrement actualisé, il est au cœur du projet stratégique de l'UPVM3. Il est le fil conducteur de chaque maître d'œuvre appelé à intervenir sur le patrimoine et de la direction immobilière de l'établissement.



→ Action n° 27 : Améliorer l'accessibilité des locaux

→ Action n° 28 : Accroître la lisibilité sur l'accessibilité des locaux

³³ ERP : Établissements Recevant du Public



ACTION N° 27 : AMÉLIORER L'ACCESSIBILITÉ DES LOCAUX

Objectifs

- Rendre accessibles les ERP de l'UPVM3
- Rendre accessibles les bâtiments non ERP de l'UPVM3
- Rendre accessibles les aménagements extérieurs permettant d'accéder à l'ensemble des bâtiments.
- Privilégier les cheminements non différenciés

Contexte

Projet stratégique de mise en accessibilité de l'UPVM3 d'octobre 2015
Diagnostic d'accessibilité établi dans le cadre de l'agenda d'accessibilité programmée

Publics cibles

Ensemble de la population : étudiants en situation de handicap, personnels BIATSS, enseignants, chercheurs, partenaires extérieurs

Durée

Mise en conformité dans le cadre de l'agenda d'accessibilité programmée : 2015-2020
Depuis 2020, poursuite des améliorations par intégration aux projets constructifs

Porteur

Direction du Patrimoine et de la Maintenance Immobilière / Opération Campus

Description de l'action

- Mise en conformité de 18 ERP avant 2015, 2 ERP pendant 2015.
 - Mise en conformité des ERP entre 2015-2020 dans le cadre de l'Ad'Ap.
 - Amélioration de l'accessibilité des bâtiments depuis 2020 par intégration aux projets constructifs : Amphithéâtres 1,2 et 3, bâtiments W, Z et Maison des personnels*
 - Mise en accessibilité des circulations et réfection des sanitaires du bâtiment G : réfection des escaliers, bande d'éveil à la vigilance, sanitaires, reprises diverses.
 - Mise en accessibilité des circulations et reprise de l'ascenseur existant du bâtiment F : reprise ascenseur, création de rampe d'accès, reprise des circulations extérieures.
 - Centre Saint Louis – rénovation complète étudiée par Opération Campus
 - Réhabilitation bâtiment S Ramon Llull BU prévue – projet en cours par Opération Campus
 - Aménagements espaces extérieurs : réfection des cheminements - tranche 3 dans l'aménagement Cœur de Campus
- * *projets en cours de réalisation*

Budget

105 000 € mise en accessibilité en attente de retour sur validation de financement Etat (bâtiments G, F, V)
Plan de Relance (Amphithéâtres, bâtiment W, Z, Maison des personnels)
Opération campus

Acteurs concernés

DPMI, Opération Campus, Etat, Europe

Calendrier / Étapes

Bâtiment G : 1^{er} semestre 2024

Bâtiment F : 1^{er} semestre 2024

Bâtiment S : 2023/2026 selon programmation du projet validé

Centre Saint Louis : planification non établie

Tranche 3 cœur Campus : planification non établie

Évaluation

Indicateur : Part des services et bâtiments accessibles

Livrable : Accessibilité conforme



ACTION N° 28 : ACCROITRE LA LISIBILITÉ SUR L'ACCESSIBILITÉ DES LOCAUX

Objectifs

- Atteindre les 100 % de fiches synthétiques d'accessibilité aux services, directions et composantes. Une dizaine reste à réaliser.
- Etendre vers les équipes de recherche la démarche afin que des informations d'accessibilité apparaissent sur leur page web.

Contexte

La plupart des Composantes et Directions disposent sur leur page web des symboles d'accessibilité à leur service et des accès vers des fiches explicatives. Une page web regroupe les attestations techniques, les fiches synthétiques des bâtiments et des informations sur la formation des personnels.

Publics cibles

Usagers de l'établissement et visiteurs.

Durée

2023, étalé sur 2 mois

Porteurs

Handi-Études et Conseiller de prévention

Description de l'action

- Effectuer une nouvelle campagne de réalisation des fiches synthétiques auprès des services en visant plus particulièrement ceux qui ne l'ont pas réalisée.
- Mettre à jour en parallèle des fiches synthétiques pour les bâtiments.

Budget

0 €

Acteurs concernés

Handi-Études DES, Direction de la Communication, Présidence/DGS

Calendrier / Étapes

2023

Évaluation

Indicateurs : Pourcentage de fiches RPA renseignées, Fiches accessibles aux usagers

Livrables : Fiches synthétiques d'accessibilité et symboles visibles sur les pages web

Axe 5 – Accessibilité numérique

Dans un monde de plus en plus digitalisé, l'inclusion de tous les usagers se fait pressante. En effet, les usages doivent être pensés par les concepteurs afin de garantir la prise en main des outils à toutes les personnes, quelles que soient leurs spécificités. Ce besoin qui a émergé des usages est l'accessibilité numérique.

Cela fait référence à la conception et au développement de Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) de manière à ce qu'elles soient utilisables par tous, y compris les personnes en situation de handicap. Cela signifie que les sites web, les applications mobiles, les documents électroniques, les logiciels et tout autre contenu numérique doivent être conçus de manière à ce que les personnes ayant des situations de handicaps liées à des troubles moteurs, cognitifs, TND puissent y accéder, les comprendre et les utiliser facilement.

Cette organisation accessible du web repose sur des techniques, des dispositions informatiques et des référentiels qui la supportent. En premier lieu, le WAI (Web Accessibility Initiative - une initiative du W3C³⁴) a publié une série de directives sur l'accessibilité qui constituent le WCAG³⁵. Ces dernières servent de référence au RGAA³⁶ qui lui est le référentiel français. Le RGAA est constitué d'une liste de critères qui permet de répondre à chacun des 3 niveaux du WCAG.

Le niveau A est le niveau minimum, le niveau double A (AA) est le niveau d'amélioration et le niveau triple A (AAA) est le niveau d'optimisation. La loi impose de respecter le niveau double A (AA).

En prolongement, cette obligation est aussi inscrite dans le droit français :

- les obligations d'accessibilité des sites publics aux personnes en situation de handicap ont été introduites par l'**article 47 de la loi du 11 février 2005**³⁷ pour « l'égalité des droits et des chances, la participation et le citoyenneté des personnes handicapées » (mis à jour en 2016 et 2018)
- le **décret n° 2019-768 du 24 juillet 2019**³⁸ relatif à l'accessibilité aux personnes handicapées des services de communication au public en ligne précise les obligations légales.

L'accessibilité numérique est donc bien désormais un chantier incontournable. Elle vise à garantir une égalité des chances dans les usages entre un public classique et un public à besoins particuliers. Pour ce dernier public, l'accessibilité numérique est pensée de manière à rendre les services de communication au public en ligne accessibles aux personnes en situation de handicap, c'est-à-dire : perceptibles, utilisables, compréhensibles et robustes.

Cet axe est construit autour de 3 principales orientations et 13 fiches actions :

Orientation 1. Améliorer l'accès aux outils, aux ressources et au savoir

→ *Action n° 29 : Mettre en place un annuaire des sites de l'Université*

→ *Action n° 30 : Recenser les outils et les ressources sur l'accessibilité numérique*

³⁴ W3C: World Wide Web Consortium

³⁵ WCAG : Web Content Accessibility Guidelines

³⁶ RGAA : Référentiel Général d'Amélioration de l'Accessibilité

³⁷ https://www.legifrance.gouv.fr/loda/article_lc/LEGIARTI000006682279/2022-11-17/

³⁸ <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000038811937>

Orientation 2. Former et sensibiliser la communauté universitaire

- *Action n° 31 : Mettre en place un groupe de bêta-testeurs*
- *Action n° 32 : Améliorer l'accessibilité du site institutionnel*
- *Action n° 33 : Améliorer l'accessibilité du LMS Moodle*
- *Action n° 34 : Améliorer l'accessibilité numérique des applications existantes*
- *Action n° 35 : Déployer un nouvel ENT*
- *Action n° 36 : Mettre en place des audits pour les sites institutionnels*
- *Action n° 37 : Améliorer la communication autour de l'accessibilité numérique*
- *Action n° 38 : Former les rédacteurs du site institutionnel*
- *Action n° 39 : Mettre en place un plan de formation*
- *Action n° 40 : Proposer des ateliers et des formations aux BIATSS et aux Enseignants(-chercheurs)*

Orientation 3. Développer de nouvelles méthodologies de travail et valoriser les bonnes pratiques

- *Action n° 41 : Faire entrer l'accessibilité numérique dans l'organisation de l'établissement*
- *Action n° 42 : Rédiger une charte « accessibilité numérique » de l'UPVM3*





ACTION N° 29 : METTRE EN PLACE UN ANNUAIRE DES SITES DE L'UNIVERSITÉ

Objectifs

- Avoir un outil (annuaire) utilisable par les services qui en ont besoin (DSIN, DCOM, CReMAD...)
- Permettre le suivi des sites et plateformes qui ont une déclaration d'accessibilité à jour (par le Référent Accessibilité Numérique notamment)

Contexte

Lors de la réalisation de l'état des lieux, la question d'un document permettant la centralisation des informations concernant les sites web de l'Université a été évoquée. L'idée est de créer un outil où seront répertoriés tous les sites de l'UPVM3 ainsi que les informations qui les concernent (date de création, déclaration d'accessibilité, etc.). Les informations devront être mises à jour au fur et à mesure. Cet outil pourra être utile aussi bien aux créateurs de sites web qu'au futur Référent Accessibilité Numérique de l'établissement afin qu'il suive la mise à jour des déclarations d'accessibilité.

Publics cibles

Personnels BIATSS et enseignants-chercheurs

Durée

2023-2026

Porteurs

CReMAD

Description de l'action

- Faire l'inventaire des sites web et plateformes numériques gérés par l'UPVM3 sur un fichier partagé (modèle tableur disponible).
- Étudier la mise en place d'une solution pérenne (application...) sur laquelle les informations concernant les plateformes web pourraient être mises à jour régulièrement. Solution accessible par tous les services concernés (DCOM, DSIN, CReMAD...).
- Faire le point sur les plateformes web sans déclaration d'accessibilité ou avec une déclaration devant être mise à jour.
- Contacter tous ceux qui ont des sites (unités de recherche, ...) pour les ajouter à la liste initiale.
- Nommer un service référent pour assurer le suivi du projet et la mise à jour des informations chaque année

Budget

0 €

Acteurs concernés

DSIN, DCOM, CReMAD, Référent accessibilité numérique

Calendrier / Étapes

Faire l'inventaire des sites web et plateformes numériques existants (sur fichier temporaire) : 2023-2024

Étudier les solutions pour gérer cet annuaire et déploiement : T2 2025

Mise à jour des informations obligatoires sur l'ensemble des sites : T4 2025

Évaluation

Indicateur : Nombre de plateformes web ayant une déclaration d'accessibilité à jour

Livrables : Annuaire V1 (fichier tableur), Annuaire V2 (solution pérenne), pages des mentions légales autour de l'accessibilité numérique à dupliquer sur les sites



ACTION N° 30 : RECENSER LES OUTILS ET LES RESSOURCES SUR L'ACCESSIBILITÉ NUMÉRIQUE

Objectifs

- Recenser ce qui existe sur l'accessibilité numérique pour accompagner la communauté universitaire vers plus d'inclusivité.
- Imaginer un espace partagé où seront regroupées toutes ces ressources (base évolutive).

Contexte

De nombreuses ressources sur l'accessibilité numérique existent et d'autres vont être créées. Il faut les identifier et les réunir au même endroit. Un travail de veille permettra de faire le point sur ce qui existe au niveau de la recherche. Cette littérature sera mise à disposition sur un espace dédié. A cela, seront ajoutées des ressources pour apprendre aux personnels et aux enseignants à rendre le contenu de leurs cours, documents ou présentations accessibles. L'espace qui sera ouvert pourra évoluer en fonction des besoins mais dans tous les cas, il se devra d'être un espace accessible à tous.

Publics cibles

Personnels BIATSS et enseignants-chercheurs

Durée

2023-2026

Porteurs

Référent accessibilité numérique

Description de l'action

- Assurer une veille : rechercher et valoriser des tutos, des ressources et des documents qui permettraient à ceux qui le souhaitent de rendre leurs productions accessibles / lister les outils qui permettent de tester l'accessibilité.
- Faire un état des lieux de la recherche. (Atelier, Post Doc Nexus).
- Réunir certaines informations de sensibilisation sur un espace dédié ; tout d'abord une rubrique exportable sur les sites et plateformes.
- Créer un espace d'autoformation selon les ressources possibles d'exploiter

→ Proposition de rubriques : créer une « valise », à l'attention des usagers, disponible sur l'espace partagé (Rappel des obligations RGAA, Fiches mémos accessibilité numérique, Boîte à outils, Liens utiles, Glossaire

Budget

0 €

Acteurs concernés

Atelier, CReMAD, Post doc Nexus, Handi-Études

Calendrier / Étapes

2023-2024 : Recenser les ressources existantes et les licences d'utilisation 2024 :
2023-2024 : Créer une page de sensibilisation à l'accessibilité numérique
2025 : Créer un espace dédié d'autoformation avec ces ressources (qui devra être mis à jour au fil du temps)
2024-2026 : Enrichir les supports/ressources proposées

Évaluation

Jalon : Création de l'espace : T4 2024

Livrable : Répertoire des formations existantes, Ouverture de l'espace partagé,
Animation des ressources proposées



ACTION N° 31 : METTRE EN PLACE UN GROUPE DE BÊTA-TESTEURS

Objectifs

- Proposer à des usagers en situation de handicap de naviguer sur les différentes plateformes ou applications de l'UPVM3 sous la direction du VP³⁹ Numérique.
- Répondre à des besoins spécifiques identifiés en amont.

Contexte

A l'heure actuelle, pour améliorer les différentes plateformes ou applications de l'UPVM3, un bêta-test a été effectué avec une personne aveugle. Il faut pouvoir élargir les bêta-tests avec différents publics en situation de handicap en créant des groupes de travail : étudiants en situation de handicap / enseignants-chercheurs / BIATSS experts en accessibilité numérique.

Publics cibles

Enseignants-chercheurs et étudiants

Durée

2023-2026

Porteurs

Référent accessibilité numérique

Description de l'action

- Besoins identifiés : réaliser un travail de recherche en lien avec le post doc dédié à l'accessibilité numérique, tester le site institutionnel, les plateformes Moodle (humanités numériques ou institutionnelle), tester l'application MAP⁴⁰ etc.
- En fonction des besoins, adapter le groupe recruté et vérifier le respect des normes RGPD⁴¹ (selon si étudiants bénévoles ou vacataires, etc.)

Budget

500 € pour gratification des étudiants bêta testeurs (groupe de 10 maximum)

Acteurs concernés

Atelier, Handi-Études, CReMAD

Calendrier / Étapes

2024 : définition des tâches / besoins établissement sur les tests des outils
2024 -2025 : Contact RH pour créer un groupe personnel de l'UPVM3 + Création d'un process de recrutement d'étudiant avec Handi-Etudes
2024-2025 : Création d'une charte d'engagement pour les bêtas testeurs et définitions de leurs tâches
2025: Mise en place d'une charte / process respectant la confidentialité des identités et des situations de handicap pour les services souhaitant bénéficier des groupes de bêta testeurs
2025-2026 : Mise à disposition des groupes de bêta test pour tester les nouveaux outils et anciens

³⁹ VP : Vice-Président

⁴⁰ MAP : Mon Assistant de Poche, application mobile permettant la géolocalisation sur le campus et qui s'attache surtout à faciliter dans tous ses aspects l'intégration et la réussite des étudiants primo-entrants

⁴¹ RGPD : Référentiel Général sur la Protection des Données

Évaluation

Indicateurs : Nombre de tests effectués, Nombre de personnes recrutées par test

Livrable : Résultats des groupes de bêta-testeurs



ACTION N° 32 : AMÉLIORER L'ACCESSIBILITÉ DU SITE INSTITUTIONNEL

Objectifs

- L'accessibilité numérique doit être l'un des objectifs majeurs du cahier des charges pour le site institutionnel
- A minima, le parcours étudiant doit être entièrement accessible

Contexte

Le site institutionnel actuel se doit d'être amélioré pour tendre vers une meilleure accessibilité. La DCOM et la DSIN travaillent sur ce projet, afin de répondre aux obligations légales tout en prenant en compte les besoins et les possibilités de l'Université.

Publics cibles

Communauté universitaire, visiteurs du site hors UPVM3

Durée

2023-2026

Porteurs

DCOM, DSIN, CReMAD, Référent Accessibilité Numérique

Description de l'action

- Effectuer une montée en version du site institutionnel (DSIN)
- Identifier les parties du site ayant trait au parcours étudiant (DES)
- Réaliser un audit (voir fiche action n°31)
- Lister et mettre en œuvre la réalisation des actions à mener pour améliorer l'accessibilité
- Prévoir la refonte de la charte graphique (DCOM)

Budget

0 €

Acteurs concernés

DSIN, DCOM, CReMAD, DES

Calendrier / Étapes

2023 -24 :

Montée en version du site institutionnel
Identification du parcours étudiant
Identification des besoins en termes d'accessibilité

2024-25 :

Audit à réaliser (voir fiche action n°31)
Refonte graphique

Évaluation

Jalons :

2024 : Montée de version

2025 : Cahier des charges de la nouvelle charte graphique, Réalisation d'un audit, Accessibilité du parcours étudiant

Livrables : Livraison du cahier des charges de la nouvelle charte graphique, Résultats de l'audit



ACTION N° 33 : AMÉLIORER L'ACCESSIBILITÉ DU LMS MOODLE

Objectif

Améliorer l'accessibilité et la navigation de la plateforme Moodle institutionnelle.

Contexte

La mise en accessibilité de l'entièreté de la plateforme LMS⁴² Moodle, cours compris, sera longue et ne pourra se faire sans le concours de l'ensemble des enseignants et personnels (une fois qu'ils seront formés à l'accessibilité). A court terme, il s'agit d'effectuer un essaimage des acquis de la plateforme Moodle Humanités numériques sur la plateforme Moodle institutionnelle dans le but d'améliorer l'accessibilité de celle-ci.

Publics cibles

Étudiants, Enseignants-Chercheurs, BIATSS

Durée

2023-2026

Porteur

Atelier

Description de l'action

- Identifier les acquis sur l'accessibilité sur la plateforme Moodle Humanités Numériques qui vont être essaimés sur le Moodle institutionnel⁴³
- Effectuer une montée de version rentrée 2023 (version 4)
- Créer un item accessibilité dans le guide Moodle
- Poursuivre la démarche en réfléchissant sur d'autres actions d'amélioration de l'accessibilité via une veille des outils.

Budget

0€

Acteurs concernés

Atelier, CReMAD, Enseignants-Chercheurs, Handi-Études

Calendrier / Étapes

Fin de l'année 2022-23 : Essaimage des acquis depuis la plateforme Humanités Numériques sur le Moodle institutionnel et installation de ReadSpeaker
Septembre – Octobre 2023 : Monter de version (4) et Création des items du guide Moodle sur l'accessibilité. (L'ensemble des opérations sera pré-testé sur les versions test et pré-prod de la plateforme avant d'être essaimé sur la plateforme prod de Moodle.)
2025: Élagage des outils non accessibles dans Moodle

Évaluation

Jalons : 2024 - Page statique sur Moodle identique à celle de la plateforme Moodle Humanités numériques qui reprend les contenus déjà mis en place.
2025: Espace de cours accessibilité numérique
2025: Plateforme partiellement conforme (audit flash à créer)

⁴² LMS : Learning Management System

⁴³ les 4 parties de <https://moodle-humanitesnumeriques.univ-montp3.fr/local/pages/?id=3>

Livrables : Déclarations d'accessibilité visibles et niveau de conformité,
Pages sur l'accessibilité dans le guide (une macro-entrée et des branches,
suivant les besoins)



ACTION N° 34 : AMÉLIORER L'ACCESSIBILITÉ NUMÉRIQUE DES APPLICATIONS EXISTANTES

Objectifs

- Identifier les outils les plus utilisés par la communauté universitaire de l'Université Paul-Valéry
- Rendre les outils internes accessibles pour améliorer les conditions de travail de la communauté universitaire et favoriser la réussite étudiante
- Faciliter l'accessibilité des outils internes afin d'assurer un recrutement inclusif

Contexte

L'université Paul-Valéry utilise de nombreuses applications à destination des étudiants et ou du personnel administratif. Certaines applications sont créées en internes et d'autres sont développées en externe. Chaque application contribue à la vie universitaire de toute la communauté et demande une vigilance particulière sur l'accessibilité numérique.

Publics cibles

Étudiants, Enseignants-Chercheurs, BIATSS

Durée

2023-2026

Porteur

DSIN

Description de l'action

Pour les applications développées par la DSIN, l'objectif est à la fois d'évaluer et d'améliorer l'accessibilité offerte. Un état des lieux et un plan d'actions pluriannuel seront réalisés afin d'atteindre l'objectif fixé. Pour les applications externes, l'objectif est de sensibiliser le prestataire sur le caractère obligatoire de l'accessibilité numérique et travailler aux côtés du prestataire pour une éventuelle mise à niveau.

Budget

25 000 € pour les audits et la mise à niveau de 5 applications
500 € par personne pour la formation "Développer accessible"

Acteurs concernés

DSIN, référent accessibilité numérique

Calendrier / Étapes

2024-2025 : Réaliser l'inventaire des outils

2024: Première action réalisée autour de ADE avec la mise en conformité sur la partie contraste

2025: Établir une quinzaine de règles obligatoires pour faciliter le déploiement de l'accessibilité numérique (validé avec la DIRCOM)

2025 : Identifier les possibilités d'action pour les outils développés en interne et étudier les outils externes

2025-2026 : Établir la liste des applications prioritaires (sélection de 10 actions pilotes?) et ordonnancer les actions prioritaires pour mettre en conformité

2026: Audit des applications identifiées et mise en conformité (objectif à 70% de conformité selon les possibilités)

Évaluation

Jalons : Financement disponible

Livrable : Sélection des applications prioritaire et ordonnancement. Action pilote sur l'application principale (hors ENT). Nombre de personnel DSIN formé si possibilité de formation



ACTION N° 35 : DEPLOYER UN NOUVEL ENT

Objectifs

- Améliorer la solution de l'espace numérique de travail
- Faire évoluer la solution actuelle
- Assurer l'accessibilité numérique de la solution
- Établir un process de communication interne faciliter par l'utilisation de l'ENT

Contexte

Aujourd'hui, une grande partie des actions du quotidien passe par l'ENT (accès aux mails, au cloud, aux dossiers administratifs, à l'application congés, etc.). Son interface doit donc être repensée en priorité. L'ENT c'est environ 25 000 utilisateurs (étudiants, BIATSS et enseignants). Déjà inscrit dans le Schéma Directeur du Numérique, l'inscrire dans le SDH est un moyen de mettre en avant ce chantier tout en insistant sur les besoins en termes d'accessibilité.

Publics cibles

Étudiants, Enseignants-Chercheurs, BIATSS

Durée

2023-2026

Porteur

DSIN

Description de l'action

Pour les applications développées par la DSIN, l'objectif est à la fois d'évaluer et d'améliorer l'accessibilité offerte. Un état des lieux et un plan d'actions pluriannuel seront réalisés afin d'atteindre l'objectif fixé. Pour les applications futures, la dimension accessibilité numérique sera intégrée dès la rédaction des cahiers des charges et appels d'offres (rejoint la fiche 41, Faire entrer l'accessibilité numérique dans l'organisation de l'établissement)

Budget

50 000 €

Acteurs concernés

DSIN, DCOM

Calendrier / Étapes

2024: Recherche de financement du projet (AAP et guichet numérique)
2025 : Réaliser une veille sur les solutions existantes
2025: Réalisation d'un cahier des charges définissant les critères de sélection de la solution
2026: Si financement, recrutement des personnes en charge du projet (à minima un développeur et un chef de projet)
2027-2028: Tests, déploiement, ajustement de la solution

Évaluation

Jalons : Financement disponible
Livrable: Cahier des charges fonctionnel et technique, liste des applications correspondantes, Plateforme ENT



ACTION N° 36 : METTRE EN PLACE DES AUDITS POUR LES SITES INSTITUTIONNELS

Objectifs

- Organiser un audit externe du site de l'UPVM3
 - Un audit à la livraison de la nouvelle version du site
 - Un audit de contrôle à 6 mois après rajustement
 - Publication de la déclaration d'accessibilité numérique
- Organiser plusieurs audits internes sur des sites périphériques et mini-sites

Contexte

La réalisation d'audits est inscrite dans le cadre réglementaire du schéma pluriannuel de mise en accessibilité. Cette fiche permet d'ancrer ce projet dans le SDH même si aucun budget spécifique n'a été inscrit pour le moment. L'objectif est de réaliser des audits sur le site institutionnel et sur les sites périphériques de l'Université.

Cette action rejoint celle de la fiche n°32, Améliorer l'accessibilité du site Institutionnel

Publics cibles

Tous les publics

Durée

2023-2026

Porteurs

Référent Accessibilité numérique

Description de l'action

Auditer les sites principaux afin de mettre à disposition la déclaration de conformité (obligations légales).

Identifier les actions à réaliser pour améliorer l'accessibilité numérique des sites et ainsi définir des process à déployer sur l'ensemble des sites périphériques et mini-sites.

Budget

5 000 € coût unitaire moyen d'audit - 10 000€ coût unitaire moyen pour accompagnement

Acteurs concernés

CReMAD, DCOM, DSIN

Calendrier / Étapes

2024: Budgéter le coût moyen d'un audit, audit de contrôle et accompagnement de mise en conformité

2025 : Établir en interne la possibilité de réaliser les audits interne (formation et outils de type Ara)

202? : Au déploiement du nouveau site de l'Université réaliser un audit et un audit de contrôle si besoin afin d'établir la déclaration d'accessibilité numérique.

Refaire un audit du site institutionnel

2023 : choisir une entreprise, faire faire un devis pour l'audit initial du site institutionnel et des sites périphériques

2023-24 : réaliser des audits

2024-25 : prendre en compte des résultats des audits pour proposer des

améliorations

2026 : réaliser un audit de contrôle pour le site institutionnel

Évaluation

Indicateur : A minima 1 audit sur le site institutionnel puis nombre d'audit additionnel durant la période du SDH

Jalons :

2024 : Définition du budget, organisation de l'audit de début (site institutionnel)

2025 : organisation de l'audit de fin (site institutionnel)

2026: Livraison du nouveau site institutionnel et audit du site (audit de contrôle si besoin)

2026: 2 personnes formées pour assurer les audits en interne

Livrables :

2025 : résultats de l'audit

2027 : Déclaration d'accessibilité et niveau de conformité 2026 : Déploiement sur les autres sites



ACTION N° 37 : AMÉLIORER LA COMMUNICATION AUTOUR DE L'ACCESSIBILITÉ

Objectifs

- Inciter les personnels (les enseignants-chercheurs notamment) à suivre les formations.
- Informer de ce qui existe, sensibiliser sur le problème de l'inclusivité numérique
- Faire en sorte que les utilisateurs de réseaux sociaux puissent avoir un accès plus facile à l'information diffusée

Contexte

Aujourd'hui, la question de l'accessibilité est méconnue. Peu de personnes y sont sensibilisées et encore moins formées. La DCOM doit pouvoir utiliser les outils dont elle dispose pour rendre son contenu accessible et aborder la question de l'accessibilité numérique : les réseaux sociaux doivent être à la fois accessibles et vecteurs d'information sur l'accessibilité numérique. La DCOM doit participer à faire entrer l'accessibilité dans les mentalités et les pratiques de chacun. Ces questions, ne concernent que les réseaux sociaux institutionnels de l'Université et les réseaux affiliés (uniquement les réseaux sociaux validés par la DCOM). Cette fiche rejoint la fiche action 38, Communiquer vis-à-vis des publics en situation de handicap.

Publics cibles

Communauté universitaire

Durée

2023-2026

Porteur

DCOM

Description de l'action

- Communiquer sur les réseaux sociaux la volonté de l'Université de faciliter l'accessibilité
- Former et sensibiliser les créateurs de contenu par la Community Manager de la DCOM
- Utiliser des balises d'accessibilités sur les réseaux sociaux (quand elles sont existantes)
- Généraliser l'information textuelle présente indiquant les informations essentielles pour comprendre l'information diffusée

Budget

0 €

Acteurs concernés

DCOM

Calendrier / Étapes

Avril 2023 : compléter la fiche-formation réseaux sociaux adressée aux créateurs de contenu social média en y ajoutant une partie « accessibilité ». Pour information, cette fiche est toujours fournie lors de la création d'un réseau social.

Juin 2023 : diffuser la fiche-formation réseaux sociaux modifiée aux créateurs de contenu social média (nouveaux et anciens)

Août 2023 : rappeler par e-mail aux créateurs de contenu social média pour la rentrée 2023-24 l'importance de l'accessibilité sur les réseaux sociaux

Évaluation

Indicateurs : Nombre de news-letters qui évoquent l'accessibilité numérique,
Nombre de news-letters accessibles

Livrable : Fiche formation réseaux sociaux (avec partie sur l'accessibilité)



ACTION N° 38 : FORMER LES RÉDACTEURS DU SITE INSTITUTIONNEL

Objectifs

- Continuer à former les nouveaux rédacteurs
- Proposer à ceux qui le souhaitent un rappel des contraintes liées à l'accessibilité
- Proposer aux rédacteurs une session de sensibilisation avec des personnes en situation de handicap utilisant des technologies d'assistance (voir avec la FAF-LR par exemple)

Contexte

La DCOM propose une formation aux nouveaux rédacteurs du site institutionnel. Elle permet d'aborder la question de l'accessibilité et de sensibiliser aux bonnes pratiques. La difficulté réside dans le suivi à long terme, il est impossible de vérifier que chacun respecte les consignes.

Publics cibles

Rédacteurs du site institutionnel

Durée

2023-2026

Porteur

DCOM

Description de l'action

Tout au long de l'année, la DCOM forme les rédacteurs à la prise en main du site institutionnel de l'Université. Cette formation permet de sensibiliser les utilisateurs aux bonnes pratiques de l'accessibilité rédactionnelle (liens explicites, pas de texte sur les images, balises...). Elle s'effectue, le plus souvent, sur le poste de travail des rédacteurs. Cela facilite l'explication et la démonstration de la nécessité à produire un contenu accessible. Le rapport à l'outil informatique et le niveau de connaissance des outils et des bonnes pratiques varie considérablement, d'où la nécessité de formations individuelles. Rappelons que la fonction "rédacteur web" vient presque toujours s'ajouter aux fonctions principales des personnels. La formation dépasse souvent le cadre de la rédaction, notamment dans le traitement et l'optimisation des images. Cela contribue aussi à l'amélioration de l'accessibilité numérique.

Budget

400 € par personne pour la formation communiquer accessible puis formation à réaliser en interne

Acteurs concernés

DCOM + intervenants extérieurs (FAF-LR...)

Calendrier / Étapes

Formation individuelle, tout au long de l'année, à la demande des rédacteurs et super-rédacteurs.

Évaluation

Indicateurs : Nombre de rédacteurs formés par la DCOM chaque année



ACTION N° 39 : METTRE EN PLACE UN PLAN DE FORMATION

Objectifs

Développer une offre de formations pour les personnels de l'UPVM3

Contexte

Actuellement aucune formation à l'accessibilité numérique n'est proposée par l'établissement. En 2022, deux agents (CReMAD) ont suivi des formations auprès d'un organisme indépendant (Access 42) : une formation « Piloter l'accessibilité : le rôle du référent accessibilité numérique » et « Développer et coder des sites accessibles ». L'une des missions du Référent Accessibilité Numérique est de travailler avec la DRRH de l'établissement pour proposer aux personnels des formations en adéquation avec leurs besoins et ainsi faire entrer l'accessibilité dans le plan de formation de l'UPVM3.

Publics cibles

Tous les personnels

Durée

2023-2026

Porteur

Référent Accessibilité Numérique

Description de l'action

- Promouvoir une montée en compétence des personnes impliquées dans le SDH
- Identifier des personnes ressources à former
- Créer un réseau de formateurs, pour pouvoir proposer des formations/actions de sensibilisation à tous les usagers de l'UPVM3 et de l'UM⁴⁴ (formations mutualisées)

Budget

200 000 € pour former l'ensemble des personnels de l'Université

Acteurs concernés

Référent Accessibilité Numérique, CReMAD, DRRH (formation continue)

Calendrier / Étapes

2022-23 :

Sensibiliser les acteurs au besoin de formation

Suivre la formation « piloter l'accessibilité numérique : le rôle de référente » au CReMAD (novembre 2022)

Suivre la formation « développer et coder des sites accessibles » au CReMAD (décembre 2022)

2024-25 : Campagne de sensibilisation de l'ensemble des services et Directions sur la thématique de l'accessibilité

2024-26 : Campagne de formation réalisé par le référent d'accessibilité numérique sur la thématique de la bureautique accessible

2025: Ajouter au catalogue de formation une ou plusieurs formations à l'accessibilité numérique selon le plan de formation

2025-2026: Formation sur les besoins particuliers (DCOM / DSIN)

⁴⁴ UM : Université de Montpellier

Évaluation

Indicateurs : Nombre de formations organisées, Nombre de personnes formées

Livrable : Plan de formation, espace de formations assurés en interne



ACTION N° 40 : PROPOSER DES ATELIERS ET FORMATIONS AUX BIATSS ET ENSEIGNANTS-CHERCHEURS

Objectifs

Sensibiliser et former les enseignants (-chercheurs) et le personnel BIATSS à l'Accessibilité Numérique (définition, enjeux, outils, etc.) par le biais des journées Handi-Formation ou par les formations propres à l'Atelier.

Contexte

En parallèle du plan de formation, d'autres actions sont à proposer : l'organisation de journées dédiées à la thématique dans le cadre des journées handi-formation, les formations à l'hybridation proposées aux enseignants par l'Atelier et la mise en place d'actions de sensibilisation grâce à la venue d'associations (FAF-LR⁴⁵ par exemple, pour des démonstrations de lecteurs d'écran etc.)

Le CNC⁴⁶ annonce un plan de formation pour les enseignants sur les prochaines années (il faudra débloquer des fonds pour le mettre en œuvre).

Publics cibles

Tous les personnels

Durée

2023-2026

Porteurs

Atelier, DES (Handi-Études), Vice-Présidente déléguée aux situations de handicap, Référent Accessibilité Numérique

Description de l'action

Handi-formation

Développer un cycle de conférences porté par la Vice-Présidente déléguée aux situations de handicap, le pôle handinnovation et le service Handi-Études.

L'objectif est de sensibiliser et former la communauté universitaire aux situations de handicap et à une logique inclusive, de co-construire des outils pédagogiques, didactiques et administratifs afin d'impliquer et de responsabiliser l'ensemble des acteurs à la question du handicap.

Ces journées sont filmées et seront retravaillées pour extraire des capsules vidéo de formation qui seront déposées sur UMPVM3_POD.

Ce cycle de conférences est, depuis février 2023, intégré au catalogue de formation de l'UPVM3.

En 2022-23 : 7 journées de formation en hybride ont été mises en place autour du thème du handicap. Parmi elles, une journée Handi-Formation n°5 était dédiée à « l'Accessibilité Numérique ».

En 2023-24 : ce cycle de conférences abordera d'autres thématiques, celle de l'accessibilité numérique sera à nouveau l'un des thèmes sélectionnés.

⁴⁵ FAF-LR : Fédération des Aveugles de France – Languedoc-Roussillon

⁴⁶ CNC : Conseil National Consultatif des Personnes Handicapées

Associations (FAF-LR etc.)

Faire venir sur le campus des personnes engagées dans des associations telle que la Fédération des Aveugles de France, Atypie-Friendly etc. afin de présenter des technologies et solutions d'assistance et de montrer à la communauté universitaire ce qu'est, utiliser le web/les outils numériques, en étant en situation de handicap.

Service d'Appui à la Pédagogie (Atelier)

Proposer des formations et des accompagnements aux ressources et aux outils à visée pédagogique dans une perspective accessible à tout type de public.

Budget

0 €

Acteurs concernés

Atelier, Service formation de l'Université, Handi-Études

Calendrier / Étapes

2022-23 : organiser des rencontres pédagogiques sur la thématique de l'accessibilité numérique - à réitérer chaque année

2022-23 : participer au premier cycle de conférences Handi-Formation (journée dédiée à l'accessibilité numérique le 23/03/23)

2023-24 : participer au deuxième cycle de conférences Handi-formation (une journée sera également dédiée à l'accessibilité numérique) – à réitérer chaque année

2023-2026 : poursuivre les actions de sensibilisation et de formation et faire venir des intervenants d'associations diverses à l'UPVM3

Évaluation

Indicateurs :

Nombre de participants aux journées Accessibilité numérique (Handi-Formations)

Nombre de participants aux journées Accessibilité numérique et pédagogie

Livrables :

Programme des journées Handi-formation sur l'accessibilité (Handi-Études)

Inclusion des ateliers spécifiques « Accessibilité numérique et pédagogique » dans le cadre des Rencontres pédagogiques (Atelier)



ACTION N° 41 : FAIRE ENTRER L'ACCESSIBILITÉ NUMÉRIQUE DANS L'ORGANISATION DE L'ÉTABLISSEMENT

Objectifs

- Rédiger le Schéma pluriannuel de mise en accessibilité (adossé au SDH)
- Avoir un référent accessibilité numérique pour l'établissement (le nommer et le former)
- Avoir un réseau de référents dans les services et composantes (potentiellement basé sur des réseaux existants – handicap et DD&RS)
- Prendre en compte l'accessibilité numérique dans les nouveaux projets
- Intégrer l'accessibilité numérique dans la RH
- Intégrer l'accessibilité dans les clauses contractuelles

Contexte

Pour que les actions et projets inscrits dans ce SDH soient appliqués et résistent dans le temps, il faut nécessairement enrichir l'ensemble des pratiques, au sein de l'établissement, des particularités de l'accessibilité numérique. Les actions détaillées dans cette fiche suivent en partie les recommandations du CNCPH.

A ce titre, elle repose sur la mise en place d'un Référent Accessibilité en général et du Numérique qui doit, au sein de l'institution, s'assurer que les sites, plateformes et applications web conçus par l'entité sont accessibles et conformes au RGAA. Il a la charge de faire un état des lieux des sites, plateformes et applications et de rédiger un schéma pluriannuel et les plans d'actions annuels qui y sont associés. Il ou elle doit également planifier des audits des sites, plateformes et applications web, des formations et actions de sensibilisation. Il met en place les indicateurs, supervise leur suivi et s'assure de l'implication des services dans la réalisation des actions inscrites dans le schéma pluriannuel.

Publics cibles

Tous les personnels

Durée

2023-2026

Porteur

Référent Accessibilité Numérique

Description de l'action

- Nommer un référent accessibilité pour l'établissement (définir son rôle, l'intégrer à l'organigramme de l'établissement, diffuser l'information, lettre de mission ou fiche de poste) ; c'est lui qui aura la charge de rédiger le schéma pluriannuel de mise en accessibilité et de constituer un réseau de référents dans les services et composantes (ou utiliser un réseau existant)
- Former ce référent (formation Access 42)
- Prendre en compte l'accessibilité dans les nouveaux projets (sites web, applications, etc.)
- Intégrer l'accessibilité aux fiches de postes/au recrutement
- Intégrer l'accessibilité dans les clauses contractuelles (appels d'offres et devis)

Budget

750€ coût formation référent

Acteurs concernés

Référent Accessibilité Numérique, Présidence et Vice-président

Calendrier / Étapes

2023 :

Nommer un référent accessibilité pour l'établissement (définir son rôle, l'intégrer à l'organigramme de l'établissement, diffuser l'information, lettre de mission ou fiche de poste claire)

2024 :

Créer un réseau de référents dans les services et composantes (ou utiliser un réseau existant)

Prendre en compte l'accessibilité dans les nouveaux projets (sites web, applications, etc.)

2025 :

Intégrer l'accessibilité dans les clauses contractuelles (appels d'offres et devis)

Évaluation

Jalon : Nomination du référent en 2023

Livrable :

Lettre de mission/Fiche de Poste du référent

Inscrire l'accessibilité numérique dans la vie de l'établissement



ACTION N° 42 : RÉDIGER UNE CHARTE « ACCESSIBILITÉ NUMÉRIQUE » DE L'UPVM3

Objectifs

- Écrire ou adapter une charte existante

Contexte

L'UPVM3 ne dispose pas de charte existante sur l'accessibilité numérique. L'idée est de pouvoir impliquer la communauté universitaire dans un projet commun pour sensibiliser aux bonnes pratiques et à la problématique de l'accessibilité numérique.

Publics cibles

Ensemble des usagers

Durée

2023-2026

Porteur

Référent Accessibilité Numérique

Description de l'action

- Rédiger la charte
- Faire valider par la présidence et la Vice-Présidente déléguée aux situations de handicap
- Diffuser / présenter dans les différentes instances
- Accompagner les services qui veulent s'engager

Budget

0 €

Acteurs concernés

CRemAD, services et composantes

Calendrier / Étapes

2023 : rédaction et proposition à la présidence

2024 : présentation dans les composantes et services

2024-2026 : accompagnement des différents services et composantes et signatures (de ceux qui le souhaitent)

Évaluation

Indicateur : Nombre de services ayant signé la charte

Livrable : Charte rédigée

Axe 6 - Communication et labellisation

Développer les outils de communication de l'UPVM3 pour les publics en situation de handicap est un axe fort, tout comme la communication dans les médias et les réseaux de recherche.



Pour cela, le renforcement du mécénat est nécessaire afin de pouvoir financer toutes ces actions en faveur des étudiants ou des personnels. Les flyers, les capsules vidéo, les journées de sensibilisation ont un coût. Les budgets de l'état doivent être complétés par des mécénats. Ces mécènes ne sont pas uniquement des caisses de solidarité, ce sont bien souvent des entreprises ou banques engagées et elles-mêmes porteuses d'une politique inclusive. Ce sont donc des partenaires et des financeurs à part entière.

UNIVERSITÉ PAUL VALÉRY MONTPELLIER 3

CONTACT
Sylvie CANAT FAURE
Chargée de mission handicap
06 99 48 08 25
sylvie.canat@univ-montp3.fr
Université Paul-Valéry Montpellier 3
Bâtiment L - Bureau 111
Route de Mende
34199 Montpellier cedex 5

POURQUOI DEVENIR MÉCÈNE ?

- Participer à une université inclusive
- Soutenir des jeunes talentueux et futurs professionnels qualifiés
- S'investir dans une université de premier plan et renforcer son attractivité
- Choisir la ou les actions que vous souhaitez soutenir
- Bénéficier d'un abattement fiscal de 60% sur vos dons

INFORMATIONS
www.univ-montp3.fr/fr/handi-upvm3

SOUTENEZ DES JEUNES EN SITUATION DE HANDICAP POUR LA RÉUSSITE DE LEURS ÉTUDES SUPÉRIEURES

Devenez mécène de l'Université Paul-Valéry Montpellier 3

UNIVERSITÉ PAUL VALÉRY MONTPELLIER 3

Par ailleurs, l'Université est engagée dans une démarche de labellisation Développement Durable et Responsabilité Sociétale (DD&RS). Dans ce cadre, les objectifs du schéma directeur contribuent en particulier aux Objectifs de Développement Durable suivants :

3. Santé et Bien-être
4. Formation de Qualité
8. Accès à des emplois décents
11. Territoire et ville durables.



- Action n° 43 : Communiquer vis-à-vis des publics en situation de handicap
- Action n° 44 : Développer le mécénat pour le handicap
- Action n° 45 : Obtenir le renouvellement de la labellisation DD&RS
- Action n° 46 : Obtenir le renouvellement de la labellisation Certif'Region - Qualiopi
- Action n° 47 : Obtenir le Label université Atypie-Friendly



ACTION N° 43 : COMMUNIQUER VIS-À-VIS DES PUBLICS EN SITUATION DE HANDICAP

Objectifs

Mettre en place des documents de communication facilitant l'accès à l'information pour l'ensemble des étudiants en situation de handicap, des personnels de l'université et des partenaires extérieurs.

Contexte

Depuis 2015 aucune création de support de communication n'a été faite. De plus, les informations délivrées sur le site de l'Université étaient éparpillées et donc peu accessibles.

Publics cibles

Étudiants / Personnels BIATSS, enseignant, chercheurs / Partenaires extérieurs

Durée

2023-2026

Porteur

Vice-Présidente déléguée aux situations de handicap, Handi-Études, Direction de la communication, Réalisateur audio-visuel CReMAD

Description de l'action

- Documents pour la communication interne :
 - « Guide Handi-Études »
 - « Guide de l'assistant pédagogique » recruté par Handi-Études
 - Informations centralisées sur le site de l'université UPVM3
 - Flyers à l'attention des mécènes
 - Affiches pour les journées de formation
 - Affiches pour les journées Handi-Partenaires / Permanences
 - Communiqué de presse UPVM3
- Documents pour la communication externe : articles de presse, émissions de radio
- Documents pour la communication interne / externe : capsules vidéos, Flyers Handi-Études

Budget

1000 € (CVEC, budget service Handi-Études, budget Handinnovation)

Acteurs concernés

Vice-Présidente déléguée aux situations de handicap, service Handi-Études, Direction de la communication, CReMAD

Calendrier / Étapes

2020-2021 : création des supports de communication décrits ci-dessus
2023-2026 : réalisation de capsules vidéo et mise à jour des supports de communication existants

Évaluation

Livrables : Guides, flyers, capsules vidéo



ACTION N° 44 : DÉVELOPPER LE MÉCÉNAT POUR LE HANDICAP

Objectifs

Développer le mécénat afin de :

- renforcer la formation des personnels,
- financer des projets portés par des étudiants en situation de handicap,
- financer des investissements nécessaires à l'accessibilité.

Contexte

Au sein de la SCSP, l'enveloppe financière allouée par le MESR finance les aménagements et l'accompagnement des étudiants en situation de handicap. Elle permet de prendre en charge uniquement le suivi direct.

Publics cibles

Étudiants et personnels en situation de handicap

Durée

2023-2026

Porteur

Vice-Présidente déléguée aux situations de handicap

Description de l'action

Rédiger un flyer à l'attention des futurs mécènes

Réaliser une démarche de recherche de mécénat auprès de 500 entreprises, de banques, de la région, du département, de la métropole.

Budget

Mécénat obtenu

Acteurs concernés

Mécènes

Calendrier / Étapes

2023-2024 : 40 000 € collectés (crédit agricole, Banque populaire, Atypie-Friendly et certaines entreprises locales)

2024-2026 : à poursuivre

Évaluation

Indicateur : Montant collecté

Livrables : Capsules vidéo déposées sur le POD UPVM3 à partir de juillet 2023



ACTION N° 45 : OBTENIR LE RENOUVELLEMENT DE LA LABELLISATION DD&RS

Objectifs

- Autoévaluer les actions de l'Université au regard du référentiel DD&RS
- Obtenir le renouvellement du label DD&RS (session 2023)

Contexte

La démarche de labellisation DD&RS basée sur le référentiel DD&RS national et sur une auto-évaluation de l'établissement réalisée sur la plateforme PERSEES est un gage de reconnaissance de la prise en compte des enjeux et objectifs DD&RS à tous les niveaux de fonctionnement de l'organisation. (Gouvernance, Formation, Recherche et Innovation, Gestion environnementale, Politique sociale).

Une stratégie dédiée à l'amélioration des conditions d'études/formations des apprenants en situation de handicap est prise en compte et évaluée dans la politique sociale et plus particulièrement sur les aspects d'égalité des chances. Cependant cette stratégie peut-être aussi étudiée sous l'angle de l'amélioration du bâti par rapport aux usages (accessibilité), de l'innovation pédagogique, de la formation et de la sensibilisation. Enfin, l'action avec des réseaux d'acteurs nationaux et internationaux pour contribuer à faire évoluer les comportements et partager ses performances durables pour co-construire une société responsable sera aussi évaluée.

Publics cibles

L'ensemble des directions et composantes de l'UPVM3 dont Handi-Études

Durée

Le label DD&RS est attribué pour une durée de 2 ans ou 4 ans

Porteur

DTES

Description de l'action

La labellisation DD&RS est réalisée à partir des attendus du référentiel DD&RS national. Handi-Études est concerné par l'axe 5 du référentiel « Politique Sociale », Variable Stratégique « Égalité des chances des apprenants » - Variable opérationnelle « Développer des conditions d'études/formations favorables à la réussite des apprenants en situation de handicap ».

Budget

Le coût global de la candidature au label pour l'UPVM3 est de 900 €.

Acteurs concernés

Handi-Études / DTES

Calendrier / Étapes

Rendu des éléments le 15 décembre 2022 / Dépôt du dossier global au 1^{er} février 2023 / Audit en mai 2023

Évaluation

Indicateurs : Nombre d'apprenants en situation de handicap, Nombre d'accompagnements d'apprenants en situation de handicap réalisés, Part de bâtiments accessibles aux personnes en situation de handicap et par type de

handicap, Enquête de satisfaction sur les conditions d'accueil d'étude/formation _
volet apprenants en situation de handicap

Livrables : Charte université/handicap ou document formalisant la politique de
prise en compte du handicap chez les apprenants, Bilan annuel de la charte / des
actions en faveur de la prise en compte du handicap chez les apprenants,
Attestation d'accessibilité aux bâtiments



ACTION N° 46 : OBTENIR LE RENOUELEMENT DE LA LABELLISATION CERTIF'RÉGION- QUALIOPi ET COMMUNIQUER

Objectifs

- Autoévaluer et auditer les actions du SAFCO et au-delà, de l'Université au regard du référentiel ;
- Obtenir le renouvellement du label Certif'Région-QualioPi (2024-2027)
- Communiquer sur l'obtention de ce label et la démarche qualité auprès des publics, des prescripteurs et des financeurs.

Contexte

Après l'enregistrement Datadock en mai 2017 et l'obtention en 2017 du label qualité Certif'Région pour les années 2018-2021, et enfin le double label *Certif'Région-QualioPi* pour 2021-2024, le SAFCO poursuit sa démarche d'amélioration continue et de qualité.

Ce double label *Certif'Région-QualioPi* a été attribué au titre des trois catégories d'actions suivantes :

- Actions de formation,
- Bilan de compétences,
- Action permettant de valider les acquis de l'expérience (VAE).

Le SAFCO est le premier parmi les établissements universitaires de la Région Occitanie à obtenir ce double label. Cela atteste du professionnalisme et des compétences mises en œuvre au sein du service, de son implication auprès des stagiaires et de la qualité de l'offre de formation.

L'audit pour le renouvellement du label sera réalisé en septembre 2024.

Publics cibles

L'ensemble des directions et composantes de l'UPVM3 dont Handi-Études

Durée

Le label *Certif'Région-QualioPi* est attribué pour une durée de 3 ans avec un audit de surveillance 18 mois après l'obtention.

Porteur

SAFCO

Description de l'action

La labellisation est réalisée à partir des attendus du référentiel national Qualiopi et du référentiel régional Certif'Région soit 101 indicateurs pour les trois actions portées par le service : la formation, le bilan de compétences et la VAE.

L'accessibilité des publics en situation de handicap est transversale à l'ensemble des activités réalisées au sein du SAFCO et au-delà.

Budget

Le coût global de la candidature au label pour l'UPVM3 est de 900 €.

Acteurs concernés

Gouvernance, services communs, services centraux, composantes et référents handicap

Calendrier / Étapes

Audit de renouvellement programmé les 24, 25 26 et 27 septembre 2024

Évaluation

Indicateurs : répondre aux 8 critères principaux et aux indicateurs correspondant.



ACTION N° 47 : OBTENIR LE LABEL UNIVERSITÉ ATYPIE-FRIENDLY

Objectifs

- Autoévaluer les actions de l'Université au regard du référentiel Label Atypie-Friendly
- Obtenir le label Université Atypie-Friendly (2024-2027)
- Communiquer sur l'obtention de ce label et sur le niveau associé obtenu
- Aller au-delà des critères recensés dans le label Atypie-Friendly pour prendre en compte les usages des étudiants en situation de handicap

Contexte

Depuis 2022, L'université Paul-Valéry Montpellier 3 est membre et bassin d'expérimentation dans le cadre du programme « Actions innovantes » financé par la caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA). La convention Aspie-Friendly a été signée en 2022. En 2023, Aspie-Friendly devient Atypie-Friendly, c'est ainsi qu'en janvier 2024, l'UPVM3 signe une nouvelle convention Atypie-Friendly.

Le programme Atypie-Friendly est inscrit dans la Stratégie nationale pour les troubles du neuro-développement (2023-2027), dans l'objectif de rendre l'enseignement supérieur inclusif pour les ESH TDN.

Le Label Atypie-Friendly comprend 108 critères, structurés en 10 axes et comprend 3 niveaux de labellisation (Niveau 1 – Socle simple, Niveau 2 – Socle intermédiaire, Niveau 3 – Socle à atteindre)

Publics cibles

L'ensemble de la communauté étudiante.

Durée

2024-2026

Porteur

Vice-Présidente déléguée aux situations de handicap, Handinnovation (DTES), Handi-Études (DES)

Description de l'action

Septembre 2024 : Construire une équipe label et manifester l'intérêt de réaliser la labellisation

2024 – 2025 : Constitution et rédaction du dossier de Candidature

Avril 2025 : Passation de l'audit (examen du dossier et entretien)

Juillet 2025 : Obtention du Label de niveau 2 (intermédiaire) ou du niveau 3 (cible à atteindre)

→ Répondre à un maximum des 108 critères proposés.

Budget

0 €

Acteurs concernés

Gouvernance, services communs, services centraux, composantes et référents handicap

Calendrier / Étapes

Voir description de l'action

Évaluation

Indicateur : Répondre aux critères du niveau intermédiaire voire niveau 3 du Label Atypie-Friendly

MISE EN ŒUVRE DU SDH : SYNTHÈSE DES INDICATEURS, JALONS ET LIVRABLES

Indicateurs, jalons, livrables par axe et fiche actions

Axes / Fiches actions	Indicateurs / Jalons	Livrables
Axe 1- Gouvernance		
1- Mettre en place une gouvernance polycentrique		Mise en place des actions du SDH
Axe 2- Accueil, accompagnement et insertion professionnelle		
2- Répondre aux besoins des ESH dans le cadre de leurs études	Taux d'ESH non suivis sur total, Taux de réussite des ESH	Guide de l'étudiant, Flyers
3- Accompagner les ESH dans le cadre de leurs études	Nombre de permanences proposées.	
4- Créer des lieux d'échange et de partage d'expérience dans le cadre de la pair-aidance	Nombre de Handi-Rencontre proposées.	
5- Accompagner les ESH en dehors de leurs études	Livrable du suivi des ESH accompagné par le PCPE, Nombre de participation aux commissions d'adressages, nombre d'ESH orientés et accompagnés	
6- Répondre aux besoins des stagiaires de formation continue en situation de handicap	Tableur de suivi des stagiaires de formation continue / Fiche individuelle de suivi	Fascicule pour les stagiaires du DAEU-A
7- Renforcer l'accessibilité universelle des stagiaires en formation continue	Retour des stagiaires en situation de handicap (Questionnaire de Satisfaction) Evaluation partagée des progrès réalisés	
8- Former au processus de rétablissement des conseillers et référents/acteurs du handicap en milieu professionnel	Évaluation à chaud à quatre dimensions	
9- Répondre aux besoins des ESH en mobilité	Nombre d'ESH entrants ou sortants	Traduction du guide Handi-Études en anglais et en espagnol
10- Répondre aux besoins d'un public international en situation de handicap		Site web et documents de communication
11- Gérer le suivi des ESH via un outil dédié		Application Web
12- Apporter aux ESH un accompagnement en termes de soin et aménagements	Nombre d'aménagements	Procédure lien SUMPPS / Handi-Études
13- Favoriser l'accès à la documentation	Nombre d'utilisateurs bénéficiant des services adaptés Nombre de demandes satisfaites / Nombre d'adaptations réalisées / Nombre de demandes effectuées sur PLATON	Affiche et livret informant sur les services « handi » du SCD Documents adaptés au format pdf ou epub en fonction des besoins du demandeur

Axes / Fiches actions	Indicateurs / Jalons	Livrables
14- Favoriser l'insertion des ESH via un accompagnement en interne	Nombre de partenariats mis en place, Nombre de participations aux formations, Nombre de permanences « Handi-Partenaires » proposées.	Panorama des structures Handi-Partenaires de l'insertion
15- Renforcer les partenariats ou réseaux externes en vue d'améliorer l'insertion des étudiants et personnels en situation de handicap	Taux d'embauche à l'UPVM3 en 2026, Suivi de l'insertion professionnelle des ESH	Cartographie des partenaires de l'insertion, Guide pour l'insertion professionnelle
16- Renforcer les partenariats pour favoriser les recrutements	Nombre de candidatures	Mise en place de partenariats
17- Recruter des BOE	Nombre de recrutements enseignants / BIATSS, Taux de recrutement de personnels en situation de handicap	
18- Maintenir dans l'emploi les personnels	Nombre d'aménagements de postes de travail demandés, accordés	
19- Adapter le matériel informatique pour les personnels		Procédure mise en ligne sur le catalogue des services
20- Développer pour les personnels les partenariats avec les ESAT		Livret d'accueil des personnels / Calendriers accessibles
21- Participer au groupement d'employeurs		Supports diffusés lors de ces réunions
Axe 3-Sensibilisation, formation et innovation par la recherche		
22- Sensibiliser la communauté	Nombre de journées de formation interne / Nombre d'inscrits aux journées de formation / Nombre de nouveaux MCF formés la 1ère année	Capsules vidéo issues de la journée de formation
23- Sensibiliser la communauté étudiante	Nombre d'étudiants inscrits dans les Unités d'Enseignements / Taux de réussite aux deux UE.	
24- Sensibiliser au handicap des personnels	Nombre d'inscriptions	
25- Accroître les recherches sur les troubles neurodéveloppementaux (TND)	Nombre d'étudiants TSA accompagnés, Nombre de participants aux journées de formation	Capsules vidéo, Guide des bonnes pratiques, recherche du stagiaire
26- Développer et diffuser les publications sur le handicap	Nombre de publications dans revues internationales et nationales à comité de lecture et scientifique	Documents sur l'accessibilité rédigés pour les enseignants
Axe 4- Patrimoine		
27- Améliorer l'accessibilité des locaux	Part des services et bâtiments accessibles	Accessibilité conforme
28- Accroître la lisibilité sur l'accessibilité des locaux	Pourcentage de fiches RPA renseignées, Fiches accessibles aux usagers	Fiches synthétiques d'accessibilité et symboles visibles sur les pages web

Axes / Fiches actions	Indicateurs / Jalons	Livrables
Axe 5- Numérique		
29 – Mettre en place un annuaire des sites de l’université	Nombre de plateformes web ayant une déclaration d’accessibilité à jour	Annuaire V1 (fichier tableur), Annuaire V2 (solution pérenne), pages des mentions légales autour de l’accessibilité numérique à dupliquer sur les sites
30 - Recenser les outils et ressources sur l’accessibilité numérique	Création de l’espace : T4 2024	Répertoire des formations existantes, Ouverture de l’espace partagé, Animation des ressources proposées
31 - Mettre en place un groupe de bêta-testeurs	Nombre de tests effectués, Nombre de personnes recrutées par test	Résultats des groupes de bêta-testeurs
32 - Améliorer l’accessibilité du site institutionnel	2024 : Montée de version 2025 : Cahier des charges de la nouvelle charte graphique, Réalisation d’un audit, Accessibilité du parcours étudiant	Livraison du cahier des charges de la nouvelle charte graphique Résultats de l’audit
33 - Améliorer l’accessibilité du LMS Moodle	: 2024 - Page statique sur Moodle identique à celle de la plateforme Moodle Humanités numériques qui reprend les contenus déjà mis en place. 2025: Espace de cours accessibilité numérique 2025: Plateforme partiellement conforme (audit flash à créer)	Déclarations d’accessibilité visibles, Pages sur l’accessibilité dans le guide (une macro-entrée et des branches, suivant les besoins)
34 - Améliorer l’accessibilité numériques des applications existantes	Financement disponible	Sélection des applications prioritaire et ordonnancement. Action pilote sur l’application principale (hors ENT). Nombre de personnel DSIN formé si possibilité de formation
35- Déployer un nouvel ENT	Financement disponible	Cahier des charges fonctionnel et technique, liste des applications correspondantes, Plateforme ENT
36 - Mettre en place des audits pour les sites institutionnels	2024 : Définition du budget, organisation de l’audit de début (site institutionnel) 2025 : organisation de l’audit de fin (site institutionnel) 2026: Livraison du nouveau site institutionnel et audit du site (audit de contrôle si besoin) 2026: 2 personnes formées pour assurer les audits en interne	2025 : résultats de l’audit 2027 : Déclaration d’accessibilité et niveau de conformité 2026 : Déploiement sur les autres sites

Axes / Fiches actions	Indicateurs / Jalons	Livrables
37 - Améliorer la communication autour de l'accessibilité numérique	Nombre de news-letters qui évoquent l'accessibilité numérique, Nombre de news-letters accessibles	Fiche formation réseaux sociaux (avec partie sur l'accessibilité)
38 - Former les rédacteurs du site institutionnel	Nombre de rédacteurs formés par la DCOM chaque année	
39 - Mettre en place un plan de formation	Nombre de formations organisées, Nombre de personnes formées	Plan de formation, espace de formations assurés en interne
40 - Proposer des ateliers et des formations aux BIATSS et aux Enseignants Chercheurs	Nombre de participants aux journées Accessibilité Numérique (Handi-Formations) Nombre de participants aux journées Accessibilité numérique et pédagogie	Programme des journées Handi-formation sur l'accessibilité (Handi-Études) Inclusion des ateliers spécifiques « Accessibilité numérique et pédagogique » dans le cadre des Rencontres pédagogiques (Atelier)
41 - Faire entrer l'accessibilité numérique dans l'organisation de l'établissement	Nomination du référent en 2023	Lettre de mission/Fiche de Poste du référent Inscrire l'accessibilité numérique dans la vie de l'établissement
42 - Rédiger une charte « accessibilité numérique » de l'UPVM3	Nombre de services ayant signé la charte	Charte rédigée
Axe 6- Communication et labellisation		
43 - Communiquer vis-à-vis des publics en situation de handicap		Guides, flyers, capsules vidéo
44 - Développer le mécénat pour le handicap	Montant collecté	Capsules vidéo déposées sur le POD UPVM3 à partir de juillet 2023
45 - Obtenir le renouvellement de la labellisation DD&RS	Nombre d'apprenants en situation de handicap, Nombre d'accompagnements d'apprenants en situation de handicap réalisés, Part de bâtiments accessibles aux personnes en situation de handicap et par type de handicap, Enquête de satisfaction sur les conditions d'accueil d'étude/formation _ volet apprenants en situation de handicap	Charte université/handicap ou document formalisant la politique de prise en compte du handicap chez les apprenants, Bilan annuel de la charte / des actions en faveur de la prise en compte du handicap chez les apprenants, Attestation d'accessibilité aux bâtiments
46- Obtenir le renouvellement de la labellisation certifié région – Qualiopi et communiquer	répondre aux 8 critères principaux et aux indicateurs correspondant.	
47- Obtenir le label université Atypie-Friendly	Répondre aux critères du niveau intermédiaire voire niveau 3 du Label Atypie-Friendly	

CONCLUSION ET PERSPECTIVES

Ce schéma directeur reflète les différentes orientations de la politique institutionnelle de l'UPVM3 vis-à-vis des publics en situation de handicap qu'ils soient étudiants ou personnels, avec une attention particulière pour les publics dits TND (réseau Atypie-Friendly et recherche « Atypie-Friendly et troubles neuro-développementaux » financée par la CNSA en vue d'un label Atypie).

Il montre aussi l'effort envisagé par un collectif pour dépasser l'aspect technique et compensatoire, important certes mais qui ne doit pas se limiter à cela.

De plus, la politique inclusive est clairement territoriale ! Le « handicap » n'appartient à personne ! Travailler ensemble permet de démultiplier les actions en faveur de l'accessibilité et de la coordination. Les projets sont ainsi moins morcelés et l'étudiant en situation de handicap n'a pas à frapper à toutes les portes pour obtenir des renseignements ou des aides

Cette nouvelle structuration, mise en œuvre au profit des personnes en situation de handicap, a permis une reconnaissance de l'expertise de l'UPVM3 dans ce domaine, auprès de partenaires et autres établissements tant au niveau local que national.

À plus long terme, les perspectives à venir visent à :

- Consolider l'existant, la gouvernance, la dynamique de formation interne ouverte à toutes les universités.
- Mettre en place des incitations à la formation professionnelle. Tous les enseignants-chercheurs ont une obligation de service : 192 heures équivalent TD. Par contre, *quid* de la facette institutionnelle, formation tout au long de sa carrière, formation aux grandes causes sociétales et universitaires, aux nouvelles autoroutes du savoir etc... Il serait intéressant de flécher à minima les fonctions et responsabilités institutionnelles de l'enseignant-chercheur : avec une incitation institutionnelle à se former chaque année sur une grande cause collective et sociétale priorisée par la présidence. Par exemple, 10 heures sur la problématique du handicap ou le numérique accessible... Pour les nouveaux enseignants ou personnels BIATSS, une formation lors de la prise de poste pour décoder, comprendre et se former aux axes prioritaires de la politique inclusive de l'établissement.
- Développer des compétences supplémentaires par rapport aux problématiques grandissantes liées aux troubles psychiques, troubles de l'attention, troubles Dys.
- Utiliser comme base de travail la partie du SDH sur l'accessibilité numérique pour établir le schéma pluriannuel de mise en accessibilité, qui est une obligation légale.
- Améliorer l'accès à l'information au
- Renforcer la prise en compte de la vie étudiante, en amont de l'entrée à l'université jusqu'à l'insertion professionnelle, en allant au-delà de l'accessibilité réglementaire pour penser les formations nativement accessibles à tous et pour se préoccuper davantage de la qualité des usages.
- Améliorer l'accompagnement interne (vie de campus, vie étudiante, pair-aidance...) et externe (vie quotidienne, soins, logement...)

GLOSSAIRE

En bleu : abréviations spécialisées

AAH : Allocation aux Adultes Handicapés

AD'AP : Agendas d'Accessibilité Programmée

AGEFIPH : Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées

ANESM : Agence Nationale de l'Evaluation et de la qualité des établissements et Services sociaux et Médico-sociaux

APAJH : Association pour Adultes et Jeunes Handicapés

ARCOM : Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique

ARIÉDA : Association Régionale pour l'Intégration et l'Éducation des Déficients Auditifs

Atelier : Service d'Appui à la pédagogie

BIATSS : personnels de Bibliothèques, Ingénieurs, Administratifs, Techniques et Sociaux et de Santé

BOE : Bénéficiaire de l'Obligation à l'Emploi

BU : Bibliothèque Universitaire

CDAPH : Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées

CDES : Commission Départementale de l'Éducation Spéciale

Cheops : Conseil national Handicap et Emploi des Organismes de Placement Spécialisés

CHU : Centre Hospitalier Universitaire

CIF : Classification Internationale du Fonctionnement, du handicap et de la santé

CMP : Centre Médico-Psychologique

CMPP : Centre Médico-Psycho-Pédagogique

CNCPH : Conseil National Consultatif des Personnes Handicapées

CNH : Conférence Nationale du Handicap

CNSA : Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie

COTOREP : Commission Technique d'Orientation et de Reclassement Professionnel

CPU : Conférence des Présidents d'Université (France Universités à présent)

CRA : Centre de Ressources Autisme

CREAI : Centre Régional de l'Enfance et l'Adolescence Inadaptées

CReMAD : Centre de Ressource Multimédia Audiovisuel et Data

CROUS : Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires

DAFPA : Direction des Affaires Financières et de la Politique d'Achats

DCOM : Direction de la Communication

DD&RS : Développement Durable et Responsabilité Sociétale

DES : Direction des Études et de la Scolarité

DEvAP : Direction de l'Évaluation et de l'Aide au Pilotage

DOETH : Déclaration Obligatoire d'Emploi des Travailleurs Handicapés

DRIF : Direction des Relations Internationales et de la Francophonie

DRRH : Direction des Relations et Ressources Humaines

DSIN : Direction du Système d'Information et du Numérique

ECUE : Éléments Constitutifs d'une Unité d'Enseignement

ENT : Espace Numérique de Travail

EPSIN : Education, Pédagogie et Société INclusives

ERP : Établissement Recevant du Public

ESAT : Établissement et Service d'Aide par le Travail

ESH : Étudiant en Situation de Handicap

ETP : Équivalent Temps Plein

ETR : Effectif Total Rémunéré

FAF-LR : Fédération des Aveugles de France – Languedoc-Roussillon

FAGERH : Fédération des Associations Gestionnaires et des Établissements de Réadaptation pour personnes en situation de Handicap

FIPHFP : Fond pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique

HAS : Haute Autorité de Santé

LMS : Learning Management system

LSF : Langue des signes française

MAP : Mon Assistante de Poche

MCF : Maître de conférences

MDA : Maison Départementale de l'Autonomie

MDPH : Maison Départementale pour les Personnes Handicapées

MESR : Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

MIPH : Mission à l'Intégration des Personnes Handicapées

ODD : Objectif Développement Durable

RGAA : Référentiel Général d'Amélioration de l'Accessibilité

RGPD : Référentiel Général sur la Protection des Données

RPA : Registre Public d'Accessibilité

RPECE : Rapprochement Pôle Emploi Cap Emploi

RQTH : Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé

SAESH : Service d'Accueil des Étudiants en Situation de Handicap

SAIEC : Service d'Accueil International Étudiants Chercheurs

SCD : Service Commun de la Documentation

SCSP : Subvention pour Charge de Service Public

SCUIO-IP : Service Commun Universitaire d'Information, d'Orientation et d'Insertion Professionnelle

SD : Schéma Directeur

SDH : Schéma Directeur du Handicap

SDN : Schéma Directeur du Numérique

SP : Schéma Pluriannuel

SUMPPS : Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé

TH : Travailleur en situation de handicap

TIC : Technologies de l'Information et de la Communication

TND : Troubles du Neuro-Développement

TSA : Troubles du Spectre de l'Autisme

UE : Unité d'Enseignement

UPVM3 : Université Paul-Valéry Montpellier 3

VP : Vice-Président

W3C : World Wide Web Consortium

WAI : Web Accessibility Initiative

WCAG : Web Content Accessibility Guidelines

**Université Paul-Valéry
Montpellier 3**

Route de Mende
34199 Montpellier Cedex 5

